

Nouvelle Série

Le N° : 150 frs

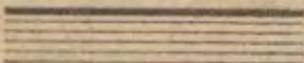
N° 4

**BULLETIN**

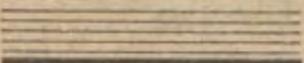
**DES SEANCES**

DE

**L'ACADÉMIE DE NIMES**



**Année 1955**



IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND  
**NIMES** – 12, RUE PRADIER, 12 – **NIMES**

1955

## TABLES

---

1955

### FAITS ACADEMIQUES

Renouvellement du Bureau .....	67-76
Réception de M. Enjoubert, membre résidant .....	67
Election de M.M. Théron et Hugues, membres résidants .....	103
M. Hutter, nommé trésorier .....	105
Fêtes en honneur de Florian .....	105-111
L'Académie et la Foire de Nimes .....	125-145
Vœu pour le respect des constructions anciennes .....	126
Identification d'une médaille .....	126
Publication de « Nimes et ses antiquités », par M.M. Hutter et Baillet .....	127
Réception de M. Hugues, membre résidant .....	145
Adresse à son Eminence, Monseigneur Grente, membre d'honneur .....	167
Réfection de la Salle des Séances .....	167-169
Classement de la Bibliothèque .....	167
M. de Montaut-Manse, élu Bâtonnier de l'Ordre des Avocats .....	169
Durée des pouvoirs présidentiels .....	172
Attribution d'une médaille d'argent à M.M. Hutter et Baillet .....	186

Lettre de M. Rojat sur l'Académie des Belles Lettres de Bordeaux .....	186
Cinquantenaire du sacerdoce de Monseigneur Anthérieu .....	188

### BEAUX-ARTS

M. Bosc : Recherches nouvelles sur et autour de Léonard .....	133
M. Huc : La peinture moderne .....	163

### COMPTES-RENDUS

M. Lacombe : Les Vallées des Papes d'Avignon de François de Ramel .....	101
--	-----

### HISTOIRE

M. Barnouin : Un curieux procès au XVIII <sup>me</sup> siècle	77
M. Hubert-Rouger : Travaux édilitaires de la Municipalité Blanchard .....	103
M. le Colonel de Balincourt : Une maison de Ni- mes et ses propriétaires successifs depuis Henri IV jusqu'à M. Coty .....	118
M. Paganelli : L'apostasie de Julien .....	169
M. Hubert-Rouger : Vie intellectuelle à Nimes 1872-1880 .....	172

### LITTERATURE

M. Robert : Sur Aspasia .....	102
-------------------------------	-----

M. Gibelin : Le cheval de Bonaparte .....	119
M. Lacombe : Florian et Rivarol ....	119
M. Gibelin : Le théâtre français d'après Henri Heine en 1830 .....	125
M <sup>lle</sup> Lavondès : Influences féminines sur la carrière de Guizot .....	185
M. Lignières : Evocation du Cid .....	188

### PHILOSOPHIE

M. Gibelin : Leçons sur l'Histoire de la Philosophie d'Hegel .....	103
M. Max Vincent : La magie au XIX <sup>me</sup> siècle .....	103

### SCIENCES

M. de Joly : Propos divers .....	105
M. Livet : Tableaux de géologie appliquée .....	168

### VOYAGES

M.M. Cabouat et Hutter : Promenade à Djemila	100
M. le Commandant Chailley : Français élémentaire et éducation de base en A.O.F. ....	170

Nouvelle Série

Le N° : 150 frs

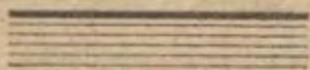
N° 4

**BULLETIN**

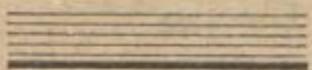
**DES SEANCES**

DE

**L'ACADÉMIE DE NIMES**



1<sup>er</sup> Trimestre 1955



IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND  
**NIMES** – 12, RUE PRADIER, 12 – **NIMES**

1955

## SOMMAIRE

---

Election du Bureau .....	67
Réception de Monsieur Enjoubert .....	67
A propos du bilinguisme .....	75
Installation du Bureau .....	76
M. Barnouin : « Un curieux procès au XVIII <sup>e</sup> siècle » .....	77
MM. Cabouat et Hutter : « Promenade à Djemila » .....	100
M. François de Ramel : « Les Vallées des Papes d'Avignon Compte - rendu .....	101
M. Robert : Sur Aspasia .....	102
Election de MM. Théron et Hugues, membres résidants .....	103
Hommage des « Leçons sur l'Histoire de la Philosophie d'Hegel » (M. Gibelin) .....	103
M. Hubert-Rouger : « Les travaux édilitaires de la Mu- nicipalité Blanchard » .....	103
Docteur Max Vincent : « La Magie au XIX <sup>e</sup> siècle » .....	103
M. Hutter, nommé trésorier .....	105
Les fêtes en l'honneur de Florian .....	105
M. de Joly : Propos divers .....	105



BULLETIN  
DES  
SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

---

SEANCE DU 7 JANVIER 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur Général Paganelli, Président.

Etaient présents : M.M. Bosc, Chanoine Anthérieu, Chanoine Bruyère, Huc, Baillet, Des Guerrois, Seston, Hutter, Max Vincent, Dupont, Flaugère, Lignièrès, Chanoine Cantaloube, De Balincourt, Davé, Cabouat, Barnouin, Enjoubert, Lacombe, secrétaire perpétuel.

L'Académie de Nimes, au cours de sa dernière séance, a procédé à la nomination de son bureau pour l'année 1955 et à l'installation de M. Enjoubert, en qualité de membre résidant.

Ont été élus : Maître de Montaut-Manse, Président ; Mlle Lavondès, vice-présidente.

M. Paganelli, président, accueille M. Enjoubert qui prend séance, en ces termes :

Mes Chers Confrères,

Monsieur Enjoubert, qui aime l'histoire, ne veut pas que sa vie, sa carrière, son passé, tout uni, en aient une ; et ce sens de la mesure, que l'on prend aux destinées, en même temps qu'il signifie modération, porte, en lui-même, sa marque de distinction.

Soit, Monsieur ; nous taïrons votre existence et votre labeur quotidien, encore que, de votre étude de Notaire, à ce poste d'écoute des familles et des ans, des traditions renforcées ou rompues, des intérêts accordés ou ennemis, de la vie qui s'écoule en se renouvelant, — tel un prêtre ou un médecin, vous avez beaucoup appris, vous avez beaucoup à nous enseigner de

l'homme ; nous taisons, aussi, pour ne pas vous importuner, la curieuse, la savoureuse autorité, que vous eûtes à exercer, sous l'uniforme, pendant la « Grande Guerre » (l'« épithète lui restera) et je ne dirai rien des relations, des amitiés illustres, qui ont enrichi, varié, orné votre expérience ; satisfait aux exigences de votre cœur et de votre esprit.

J'en aurai, je crois, assez dit de vous, à votre gré, Monsieur, lorsque j'aurai rappelé votre œuvre, sans pouvoir hélas ! l'évoquer, car elle est toute fraîcheur, toute simplicité, tout charme ; seule, se pourrait, à peu près, dessiner la trame érudite et légère d'une savante information. Car vous ne cachez pas vos sources et vous éprouvez un contentement de loyauté et de méthode, à faire connaître une bibliographie aussi éprouvée qu'étendue.

Ne serait-ce point parce que, placé par une sorte de prédestination, au Pertuis de Vaucluse, à l'ouverture de la Vallée Close, par où passe la Durance et par où l'on va des Alpes au Rhône, des Hauts-Plateaux de Manosque jusqu'en Avignon, — aux rives pontificales ; n'est-ce pas parce que vous avez vécu, écrit, aimé la Provence, aux pentes du Lubéron aux pacages de la Cour d'Aigues, que vos livres sont, si peu, des livres et, si bien, des témoignages, — témoignages de foi, d'espérance et d'amour envers la Provence ?

Sous les auspices sacrés de Mistral, que maintes fois vous invoquez, vous célébrez sa Provence, autant que vous la faites chérir. Vous la donnez en exemple de grandeur et de sagesse. Et c'est ainsi que, dans votre plus récent ouvrage, « Les quatre Sœurs qui furent reines » (les quatre filles de Raimond-Bérenger et de Béatrice de Savoie, souverains de cette puissante Cour d'Aix, dont Raimée de Villeneuve fut l'inspirateur et le régulateur), pour introduire des pages aussi solides que brillantes, sur le fond desquelles se détache, en un délicat relief, la grande et sainte figure de Louis IX, vous n'hésitez pas à écrire : « Ces pages d'histoire qui ne veulent être que de sobres chroniques et des esquisses, je les dédie à mes petits-fils, Dominique et René Laugier. Ils les liront plus tard, quand ils sauront lire... quand ils seront grands ». Quand ils seront grands quand ils sauront lire... car il ne suffit pas d'être grand pour savoir lire.

Depuis 1924, sous votre plume en de belles éditions, se sont succédé « Gens et Choses d'autrefois » (avec une heureuse Préface, et nuancée de M<sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie Française) ; « Amours de jadis » ; « Passerose » ; « Légendes et Récits... du passé provençal » et surtout, avant tout, François Pétrarque et Laure de Sabran, Pierre de Nolhac, notez-vous, sur la feuille

de garde, Pierre de Nolhac souhaite ce livre. C'est à sa mémoire qu'il est dédié». Pierre de Nolhac, Monsieur, aurait pu le signer et il aurait souscrit à tant de science, discrète et sûre, il aurait goûté une sensibilité aussi raffinée. Vous adoptez la thèse de Francesco Flamini : « Il établit que Laure était née au bourg de Caumont, sur la rive droite de la Durance, à moins de trois lieues d'Avignon et qu'elle appartenait à la famille des Sabran ». L'amoureux royaume se situe dans les alentours de Gagne : « Claires, fraîches et douces eaux près desquelles a posé ses beaux membres, celle qui, seule, pour moi, parat »... Et vous avez, pour Laure, les yeux et l'âme de Pétrarque ; et, nous tous, ici, nous redisons, avec vous, — telle une oraison, — le Sonnet fervent du grand Italien :

Penedetto sia ilgiorno, el mese, e l'anno...

« Bénis soient et le jour, et le mois, et l'année  
Et la saison, le temps, et l'heure et le moment  
Et le joli pays, et le lieu si charmant  
Ou deux beaux yeux ont fait ma triste âme enchaînée.

Et bénie, elle aussi, la peine inopinée  
Qu'amour voulut si douce en mon premier tourment.  
Et bénis l'arc, les traits blessant cruellement,  
Et la plaie, en le fond de mon cœur obstinée.

Bénis soient à jamais tant de chants enflammés.  
Qu'en célébrant le nom de ma dame ai semés.  
Et les longs espoirs, et le désir, et les larmes.  
Et bénis soient encore les écrits que j'ai faits.  
Lui donnant renommée en célébrant ses charmes ;  
Et béni mon penser qu'une autre n'eut jamais ».

Je ne sais, Monsieur, si vous avez beaucoup voyagé, mais il semble que l'espace et le temps même restreints sur ses dimensions, que vous leur avez voulues, n'ont aucun secret pour vous, — pour votre art, pour votre talent de pénétration. Désormais, Nîmes vous abrite et vous retient ; jouissez-y de votre « otium... otium comme litteris », — ce sont vos propos ; cultivez les fleurs et les plantes, que vous aimez, — ce sont vos confidences et c'est notre vœu, venez travailler, avec nous, à ce que, mon cher Confrère, j'appellerais, volontiers, d'un vieux vocable, le « Dictionnaire de la Conversation » aux jardins, sans limites, d'Academos.

M. Enjoubert prononce le discours suivant :

Monsieur le Président, Mademoiselle, Messieurs,

Vous avez bien voulu m'accueillir parmi vous. C'est un honneur auquel je suis extrêmement sensible et je vous en exprime de tout cœur, ma gratitude.

Il s'agissait de remplacer dans votre Compagnie un universitaire très distingué, licencié ès-lettres philosophie, qui a voulu faire toute sa carrière dans l'enseignement libre. Votre choix s'est porté sur quelqu'un qui n'est titulaire que des examens professionnels exigés dans le notariat. Dans un passé déjà très lointain mes premiers maîtres furent des frères des écoles chrétiennes. Ils avaient réussi à m'inculquer le goût de l'étude. Je garde une reconnaissance particulière à celui d'entre eux qui enseignait le latin et les mathématiques. Je me suis rendu compte — bien plus tard, évidemment — qu'il était un esprit vraiment supérieur. Il a laissé, du reste, aux éditions Alfred Mame, de nombreux et remarquables ouvrages didactiques.

Ce goût de l'étude je l'ai toujours conservé et il m'a permis de publier les quelques livres qui ont été mes messagers auprès de vous. Je m'excuse de vous rapporter ces petits faits. Dans mon esprit ils complètent mon remerciement et me conduisent, par un de ces cheminements naturels de la pensée, chers à Paul Valéry, vers l'attachante personnalité dont je dois vous parler aujourd'hui.

Bien que résidant à Nîmes depuis plus de quatre ans, il ne m'avait pas été donné d'entrer en rapport avec le Professeur Paul Thoulouze, et je le regrette. J'ai donc fait appel d'abord à sa famille puis aux souvenirs des personnes qui l'ont bien connu, afin d'essayer d'évoquer la figure de votre confrère. Les pages que M. le Chanoine Bruyère lui a consacrées, lors de sa réception à l'Académie et, un an après, hélas, lors de ses obsèques, m'ont été particulièrement précieuses.

C'est pendant un demi-siècle que le Professeur Thoulouze a enseigné la littérature et la philosophie dans les établissements libres de Nîmes, sans pouvoir songer à prendre une retraite qu'il eut cependant bien méritée. Il a voulu servir, il a servi les Lettres par des articles, par des chroniques, par une collaboration assidue et régulière à la *Revue du Midi*, belle publication trop tôt disparue, dont il avait été l'administrateur et le secrétaire de rédaction. Il étudia ainsi, en des pages alertes et vivantes, Armand de Pontmartin, Louis Roumieux, l'entomologiste Fabre, Stuart Mill et bien d'autres encore. En 1918, à la fin de la Grande Guerre, il fut même désigné, en raison de

ses qualités oratoires, pour faire une série de conférences dans des régions militaires, où il porta sa parole ardente et vibrante.

Mais pour connaître plus complètement Paul Thoulouze, il me restait à étudier son œuvre capitale, le beau livre qu'il a laissé sur Gaston Boissier. M. le Docteur Baillet a bien voulu mettre à ma disposition son exemplaire personnel.

L'Académicien René Doumic qui en écrivit la lettre-préface a noté qu'il y avait trouvé « tel qu'il l'avait connu pendant trente années, l'image fidèlement tracée de Gaston Boissier ». Il me semble donc que feuilleter devant vous ce livre, c'est rendre à Paul Thoulouze, un hommage qu'il aurait aimé.

Gaston Boissier, fils d'un notaire, était né à Nîmes, place Belle-Croix. Il fit des études au Collège Royal de Nîmes et, suivant les programmes de l'époque, ce fut une éducation exclusivement littéraire qu'il reçut. On n'en était pas encore venu au système de l'accumulation des matières. On tenait pour excellente la méthode d'éducation du XVIII<sup>me</sup> siècle. On cherchait à former, selon l'expression connue, l'« honnête homme ».

Boissier désirait entrer à l'École Normale. Il travailla si bien qu'il y fut reçu à vingt ans, après avoir passé à Paris par le collège Sainte-Barbe et par le lycée Louis-le-Grand. A la fin de ses trois années, il eut sa nomination de Professeur de rhétorique à Angoulême. Puis, un peu plus tard, ce fut une grande joie : C'est la même chaire qu'il obtenait à Nîmes. Il écrivait : « Mes désirs les plus chers sont réalisés. C'est le rêve de ma vie qui s'accomplit. Depuis le jour où je m'étais décidé à me consacrer à l'enseignement public, je n'avais rien imaginé de plus beau que de revenir comme professeur, dans ce lycée où j'avais été élève ».

Pendant plus de dix ans, il professa à Nîmes. Paul Thoulouze note malicieusement que pour Boissier l'existence s'écoulait douce dans sa ville natale, car il fréquentait surtout les cafés. Il jouait du piano dans les réunions mondaines. Il paraît même qu'il publia un volume de vers, aujourd'hui introuvable. « Cela n'a rien de surprenant, dit Thoulouze, qu'il ait payé son tribut aux Muses car il y avait, à cette époque, à Nîmes, des salons littéraires où l'on aimait les vers et où l'on en récitait ».

Boissier prépara cependant, sans se presser, dit-il, ses thèses de doctorat dont la principale était une étude sur la tragédie latine pendant la République romaine. L'Académie de Nîmes lui ouvrit ses portes. Puis, il fut appelé à professer la Rhétorique au Lycée Charlemagne à Paris, la première rhétorique de France. Emile Faguet, qui fut son élève, a raconté que Boissier ne fit jamais une leçon et qu'il « évitait ce genre

de sport». Il causait. Et ses causeries simples, vives, hardies, primesautières étaient considérées comme de véritables récréations.

Il publia alors *Cicéron et ses amis*, livre qu'on a qualifié de chef-d'œuvre et dont une récente histoire de la Littérature française dit « qu'il n'a pas pris une seule ride ». Vint ensuite son second grand ouvrage *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins* et, peu de temps après, *l'opposition sous les Césars*.

Comme un siège était devenu vacant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Gaston Boissier encouragé par plusieurs membres de l'Institut, songea à le briguer. Tout naturellement il alla trouver un autre nimois, Guizot, qui venait d'atteindre dans son ouvrage *Mémoires pour l'histoire de mon pays*, une remarquable hauteur de vues. Et Thoulouze nous cite l'amusante réponse de Guizot : « Non, je ne vous donnerai pas ma voix... Je vous la réserve pour l'Académie française ! » Emile Faguet a spirituellement fait le récit de cette élection où Boissier se présentait, concurremment avec son ancien camarade Alfred Mézières : « Les deux adversaires disaient tant de bien l'un de l'autre qu'ils gênaient les Académiciens. Ils s'en aperçurent et pour ne rien dire du tout ni l'un de l'autre, ni chacun de soi-même, ils finirent pas faire leurs visites ensemble, ce qui ne s'était jamais vu. Cela leur réussit. Ils furent élus tous les deux, Mézières le premier et très peu de temps après, Gaston Boissier. Ce ne fut pas pour Boissier, le commencement du repos car, voulant se rendre digne de l'honneur qu'on lui avait fait il acheva sa carrière en publiant encore plusieurs ouvrages, notamment les *Promenades archéologiques*, les *nouvelles promenades*, Mme de Sévigné, Saint-Simon.

Ainsi se termina cette longue vie d'un historien qui avait toujours parlé, littérairement, des choses de l'érudition et qui fut surtout l'historien de la Rome antique.

Paul Thoulouze a recherché les influences qui avaient déterminé cette vocation particulière de Boissier. En tête du chapitre intitulé « comment il devint historien » il a placé, en épigraphe, une phrase détachée du discours d'Ernest Legouvé relevant Boissier à l'Académie Française : « Vous êtes né en pleine antiquité en naissant à Nîmes. Les premiers objets qui ont frappé vos yeux sont les monuments romains. C'était une prédestination ». Ailleurs, il faut faire un effort, écrivait plus tard Boissier, pour s'arracher à son temps et remonter au passé. A Nîmes, la chose arrive le plus naturellement du monde. Ces beaux monuments que Rome nous a laissés, nous ne les regardons pas avec les yeux d'un voyageur qui les admire un jour et qui passe ; à force de les voir, nous nous familiarisons avec eux. Mais il y eut aussi, observe Paul Thoulouze, une autre in-

fluence qui agit sur Boissier : ce fut celle de l'Académie de Nîmes. On médit beaucoup des Académies de province... On en médit presque autant que de l'Académie française... Les Académies de province ne sont pas sans utilité. Nées du besoin qu'éprouvent quelques personnes de continuer à se cultiver et d'arracher, chaque semaine, quelques heures à leurs occupations ou à leurs loisirs pour les consacrer aux choses de l'intelligence, elles suscitent des travaux de tout genre. C'est, évidemment l'histoire, — l'histoire locale de préférence — qui fait l'objet des communications qui y sont lues et qui constituent l'une de leurs principales raisons d'être. On a bien été obligé de s'incliner souvent devant elles. Et il est admis que l'histoire de nos villages, de nos monuments, de nos villes est sortie des Académies de province.

Paul Thoulouze note que Gaston Boissier a raconté un jour, avec une aimable franchise, que c'était à l'Académie de Nîmes qu'il avait fait son apprentissage littéraire et que c'étaient les encouragements de ses confrères qui avaient décidé de sa vie. Ainsi, pour son premier discours au lycée — qui de royal était devenu impérial — il choisit pour sujet Jean François Séguier, un nimois du XVIII<sup>e</sup> siècle, et c'est un de ses confrères de Nîmes qui le lui avait conseillé.

Boissier fut toujours assidu aux séances, elles ont conservé la trace de ses notes, de ses communications et on sait que, comme contribution à l'histoire locale, il lut un jour une notice sur l'Abbé Cassagnes, nimois lui aussi, et qui fut comme on s'en souvient l'une des cibles de l'irritable Boileau. Malgré les traits du satirique Louis XIV, qui connaissait l'érudition solide de Cassagne le conserva toujours comme gardien de sa bibliothèque.

En terminant son livre, Paul Thoulouze a avoué qu'il l'avait écrit avec une évidente et profonde sympathie. Il l'a surtout écrit, avec un talent très sûr. Les chapitres sont bien équilibrés et les diverses parties (l'ouvrage comporte six chapitres et une conclusion) très clairement divisées forment une savante étude, sans lourdeur ni aridité, de la vie et de l'œuvre d'un grand historien.

Le livre de Paul Thoulouze dont je viens de faire une rapide esquisse est l'œuvre d'un humaniste sachant allier la probité biographique à la délicatesse littéraire. On ne saurait s'y tromper. Son style est simple, sobre, direct. Il a la marque de cet humanisme qui, selon le mot de Bergson, projette la substance humaine dans l'universel. Il a cette qualité bien française : la mesure, le classicisme, — qui est l'horizon « classifié », ordonné, harmonieux.

Buffon n'a pas dit « le style c'est l'homme ». C'est une formule qu'on lui prête à tort. Il a écrit : « le style est de l'homme même » ce qui n'est pas la même chose car ce qu'il dit ainsi du style signifie qu'il y trouve *l'expression propre* de l'homme.

J'ai passé un certain nombre d'heures très agréables en tête à tête avec le livre de Paul Thoulouze. J'ai été particulièrement heureux et charmé d'y rencontrer justement, tout au long des pages, cette « expression propre de l'homme », de l'honnête homme qui eut beaucoup de distinction intellectuelle et qui consacra une longue existence à la plus noble des tâches : l'enseignement des choses de l'esprit.

---

SEANCE DU 21 JANVIER 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> De Montaut-Manse, Président.

Etaient présents : M.M. le Bâtonnier Bosc, Chanoine Anthérieu, M. l'Inspecteur Général Paganelli, Docteur Baillet, Huc, Bâtonnier Des Guerrois, Hubert-Rouger, Hutter, Mlle Lavondès, Seston, Chanoine Cantaloube, Docteur Max Vincent, M. l'Inspecteur Lignières, De Régis, Barnouin, Colonel De Balincourt, Livet, Barnouin, Enjoubert, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Excusé : M. Gibelin.

M. de Joly, membre non-résidant empêché au dernier moment ne peut donner sa communication sur la spéléologie. séance.

Cette communication sera donnée au cours d'une autre séance.

La Compagnie, à l'occasion d'une information récente, procède à un échange de vues sur le bilinguisme. M. Lignières, en retraçant une réunion, entre diverses personnalités sur le parrainage de Nîmes avec une ville anglaise, se déclare — comme il l'a fait au cours de cette réunion, favorable à pareille initiative. Celle-ci s'inscrivant dans un ensemble du mouvement lui paraît de nature à favoriser l'expansion de la langue française ; il pense aussi, qu'au point de vue pédagogique l'étude d'une langue auxiliaire est d'une réalisation pratique.

M. Lacombe, rappelant l'initiative de ce mouvement prise par l'Assemblée de Strasbourg, les premières tentatives faites entre Luchon et Heroggatte fait observer que ce mouvement tend non seulement à l'établissement d'une langue auxiliaire, mais aussi — et peut-être surtout — à une fusion plus ou moins étroite entre Anglais et Français. Ecartant le point de vue politique — et en tout objectivité il se demande s'il n'est pas bon de respecter les originalités nationales faites de traditions et de modes de vie différentes. Il conclut en disant que des efforts doivent être tentés pour garder à la langue française des privilèges dus à ses qualités intrinsèques de clarté et de précision. M. le Docteur Baillet pense qu'à chercher une langue internationale, il est tout naturel de penser au latin, langue morte et donc fixe qui permet un dialogue entre diverses formes de la pensée.

Après que M. Livet eut exposé les difficultés qu'il a constaté au cours de réunions entre ingénieurs, M. le Chanoine Anthérieu dit les facilités qu'il a trouvé à l'étranger grâce au latin,

En cédant le fauteuil de la Présidence à M. De Montaut-Manse, M. Paganelli prononce l'allocution suivante :

« Comme cette année a passé vite ! Est-ce l'effet d'une présidence éphémère ou celui du temps, de notre temps, au rythme accéléré, à la fois vide et plein ?

Je ne sais ; mais ce que je sais, ce que je ressens bien, c'est que le plaisir dont vous m'avez honoré, en me rappelant à la Présidence, vous l'avez renouvelé, à chacune de nos séances, par votre présence, par l'attrait de vos communications si personnelles, de vos discussions aussi loyales que courtoises. Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Ce n'est point l'heure ni le lieu, ce soir, vous vous en doutez, de revenir sur vos travaux. Sans redire les mérites ou l'originalité de nos Compagnies savantes, qu'il me soit accordé de déclarer que, pour leur part, elles maintiennent l'esprit de conversation, dans tous les sens du terme ; l'esprit de curiosité, tout au long de sa portée littéraire et scientifique. Le malheur ou la misère, c'est non d'être pauvre ; mais de se trouver dépourvu des ressources qui permettent de tenir rang (foin d'un vain protocole et vive la fierté !), pour tenir son rang, dis-je, et pour essayer spirituellement.

On nous reproche parfois d'éteindre notre éclat, de mettre la lumière sous le boisseau ; reproche facile, qu'il serait aisé d'écarter, si matériellement, l'on nous aidait à paraître. Assurément, notre activité pourrait se concevoir plus mêlée à la vie de la Cité, plus directe, plus mouvante, bien que de haute qualité, et pour ainsi parler moins ésotérique. Il se pourrait aussi que nos statuts aient quelque peu vieilli et que notre Maison eût besoin, tout ensemble, d'une plus large aération et, sans rien abdiquer de son indépendance ni de sa liberté, d'une plus ferme cohésion intellectuelle. C'est affaire de branle ou d'impulsion, d'adaptation, en tout cas, donc de souplesse et de rajeunissement ; c'est également la condition d'un effort, efficace dans sa continuité, d'une influence, non moins approfondie que durable.

Aux consuls de veiller ! et celui qui entre en charge, ce jour, me semble nous apporter la flamme avec la sagesse. La sagesse, Messieurs, et vous en êtes la vivante preuve, n'est point le lot des esprits désabusés et des cœurs desséchés ; fruit de l'expérience humaine, elle se donne à qui sait la prendre, et donner, donner de soi ; à ceux qui, et vous ne me démentirez pas, mes chers confrères, à ceux qui se montrent à sa mesure ; qui ont vécu et qui vivent, sans jamais perdre la raison de vivre, — œuvre, idéal, ou culte, voire passion supérieure.

Maître, ce titre vous convient essentiellement : n'êtes-vous pas l'Avocat de la Culture ? son représentant et l'une de ses illustrations ? Vous avez de qui tenir, une noble et illustre li-

gnée ; par dessus tout, hors lisière, vous êtes l'homme de votre tempérament fougueux et paradoxal, de votre talent éblouissant ou déconcertant ; intelligence subtile et forte, puissance robuste et nuancée, vous animez le rêve et poétisez l'action, — et pas seulement l'action oratoire.

Mais voici qu'emporté par un contagieux élan, le vôtre, je me surprends à introduire un récipiendaire, alors que, mes chers confrères, alors que, mon cher Président, et je vous en demande de pardon, j'aurais déjà dû vous céder le pas, vous céder la place d'honneur au sein de notre Compagnie.

M. Barnouin fait une communication sur « Un curieux procès au XVIII<sup>e</sup> siècle ».

Le 18 Février 1741, un capitaine au régiment de grenadiers de Noailles Infanterie, Philippe De Lamond, d'origine écossaise, et dont les ancêtres étaient venus en France pour servir dans la garde écossaise du Roy Henry IV devint seigneur de Sauzet par son mariage, avec Jaquette de Parades, fille de feu Jean de Parades, seigneur haut justicier de Sauzet et de Gajan.

De Lamond donna sa démission de capitaine, obtint une pension du Roi et vint demeurer à Sauzet.

Tous les habitants furent invités à la noce, ils offrirent aux nouveaux mariés, en présent, une somme de 300 livres dans des bourses brodées, un mouton, un agneau, et même des gâteaux et des bouquets qu'on alla chercher en Avignon.

Philippe De Lamond, élevé, comme il le dit, dans un de ses mémoires, dans le bruit des armes, et sans connaissance des droits de la maison où il venait d'entrer, profita de ses loisirs pour prendre connaissance de ces droits en compulsant les archives du Château.

Il crut s'apercevoir que les habitants avaient empiété sur les privilèges qu'il pensait être les siens et les premières difficultés commencèrent à propos du droit de chasse.

Le 17 Mars 1745, il fit signifier au premier Consul du village d'avoir à inviter les habitants à mettre au col de leurs chiens un bâton d'environ deux pans de longueur et d'une grosseur convenable, et particulièrement aux chiens de parc, car il s'était aperçu que ces derniers chassaient comme des chiens courants et que les bergers suivaient et prenaient le gibier, ce qui est une entreprise punissable suivant les ordonnances royales.

« Il est déclaré aux habitants, ajoutait-il, que s'ils ne défèrent pas à ses justes réquisitions dans le délai de trois jours, le Seigneur fera tuer ou tuera lui-même tous les chiens qu'il trouvera sur ses terres et juridictions, qui n'auront pas de bâton au col ».

En effet, quelques jours après cet édit, Messire De Lamond, ayant trouvé un chien de parc d'un habitant couché au milieu du troupeau de son maître, dépaissant dans les patus, lequel chien n'avait pas de bâton au col lui tira un coup de fusil dont il mourut sur le champ.

Aussitôt, grand émoi dans la population, les consuls allèrent à Nîmes demander son avis sur cette question à un avocat connu : Maître Aldebert. Ils ajoutèrent que quelques bergers avaient exécuté les ordres du Seigneur, mais que celui-ci ne s'estimait pas satisfait, qu'il exigeait que les bâtons soient plus longs et qu'on en mette aussi aux petits chiens qui gardent les maisons et suivent leurs maîtres, sans en excepter même ceux appartenant à des possesseurs de fiefs et directes dans la terre de Sauzet.

Les Consuls faisaient ressortir :

Que de toute ancicenneté, la chasse avait appartenu aux habitants. Ils se réfèrent pour cela à un acte d'opposition du 29 Octobre 1392 dans lequel il est dit que la prohibition que le seigneur de l'époque prétendait faire aux habitants en ce qui concerne la chasse ne s'étendait pas aux perdrix et aux lièvres que les habitants pouvaient chasser conformément à un droit à eux accordé au nom du Roy par le Sénéchal de Beaucaire, en 1232 ; que jamais ils n'avaient été tenue de mettre un bâton au cou de leurs chiens ; que quand bien même cela serait exigé dans la plaine, il ne pouvait en être de même dans les garrigues attenantes à celles de Nozières, Domessargues, Mauressargues et Saint-Geniès où les troupeaux vont paître la plus grande partie de l'année où les loups, malgré les chiens font des ravages, ce qui serait bien pire si les chiens avaient un bâton au col.

Maître Aldebert répondit que le Seigneur de Sauzet paraissait fondé dans ses exigences, malgré l'acte du 29 Octobre 1392, car une ordonnance de François I<sup>er</sup> du 6 Août 1539 anéantit le droit de chasse accordé par titres excepté à l'égard des nobles et les règlements doivent être exécutés partout même dans les pays de garrigues. Quant aux petits chiens, il suffisait de les tenir en laisse. Ici, j'ouvre une parenthèse pour indiquer que cette obligation de mettre un bâton au cou des chiens n'était pas particulière à Sauzet. On trouve en effet dans le cahier des doléances, plaintes et représentations du Tiers Etat, de la Séné-

chaussée de Nîmes, pour être porté aux États Généraux de 1789, un vœu de Maruéjols en Vaunage, ainsi libellé :

« Qu'il soit libre aux particuliers d'avoir à tenir des chiens pour garder les troupeaux de bêtes à laine sans qu'ils soient tenus comme le seigneur du lieu l'exige, d'y mettre un bâton au col, afin que les dits chiens puissent se défendre aux loups ».

(Rouvière I — 405)

Les habitants, alors, sans se laisser impressionner par la qualité de leur adversaire, et passant à l'offensive prétendirent empêcher le Seigneur de chasser dans les vignes et les blés dans les temps indiqués par l'édit du Roi portant règlement pour les eaux et forêts qui (art. 18) interdit à tous même aux seigneurs de chasser dans les blés dès qu'ils sont en tuyen, et dans les vignes depuis le 1<sup>er</sup> Mai jusqu'à la dépouille, à peine de 300 livres d'amende.

De même, ils soutenaient que le seigneur ne pouvait, comme il l'avait fait, établir des garennes, sans titres ni possession, sous son château, qu'en raison de ce fait, les lapins s'étaient multipliés à tel point qu'ils causaient des dégâts très considérables, et que le seigneur, pour qu'il n'y ait point d'obstacle à cette multiplication, avait fait tuer tous les chats, autant qu'il en était venu, de sorte que les dégâts causés par les rats et les souris s'étaient ajoutés à ceux des lapins.

En conséquence, les consuls demandaient à leur conseil la route que la communauté devait tenir, et le modèle de l'acte qu'il faudrait faire signifier au seigneur. Ce dernier, ayant eu connaissance de ces intentions portait alors le débat sur le point de savoir à qui appartenaient les vacans, patus et garrigues.

« La Communauté, disait-il, s'est imaginée qu'elle pouvait disposer de ces vacans sans mon consentement. Et les consuls se sont avisés de consentir des baux à nombre de particuliers, de plusieurs fonds à défricher dans les patus, vacants et garrigues.

Le litige n'était pas nouveau.

En 1608, donc, près de 150 ans auparavant, la Communauté avait sur cette même question des communaux exposé des frais importants dans un procès qui fut transigé le 5 Février 1609, par feu noble Edouard de Paradés et les habitants du lieu.

Dans cette transaction, les habitants avaient admis la nécessité d'une permission du Seigneur pour faire les défrichements dans les patus, même pour un temps limité.

D'autres actes avaient suivi, en 1618, en 1666 et en 1671, dans lesquels les habitants avaient paru reconnaître qu'ils de-

vaient demander l'autorisation du Seigneur chaque fois qu'ils voulaient opérer des défrichements dans les communaux ou en arrenter quelques salmées pour des temps limités.

Mais, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, peu à peu, les habitants avaient cessé de demander les autorisations nécessaires. De 1691 à 1718, leur Seigneur Pierre de Parades avait été emprisonné puis exilé pour cause de religion. Son fils n'avait pas exigé l'application stricte de la transaction de 1609 et était mort jeune encore.

De Lamond, lui s'était montré plus attentif. Il voyait sans bienveillance les habitants retirer des fermages importants d'un bien dont il prétendait avoir la propriété ; et son état d'esprit, devait être semblable à celui d'un propriétaire de nos jours, qui voit le commerçant son locataire, vendre le droit au bail moyennant le paiement d'une somme quelquefois supérieure à la valeur de l'immeuble sans que lui même, propriétaire, puisse la plupart du temps ni empêcher la vente, ni encaisser la moindre partie du prix de vente.

Les habitants, eux, pensaient de bonne foi que, moyennant la censive qu'ils servaient au seigneur, ils avaient le droit de faire ce qu'ils voulaient dans les communaux. Et cette liberté était pour eux, précieuse. Dans les patus de Sauzet, il y avait en effet des terres très fertiles composées des alluvions du Gardon. Périodiquement, ils en affermaient quelques salmées pour 9 ans, les sommes ainsi perçues augmentaient leur maigre budget et leur permettaient de payer le maître d'école, le garde-terre, d'assurer l'entretien des chemins et les dépenses imprévues.

La transaction de 1609 les gênait évidemment. Aussi, ils prétendaient que le Seigneur de cette époque, abusant de son autorité, l'avait obtenue par dol et fraude.

Sans discuter davantage, par exploit du 20 Novembre 1747, Philippe de Lamond faisait assigner les habitants du lieu de Sauzet devant le Sénéchal d'Uzès pour les voir condamner à rapporter les baux à ferme par eux consentis dans les patus, en voir prononcer la cessation avec défenses de passer à l'avenir de semblables baux.

Les habitants firent proposer par des intermédiaires de remettre leur différend à la décision d'avocat et de transiger sur le tout sans procès ; leur adversaire refusa ce qui obligea les consuls à faire prendre une délibération le 26 Mars 1748, dont nous parlerons dans un instant.

Les consuls, au nom des habitants, saisirent cette occasion pour faire trancher toutes les difficultés ayant existé ou pouvant survenir entre eux et le Seigneur.

Ils demandaient d'abord évidemment, que la propriété des patus, bois et garrigues, leur soit maintenue, avec défense au Seigneur de leur donner aucun empêchement.

De plus, ils prétendaient que le Seigneur avait barré un chemin public, usurpé des terrains leur appartenant devant et derrière le château, et demandaient la restitution des fruits indûment perçus par leur adversaire.

Ils voulaient être maintenus dans le droit de faire des fours à chaux dans les garrigues, et de prendre le bois flotté que le Gardon apporte dans la juridiction, lors de ses crues.

Ils voulaient être maintenus dans le droit de chasse pour ceux d'entre eux qui peuvent user de ce droit.

Ils exigeaient la destruction des garennes établies par leur adversaire.

Ils demandaient que certaines pièces de terre jouies par le Seigneur comme nobles quoiqu'elles ne le fussent pas, soient imposées à la taille, et aussi que les biens roturiers du Seigneur soient compris dans les impositions des deniers municipaux, avec restitution des sommes que la Communauté avait payées à sa place depuis 29 ans.

Ils allaient même plus loin, et vraiment cela n'était pas élégant, ils demandaient la restitution de la somme de 624 livres, savoir 300 livres donnés en présent lors du mariage de Philippe de Lamond, et, chose plus extraordinaire, 324 livres données, toujours à titre de présent lors du mariage de son beau-père, Jean de Paradés, 28 ans auparavant, en 1719 ; il paraît que les consuls de l'époque avaient donné ces sommes qui appartenaient à la Communauté sans participation ni ordre de celle-ci.

Enfin, ils demandaient que les articles du dénombrement de 1672, dans lequel Pierre de Paradés déclarait qu'il avait le droit d'empêcher le défrichement et la culture des vacans, qui n'étaient pas compris dans les anciens dénombremens et qui étaient contraires aux titres, soient supprimés.

Le procès prenait de l'ampleur.

Devant cette multiplicité de demandes, le Seigneur d'abord, prétendit que les adversaires voulaient jeter de la confusion dans le procès, à quoi il lui fut répondu qu'il était bien permis à une communauté injustement attaquée de revendiquer tous les biens et droits qui lui appartiennent légitimement. C'est alors que le Procureur du Seigneur Maître François voulut exiger une délibération de la Communauté, car un édit du Roi, de 1703 défendait aux consuls de plaider sans avoir obtenu le consentement des habitants dans une assemblée générale, il fallait ensuite que

cette délibération soit autorisée par un juge ou procureur du ressort puis confirmée par une permission de l'intendant de la province.

Cette délibération avait été bien prise le 28 Mars 1748, et l'intendant l'avait confirmée par une ordonnance du 8 Juillet.

Mais l'avocat du Seigneur soutenait qu'elle était irrégulière, car l'assemblée n'avait pas été convoquée au son de cloche ou à voix de trompe, comme l'exigeait un arrêt de règlement entre le Seigneur et la communauté d'Anduze et il se trouvait qu'à Sauzet, il n'y avait ni cloche ni trompe ; on avait coutume dans ce village de convoquer les assemblées par des criées que faisait un jeune garçon « destiné à cela ». D'ailleurs, répondait l'avocat de la Communauté, ce prétendu moyen de Cassation est une vétille, aussi faible et frivole que les raisonnements des adversaires sont vains et inutiles, car tous les principaux habitants se sont trouvés à l'assemblée et ont signé, malgré les agissements du Seigneur et de son épouse, la demoiselle de Paradés, qui sont allés de maison en maison pour empêcher les habitants d'aller au Conseil, menaçant les uns, caressant les autres, et faisant aller le procureur juridictionnel de porte en porte pour mendier (sic) les suffrages des habitants, ce qui fut cause que l'assemblée fut moins nombreuse, mais n'empêcha pas la délibération d'être signée de 17 habitants, outre les Consuls, donc d'être en bonne forme.

Messire De Lamond, d'ailleurs ne s'appesantissait pas outre mesure sur ces moyens de forme, et au fond, par une requête du 17 Novembre 1749, il concluait aux fins de son assignation en ce qui concernait la partie importante du procès, c'est-à-dire la propriété des Communaux.

Pour le reste, il demandait que les habitants soient tenus de se conformer aux règlements touchant les pâturages, l'abattage du bois, la propriété des épaves du Gardon.

Il persistait à demander que défenses soient faites à la Communauté de construire des fours à chaux dans les garrigues et de chasser en quelque manière que ce soit et sur quelque gibier que ce puisse être ; d'avoir plus de 25 bêtes par berger sous peine de payer un droit pour l'excédent ; d'obliger la Communauté à nommer un garde-terre ; il demandait que cette Communauté ne puisse autoriser les transhumants étrangers à séjourner sur le territoire du village, bien que les consuls fissent observer que dans ce cas, les villages voisins n'autoriseraient plus les bergers de Sauzet à séjourner sur leur territoire, en allant ou en revenant de la montagne que d'ailleurs c'était un usage remontant à la plus haute antiquité.

Enfin, le Seigneur demandant la désignation d'experts pour vérifier l'état de la prétendue garenne dont la Communauté demandait la démolition, ainsi que les usurpations faites ou reprochées de part et d'autre dans le territoire.

En prenant connaissance de ces procédures, on ne peut manquer d'être frappé par le ton des habitants ; Ils discutent avec leur Seigneur comme avec un égal. D'ailleurs l'égalité devant la loi paraît ne faire aucun doute dans leur esprit ; ils paraissent avoir une entière confiance dans leurs juges et le ton qu'ils emploient dans leurs mémoires n'est pas du tout respectueux ; au contraire, on est surpris de la violence des termes dont ils se servent. En voici quelques exemples :

Mémoire du 29 Mai 1749, page 20.

« Après la teneur de tous ces actes, il faut être dans un aveuglement extrême ou une mauvaise foi certaine pour oser contester aux habitants le domaine utile des pâturages et bois et la liberté d'en jouir à leur gré.

Il est aisé de comprendre que c'est ici un procès de chagrin de la part des adversaires et l'effet de l'animosité qu'ils ont contre les habitants parce que ceux-ci n'ont pas voulu leur céder deux salmées dans les meilleurs terrains.

Plus loin, page 32 :

« Voilà donc la première demande des suppliants solidement établie, malgré les longs raisonnements des adversaires, aussi ennuyeux que frivoles ».

Mémoire du 6 Janvier 1750, page 2 :

« Les adversaires ont tenté de répandre des ombres sur toutes les demandes, ils ont défiguré les faits, ils en ont changé le sens et les expressions des actes et leur ont donné des interprétations fausses et captieuses ».

Plus loin, page 19 :

« Si les Seigneurs sont regardés comme les pères de leurs vassaux, ne peut-on pas dire, sans crainte de les choquer, qu'ils commettent un espèce de parricide (sic) quand ils font leurs efforts pour les priver de la nourriture des denrées qui leur sont nécessaires pour la conservation de cette vie fragile et passagère (sic).

Cette communauté de Sauzet deviendrait des plus misérables si les prétentions des adversaires étaient accueillies et si les défrichements des patus dépendaient du caprice et de la fantaisie des Seigneurs, mais l'intégrité des juges et la bonté de sa cause la mettent à couvert de toute inquiétude ».

C'est ainsi que s'exprimaient, au XVIII<sup>me</sup> siècle, et par écrit l'avocat des vassaux : Maître Martin. Nous n'avons retrouvé qu'un

mémoire des Seigneurs ; nous devons à la vérité de dire que les expressions y sont mesurées et que leur avocat, Maître François se borne à discuter les arguments de ses adversaires sur le plan juridique. On peut penser, cependant, que le ton des premiers mémoires du Seigneur devait être plus vif, car, dans un des leurs, les habitants se plaignent des requêtes de leur adversaire, « chargées d'invectives et de suppositions ».

Les habitants basaient leurs prétentions sur trois actes principaux datés de 1232, 1324 et 1402.

Le premier acte est en effet daté de la veille des nones de Février 1232.

On sait que dès 1226, Louis VIII avait préparé la réunion au royaume de France, de cette province de Languedoc, que les Comtes de Toulouse, affaiblis par la guerre des Albigeois n'avaient pas su conserver, et que le traité de Paris, signé en 1229 avait rattaché à la Couronne.

Dès ce moment, Louis IX avait envoyé dans toutes les Communautés des commissaires royaux pour y établir ses droits de Suzerain.

Nous connaissons le nom du Commissaire qui vint à Sauzet. C'était le Sénéchal de Beaucaire lui-même, Messire Perregrin Latinier. Nous savons que, stipulant pour le Roi, il accepta des habitants du lieu, la veille des nones de Février 1232, une reconnaissance dans laquelle les habitants déclarèrent qu'ils tenaient du Seigneur Roi des patus humides, des pâturages, des bois qui étaient dans la paroisse, ainsi que toutes les chasses, sous la censive annuelle et perpétuelle de deux sols de monnaie commune, payables le jour de la Saint-Michel, ce qui faisait alors une somme relativement importante.

Le Seigneur Perregrin, au nom du Roi, accorda et confirma aux habitants les Patus, pâturages, bois ou garrigues, et toutes les chasses pour les tenir, garder et posséder, comme eux et leurs prédécesseurs l'avaient fait, sauf cependant le droit et la seigneurie du Seigneur Roi et la censive ci-dessus décrite, excepté cependant le Puech des Arboussiers et les dévèzes, ainsi que les droits des Seigneurs de Sauzet et de tous les autres habitants.

Outre cela, il leur permit d'agir dans les patus et bois en toute liberté, selon la coutume de Nîmes.

« Concedo et confirmo vobis, patua, pascuia, nemora et venationes omnes, sicut scriptum est ad habendum tenendum ac possidendum sicut vos et antecessores vestri tenuistis et usi estis, veluti consuevistis... et secundum consuetudinem regiam Ne-mausi ».

C'est la première charte sur laquelle se fondaient les habitants.

La seconde est datée de 1324, 92 ans après.

En 1306, le 18 Mai, Philippe-le-Bel, pour asseoir la rente de 300 livres dont il avait gratifié Guillaume de Nogaret, pour les services rendus, lui avait fait don du fief de Sauzet, avec toute la juridiction haute et basse, ainsi que son terroir et tènement où il y a 50 feux.

G. de Nogaret, à qui d'autres fiefs, notamment Calvisson avaient été attribués, ne vint jamais habiter Sauzet, et son fils Raymond vendit cette terre, en 1315, à Béranger Patavi (ou Patan Foule).

Après quelques frictions avec les habitants, causées par l'intention du nouveau Seigneur de supprimer le droit de chasse et de réduire le droit de dépaissance, tout s'arrangea, et Béranger Patavi, ayant fait construire son château, dans les communaux, sur un emplacement de quinze cannes carrées, sans opposition des habitants, leur confirma, dans un acte solennel, daté du 22 Mai 1324, les droits, franchises, coutumes et libertés qu'ils avaient dans les pâturages et bois, pour s'en servir de toute manière et suivant leur libre volonté (*secundum eorum ipsorum omnimodam voluntatem*).

Bien plus, reconnaissant le geste des habitants qui n'avaient pas protesté lorsque le château fut construit sur les communaux, il réduisit la censive qui était de deux sols (24 deniers) à 23 deniers.

Un successeur de ce Seigneur Antoine Scatisse, reconnu également, le 23 Février 1402, dans un acte solennel, les privilèges et libertés des habitants sur les patus, pâturages et droits de chasse, pour les en laisser jouir et user en paix et perpétuité, et de ne leur donner aucun trouble ni empêchement quelconque, voulant qu'ils puissent en user librement, selon leur plaisir et leur volonté absolue.

Les habitants pensaient trouver dans ces trois actes la justification de leur attitude et la preuve de leur bon droit.

Il était indiscutable, et d'ailleurs indiscuté que le Roi de France, en 1232, leur avait permis d'agir dans les communaux en toute liberté.

Il était également indiscutable qu'en 1324 et 1402, les Seigneurs, hauts justiciers du village leur avaient confirmé solennellement les droits, franchises et libertés accordés par le Roi, pour qu'ils puissent s'en servir de toute manière, suivant leur libre volonté.

Et, devant le Sénéchal, les habitants disaient : « Si pour défricher ou passer des baux de partis des patus, il nous faut demander l'autorisation du Seigneur, alors nous ne pourrons plus

en jouir librement, suivant notre volonté, comme pourtant l'avaient décidé, le Roi d'abord puis les prédécesseurs de notre adversaire, (les Seigneurs Patavi et Scatisse), en 1324 et 1402 ».

C'était bien l'intention du Seigneur Patavi, notamment, de nous confirmer dans la propriété des patus, puisque il diminua la censive d'un denier, lorsqu'il fit construire son château dans les communaux, prenant quinze cannes carrées de ces communaux. S'il avait eu la propriété de ces derniers, il n'aurait jamais diminué la redevance.

D'ailleurs, même si ces actes n'existaient pas, la propriété des communaux nous appartiendrait, de toute façon, car l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts édicte dans son art. 15 que les Seigneurs sont censés avoir transporté la propriété des pâturages et garrigues aux habitants lorsqu'ils perçoivent une redevance et que la concession n'est point gratuite. Or, il n'est pas discuté que nous payons une censive, de deux sols, en 1232, qui a été portée à 30 sols par la transaction du 3 Février 1609.

Enfin, nous prétendons avoir la propriété des communaux depuis plus de 500 ans et à maintes reprises, nous en avons défriché ou arrenté des parties pour un temps limité sans demander d'autorisation au Seigneur.

De Lamond répondait :

D'abord, l'intérêt de la communauté, elle même, est qu'on réprime ses entreprises, car chacun sait que les bestiaux font la plus grande valeur des terres du bas-Languedoc et qu'il faut par conséquent des pâturages si l'on veut que les olivettes et vignes ne soient en proie aux troupeaux.

Ensuite, les habitants ont pu arrenter certaines parties des communaux sans autorisation, c'est exact, mais c'est pendant l'exil pour cause de religion du grand-père de mon épouse, de 1691 à 1718, alors qu'il ne restait au château que deux femmes.

L'ordonnance de 1669 que mes adversaires invoquent ne s'applique pas. Elle dispose qu'un seigneur ne peut demander la distraction du tiers à son profit lorsque la concession n'est point gratuite, mais je ne demande pas la distraction du tiers, j'entends seulement interdire la conversion des pâturages en terres labourables.

Vous invoquez ensuite les termes des actes qui ont reconnu que vous aviez le droit de disposer des patus et garrigues suivant votre volonté.

Mais cette expression que vous employez avec tant de plaisir n'est employée que pour parler des usages qui vous sont accordés. Il faut transcrire la phrase entière : « In usibus praedictorum patuorum nullum praebit impedimentum quo minus

libere possiut uti in eisdem secundum eorum ipsorum omnimodam voluntateur ».

« *In usibus* », ce qui signifie que les habitants peuvent faire usage des *servitudes* à eux, concédées sur les communaux comme ils trouvent à propos, mais cela n'a aucun rapport avec la propriété.

L'avocat du Seigneur passait ensuite à la discussion des actes

Il ne faut pas oublier, disait-il que dans l'acte de 1232, le Sénéchal Perregrin, au nom du Roi, donnait aux habitants du village la liberté d'user des communaux, *mais suivant la coutume de Nimes*.

Et il joignait à son dossier la mention en Français d'une transaction de 1240 intervenue entre le Sénéchal et les habitants de Nimes.

Cet acte n'est que résumé dans Ménard, cette copie est donc précieuse.

On sait qu'en 1144, Bernard Aton donna l'usage des garrigues de Nimes, alors fort étendues, aux habitants de cette ville moyennant 1.000 sols de monnaie de Saint-Gilles.

En 1240, de nombreux habitants se plaignaient auprès du Sénéchal Pierre de Athies des agissements de certains particuliers qui avaient usurpé des parcelles dans les garrigues empêchant les autres habitants d'y faire pâturer leurs troupeaux, ce qui avait provoqué des querelles.

Le Sénéchal, décidait ce qui suit :

Nous, Sénéchal, ayant entendu et compris les propositions et les demandes formées, et, tout bien considéré et, ayant fait attention à l'utilité publique, par le pouvoir que nous avons du Seigneur Roi, et en vertu de la charge que nous exerçons, à l'égard de la demande faite par les consuls et le peuple de Nimes présent, nous accordons, approuvons et nous confirmons à vous, consuls et, par vous à la Communauté de Nimes pour patus, à perpétuité, toutes les garrigues.

Ordonnons qu'à l'avenir, si quelqu'un plante dans les dits patus à Nimes, des arbres, ils pourront être pris par qui que ce soit.

Et, l'avocat du Seigneur, de dire : Vous nous opposez l'acte de 1232, mais la coutume de Nimes, à laquelle il se réfère, interdit les défrichements et les plantations et c'est justement ce que je veux interdire.

L'acte de 1232 ne donne en aucune façon la propriété des patus aux habitants.

Quelle idée de prétendre que le Roi ait donné moyennant

une redevance de deux sols à ces habitants, en toute propriété, quinze cents septérées de bois et quatre vingt salmées de patus, dont chaque salmée est estimée 1.000 livres.

(Un salmée à Sauzet valait 66 ares, un cestérée 1/4 de salmée, donc 251 h. de bois, 53 h. 58 de patus).

Quelle idée, que pour une chétive rente, il se fut dépouillé de ses fonds, sans espoirs des lods et autres profits seigneuriaux, sans pouvoir jouir de la coupe des bois et du droit de dépai-sance, ainsi que les adversaires l'ont imaginé et le soutiennent aujourd'hui. Quelqu'un pourrait-il adopter les idées si extraordinaires, quand même il ne s'agirait pas des fonds du domaine inaliénables dans tous les temps.

En outre, le Seigneur tirait argument d'un quatrième acte que la communauté connaissait peut-être, mais qu'elle avait négligé de soumettre au Sénéchal :

Il s'agit d'un acte daté des calendes de Décembre 1303. Cet acte est extrêmement curieux parce qu'il illustre une fois de plus, s'il en était besoin, le désir des hommes de posséder, bien à eux, un coin de terre.

En 1303, le Suzerain du village était encore le Roi de France Philippe-le-Bel ; qui ne devait donner le fief à Guillaume de Nogaret que trois ans après, en 1306.

Donc, le jour des calendes de Décembre 1303, les habitants de Sauzet, au nombre de quarante, s'assemblèrent sur la place publique en présence du Seigneur, Raymond de Massillan, pour donner procuration à cinq d'entre eux et les charger de demander en leur nom au Sénéchal de Beaucaire, l'autorisation de se partager les communaux. « Il en proviendrait un grand profit, dit la délibération tant pour eux que pour le Seigneur Roi, parce que les terres seront mieux cultivées, et, parce que, par les fréquentes mutations qui se feront entre eux et les autres possesseurs, ils augmenteront le revenu du Seigneur Roi, tant pour le lods que pour une plus grande censive qui pourra être portée de deux sols à 10 livres tournois. Malgré les avantages incontestables offerts, le Sénéchal n'autorisa pas le partage estimant qu'il serait préjudiciable à la Communauté, qui était dans la nécessité d'avoir de grands terrains de parcours pour ses troupeaux.

Comment, concluait sur ce point De Lamond, les habitants peuvent-ils penser qu'ils sont actuellement en droit de diviser et défricher les patus, tandis qu'ils sont obligés de reconnaître que l'offre faite autrefois par leurs pères, pour obtenir la permission du Roi, fut rejetée. Et je puis incontestablement à la place du Roi en qualité de Seigneur de Sauzet.

(J'indique en passant que les habitants sont tout de même arrivés à leurs fins, mais 545 ans plus tard, ils ont en effet

partagé les communaux en 1848 et je suis d'avis qu'il n'y a pas lieu de se féliciter de ce partage).

Messire De Lamond s'appuyait aussi sur la transaction de 1609, dont j'ai parlé plus haut. Bien que les habitants aient soutenu, mais 150 ans après qu'elle avait été obtenue par dol, il n'en est pas moins vrai qu'elle avait été appliquée pendant plus de cent ans, et cet acte authentique établissait en termes formels la nécessité du consentement du Seigneur pour pouvoir défricher les patus.

C'était une reconnaissance contenue dans une transaction sur procès, ajoutait le Seigneur, donc un acte parfaitement libre et réfléchi.

Les habitants demandaient bien la cassation de cet acte comme contraire aux actes antérieurs, et pour cela, ils avaient ainsi qu'il était d'usage à cette époque, impétré des lettres royales ; mais d'autres transactions l'avaient suivie, notamment en 1618 et en 1671, confirmant celle de 1609.

J'ai résumé l'essentiel des arguments des deux parties. celles-ci, dans de volumineux mémoires, les ont développés copieusement, employant un style caractérisé par la phrasologie de l'époque, elles ont invoqué d'autres transactions, rappelant un certain nombre de baux, les uns consentis avec permission du Seigneur, les autres sans son autorisation.

La question principale posée au Sénéchal d'Uzès était celle-ci :

A qui appartient la propriété des patus et garrigues de la terre de Sauzet dont le Seigneur est haut justicier ?

Les habitants peuvent-ils ouvrir et défricher les patus sans la permission du Seigneur et même malgré lui ?

Le Sénéchal d'Uzès rendit sa décision le 21 Janvier 1750 :

« Sans avoir égard aux lettres impétrées par les habitants au sujet de la transaction de 1609, il déclare que cette transaction sera exécutée comme aussi celles qui ont suivi. En conséquence, il fait inhibition et défense aux habitants de faire aucun défrichement ni ouverture dans les bois et patus communaux sans la participation et consentement du Seigneur, et il ordonne que les défrichements qui pourraient y avoir été faits seront abandonnés et remis en nature de patus.

Et avant dire droit au surplus de la demande du Seigneur, il ordonne une expertise ; il maintient les habitants au droit de chasse, mais seulement ceux « bien tenans nobles et ayant manoir ». Il les maintient également dans le droit de faire parquer et coucher sur leurs terres les troupeaux transhumants, mais pendant 24 heures seulement.

Il ordonne que les parties se pourvoieront où et par devant qui il appartiendra sur la question des terres jouies noblement par le Seigneur et prétendues rurales par les habitants, sur la question des fours à chaux et sur celle de la garenne rattachée au Seigneur.

Quant à la demande des habitants en restitution de la somme de 624 livres donnée à titre de présent, le Sénéchal la met hors d'instance et de procès.

Il condamne les habitants à la moitié des dépens, un quart compensé, l'autre réservé.

Les habitants relevèrent appel de cette décision devant le parlement de Toulouse.

Ils reprirent devant cette juridiction leur demande première, avec les mêmes moyens, fins et conclusions.

De son côté, le Seigneur interjetait appel incident cantonné sur la question de la chasse : le Sénéchal ayant maintenu vaguement les consuls et communauté au droit de chasse pour en être seulement usé par les habitants et bien tenans nobles de Sauzet, le Seigneur demandait que ce droit ne soit accordé qu'aux nobles seuls ayant manoir dans le lieu, avec défenses d'user de ce droit ailleurs que dans les communaux.

Le Seigneur demandait en outre aux juges d'appel de condamner ses adversaires en tous les dépens, tandis que le Sénéchal en avait compensé un quart.

La demande des habitants ne devait pas avoir en appel, plus de succès que devant le Sénéchal d'Uzès.

Le Parlement de Toulouse rendit, dans cette affaire, un arrêt définitif le 17 Août 1752, sept ans après le commencement du procès.

J'ai pu, grâce à l'obligeance de Monsieur l'archiviste départemental du Gard, consulter à Nîmes, la minute de ce document qui est conservée aux archives départementales de la Haute-Garonne.

L'avocat de la Communauté devant le Parlement était Maître Desmottes, et la Communauté, avertie que l'affaire allait être plaidée, avait, par délibération du dimanche 23 Juillet 1752, député pour assister cet avocat, Antoine Vidal, fils, consul, fort avisé et intègre, dit la délibération, et pour lequel étaient prévus, comme devant lui être remboursés, à titre de frais de séjour, six livres par journée, et, comme frais de voyage, aller et retour, douze livres.

Cet arrêt, très long, n'est pas motivé.

Les qualités en occupent la majeure partie, ainsi que l'énumération des documents fournis par les deux adversaires à l'appui de leurs prétentions.

Voici le dispositif de cet arrêt qui, d'ailleurs confirme et reproduit en grande partie la décision du Sénéchal.

La Cour a mis à néant et sans avoir égard à la demande de De Lamond, en cassation de la délibération de la Communauté du 28 Mars 1749, sans avoir égard à la demande en rescision formée par les Consuls envers les transactions de 1670 et 1671 dont la Cour les a demis et démet.

A ordonné et ordonne que les dites conventions seront exécutées, ce faisant, déclare n'y avoir lieu de maintenir les Consuls et Communauté en la propriété des patus, bois et garrigues.

En conséquence, leur fait inhibition et défense de faire aucun défrichement ni ouverture dans les bois et patus communaux sans la participation et consentement du Seigneur et de son épouse, ordonne que les défrichements et ouvertures qui pourront y avoir été faites seront abandonnés et remis en nature de patus et avant dire droit au surplus de la demande de Messire De Lamond et de Dame De Paradés concernant les dites ouvertures, a ordonné que par experts accordés ou pris d'office par devant M. Laliaud, conseiller au Sénéchal de Nimes que la Cour commet, il sera prodédé dans le mois, après la Saint Martin d'hiver et à frais communs, sauf à répéter, à la vérification des bois, patus et communaux, lesquels experts en rapporteront l'état et la nature, s'il y a été fait des ouvertures et en quoi elles consistent. M. De Lamond et Mme De Paradés établiront dans quel temps ces ouvertures ont été faites, si c'est par permission des consuls, le prix retiré ; réserve aux Consuls la preuve du contraire.

Maintient aussi les Consuls et Communauté au droit de chasse à eux accordé par les actes de 1242, 1324, 1402, à condition que ce droit ne puisse être exercé que par les nobles « bien tenants et ayant manoir » auxquels la cour fait défense d'user du dit droit dans d'autres lieux de la juridiction de Sauzet que dans les patus, sans préjudice toutefois à cet égard du droit de possession des fiefs nobles qui pourraient être dans la Communauté ; comme aussi à maintenir les Consuls et Communauté dans le droit et usage de faire parquer et coucher sur leurs terres les troupeaux étrangers qui vont dépaître l'été dans la montagne, lors de leur passage et de leur retour, à la charge que les dits troupeaux ne pourront rester et dépaître dans le territoire de Sauzet au-delà de 24 heures, sauf aux dits Seigneur et Dame De Paradés à user de la même faculté.

Ordonne que les parties seront tenues de se conformer à la transaction de 1609 en ce qui concerne le bois que le Gardon entraîne, à la charge par elles de dénoncer chacune son droit sur les dites épaves dans les 24 heures au procureur juridictionnel pour qu'il puisse faire faire la proclamation en tel cas requise

Ordonne que la Communauté sera tenue de se conformer aux arrêts de règlement sur les pâturages et qu'elle sera tenue de s'assembler en conseil pour faire nommer des experts à l'effet de faire vérifier la quantité de bestiaux gros et menus qu'on pourra nourrir dans le terroir et régler la quantité que chacun pourra en tenir à proportion de ses terres et, moyennant ce, déclare n'y avoir lieu d'ordonner que les bergers du lieu ne pourront tenir au-delà de vingt-cinq bêtes.

Pour les autres demandes de la Communauté, savoir que les biens jouis par le Seigneur soient imposés à la taille, la destruction des garennes ; et celles du Seigneur : que la Communauté ne puisse user des bois Communaux, qu'il lui soit enjoint de nommer un garde pour veiller à la conservation des bois, qu'il lui soit fait défense de construire aucun four à chaux dans les bois ni d'y introduire aucun feu, ni d'y tendre des filets et lacets, la Cour ordonne que les parties se pourvoieront ou et devant qui il appartient.

Quant à la demande des consuls, relative à la restitution des six-cent vingt quatre livres donnés à titre de présent lors du mariage ensemble sur les autres demandes et conclusions des parties, la Cour les a mises et met hors de procès.

Condamne les consuls et communauté aux dépens d'appel.

En somme la communauté perdait son procès, sur le point capital qui lui tenait le plus à cœur : la propriété des communaux.

Par exploit du 4 Septembre 1752, Ph. De Lamond et sa femme faisaient signifier aux consuls l'arrêt du 17 Août, avec commandement de leur payer la somme de 2879 livres, 9 sols, 2 deniers.

1<sup>o</sup>) La somme de 2303 livres 18 sols 2 deniers pour le montant de l'exécutoire mis au bas du dit arrêt.

2<sup>o</sup>) 207 livres 15 sols, pour les conclusions de la sentence rendue par le Sénéchal d'Uzès, dont était appel.

3<sup>o</sup>) 307 livres 16 sols, pour les dépens liquidés par ladite sentence, avec sommation de justifier de l'ordonnance de Mgr. l'Intendant qui avait permis de plaider qu'autrement, il serait usé de saisie sur les biens des consuls.

Aussi, ces derniers, Jean Vidal (1) et Jacques Jalaguier, effrayés à juste titre convoquaient l'assemblée des habitants pour en délibérer.

Cette assemblée eut lieu le 5 Novembre suivant devant le Baillif de la Baronnie de Saint-Géniès, M. Chevreau, plus prochain gradué, à cause de la suspicion pesant sur les Officiers ordinaires de Sauzet.

Les habitants, mis au courant, ont tous unanimement délibéré que « Quoi qu'il paraisse avoir été fait injustice à la communauté par le dit arrêt, il convient néanmoins pour prévenir les poursuites et frais que le dit Seigneur et Dame pourraient faire contre les Consuls, quelque exorbitants que paraissent les frais qui se montent à 2879 livres, 9 sols, 2 deniers ; ces frais, néanmoins, seront ajoutés à l'état des dettes de la Communauté, mais il convient de supplier les Commissaires du Roi et des Etats qu'il soit permis à la Communauté d'imposer « si tel est leur bon plaisir, au temps et lieu qu'ils jugeront à propos eu égard à la misère du temps et à la triste situation de la dite Communauté, le montant des dites condamnations, se réservant toutefois les exceptions de fait et de droit de la Communauté et d'attaquer le dit Arrêt par la voie de la requête civile, et à cet effet, il est donné pouvoir aux Consuls de prendre tous les conseils d'avocats, présenter les requêtes et faire toutes les impétrations à ce nécessaire, approuvant les voyages que les Consuls ont fait ou feront à ce sujet, comme aussi celui que le Sr. Vidal, 1<sup>er</sup> Consul sera tenu de faire pour porter à M. Chamant, procureur de la Communauté à Montpellier et faire remettre au greffe de M.M. les Commissaires du Roi et des Etats, l'extrait de la présente délibération ainsi que les pièces remises au Sieur Jalaguier, 2<sup>me</sup> Consul par le Seigneur, avec promesse d'avoir pour agréable ce que les dit Consuls auront fait à cet égard et de les relever des frais qu'ils exposeront.

Cette délibération est signée des consuls, de M. Guilhon, prieur doyen de Sauzet, de dix-sept habitants, et de M. de Chatelard, gentilhomme, qui fait précéder sa signature de ces mots : « J'adhère à la délibération ci-dessus ».

---

(1) Depuis le mois de Janvier 1742, les consuls modernes de Sauzet étaient Jean Vidal et Jacques Jalaguier. Ils ont eu, surtout le premier, toute la charge et tous les soucis du procès. Ils ont dû s'acquitter de leurs fonctions à la satisfaction générale, car ils restèrent en fonction jusqu'en 1765, pendant 23 ans, alors qu'avant les consuls étaient changés tous les ans.

La Communauté, épouvantée par l'importance de la somme à payer, chercha des prêteurs, et voulut d'autre part répartir cette dette entre les habitants.

La Communauté, obérée et pauvre ne s'étant pas exécutée. Ph. de Lamond et Jaquette de Paradès firent signifier le 24 Février 1758, l'arrêt sur appel de taxe qu'ils avaient obtenu de la souveraine Cour du Parlement de Toulouse, le 19 Juillet 1755 des dépens qui leur avaient été adjugés par l'arrêt du 17 Août 1752. Le montant des condamnations avait été réduit à 2564 livres, 10 sols, 3 deniers.

Les demandeurs sommaient les Consuls de convoquer l'assemblée générale dans les trois jours à l'effet de délibérer sur le paiement de cette somme, leur déclarant qu'en cas de refus, ils demeureraient personnellement responsables de ce paiement.

En présence de cette obstination des Seigneurs, les Consuls comprirent que l'affaire devenait sérieuse et que malgré leurs atermoiements, il faudrait, en fin de compte, payer ; aussi, non seulement ils convoquèrent l'assemblée Générale, mais ils durent insister particulièrement pour que tous les habitants y assistent. Nous voyons en effet que ce jour là, 28 Février 1758, cinquante-neuf habitants étaient présents à l'assemblée, non compris les deux Consuls et le Curé Guilhon (1).

Les membres de l'assemblée, c'est-à-dire, la grande majorité des habitants, convaincus comme leurs Consuls que finalement, il faudrait payer, après avoir fait ressortir leur misère

---

(1) Voici leurs noms : Jean Vidal ; Jacques Jalaguier, consuls ; Guilhon, prêtre, prieur doyen ; Claude Bounaud ; Jean Fontanieu ; Antoine Vidal ; Jean Troussel ; Pierre Sabatéry ; François Lautier ; Jean Jonquet ; J.-acques Pouget ; Jean Nègre ; Jean Saboury, ménagers ; Pierre Pouget, Jacques Peyre ; Estienne Bonafoux ; Jean Sabatéry ; Maurice Maurin ; David Peyre ; André Guiraud ; Estienne Delon ; Mathieu Vidal ; Maurice Pasquier ; Pierre Bourguet ; Laurent Maruéjols ; Jacques Maruéjols ; Claude Vidal ; Nicolas Béchard ; Antoine Gausset ; Antoine Malarte ; Pierre Malarte ; André Bounaud ; Jean Girand ; Daniel Revene ; Raymond Blanc ; Pierre Blanc ; Vitalis Alliance ; Jacques Vigouret ; André Peloux ; Antoine Floutier ; Claude Terral ; Pierre Robert ; Claude Vidal, gendre de Michel ; Jean Peyre ; Jean Blanc ; Denis Carrière ; André Carrière ; Claude Carrière ; Antoine Bourguet ; Jacques Guizot ; Etienne Jalaguier ; Jean Pouget ; Jean Bonnal ; Etienne David Blanc ; Pierre Puget ; Jean Boissier ; Jean Rouveiran ; Alexis Niel ; Louis Bonnet ; Jacques Ginane ; Jacques Arnaud et Jean Mouset,

et les charges pesant sur eux par la taille et impôts ordinaires, par les frais considérables causés depuis 1752 par le procès, par les dépenses entraînées par la présence à Sauzet d'une garnison de deux compagnies d'infanterie ayant séjourné dans le village pendant près de quatre ans, aussi bien que par l'intérêt des emprunts, dont la Communauté n'était pas encore libérée, firent à leurs Seigneurs et adversaires la proposition suivante :

« Ils ne voient, disent-ils, pas de moyens plus courts et plus convenables pour procurer aux Seigneur et Dame, leur paiement de 2564 livres, 10 sols, 3 deniers ; que d'affermir quelques endroits des patus communaux, qui seront jugés superflus à la nourriture des troupeaux, pour les défricher jusqu'à concurrence de 35 salmées de contenance pour le temps de neuf années, de vendre tous les peupliers et saules qui ont été autrefois plantés dans les patus par les anciens Consuls, mais d'autant que par l'arrêt du 17 Août 1752, il est fait inhibition et défense aux Consuls de faire aucun défrichement ni ouverture dans les bois et patus communaux sans le consentement des Seigneur et Dame, les habitants assemblés ont chargé les dits consuls ainsi que Claude Bonnaud, Jean Fontanieu, Antoine Vidal, Jean Jonquet et Antoine Malarte, principaux habitants qu'ils députent à cet effet, de prier le Seigneur et Dame de vouloir à ce consentir. Et le prix obtenu sera employé au paiement des condamnations du procès ».

Le Consul Vidal, fit à ce moment remarquer que des experts avaient été désignés pour vérifier l'état des lieux et n'avaient pas encore procédé à leur mission. Me Cassagnes, procureur de la Communauté au Parlement lui avait fait observer que l'interlocutoire ordonné par l'arrêt de 1752 durait 30 ans, que le procès était indivisible et qu'il n'y avait pas moyen de le faire remettre, à moins que les habitants ne soient dans la résolution de passer un accord relatif aux articles interloqués.

Sur ce l'assemblée délibéra de charger les Consuls et députés de prier encore le Seigneur et Dame de Sauzet de vouloir bien s'accorder avec la Communauté pour terminer ce procès à l'amiable, sans désignation d'experts « n'ayant rien plus à cœur que de vivre à l'avenir en paix et bonne intelligence.

(Suivent trente-deux signatures — sur soixante-deux présents — les autres membres ne sachant signer).

Messire De Lamond et sa femme qui voyaient dans la première partie de cette demande le seul moyen de se faire payer et qui sur le second point ne tenaient peut-être pas à l'expertise, acceptèrent cet accord par la déclaration suivante qui fait immédiatement suite à la délibération qui précède :

« Vu la déclaration ci-dessus, nous avons approuvé le contenu en icelle et voulant procurer aux habitants le soulagement qu'ils désirent, leur permettons d'affermir dans la plaine de Sauzet, appelée patus communaux, et, dans les endroits qu'ils jugeront à propos, trente salmées de contenance pour les défricher et mettre en culture pour neuf années consécutives et complètes qui commenceront à la Saint-Michel et finiront à pareil jour en 1767.

Seront les ouvertures mises aux enchères et cultivées, et après le terme de neuf années, délaissées et remises aux dits patus par ceux qui les arrenteront.

Comme aussi leur permettons de vendre tous les peupliers et saules qui sont dans les patus et ce moyennant la somme de 350 livres que les dits Consuls et députés ont convenu avec nous pour la dite permission, et à condition qu'ils nous paieront conjointement celle de 256 livres 10 sols, 3 deniers portée par l'arrêt sur l'appel de la taxe, payables le jour de la Saint-Michel prochain.

Et à l'égard des articles de nos demandes respectives qui ont été interloqués par l'arrêt de 1762, nous offrons d'en passer un acte d'accord et pour y parvenir nous consentons que les Consuls fassent retirer de mains du Sieur Jaussand, notre procureur ou du greffe du Parlement la production, actes et entier procès de la Communauté et nous avons signé dans notre Château à Sauzet, le 6 Mars 1758 ;

Signés Ph. De Lamond ; Jaquette De Paradés ; les Consuls et les députés.

On se souvient que la délibération des habitants, du 5 Novembre 1758, se terminait par un appel à l'entente, à l'accord, n'ayant rien plus à cœur, disaient-ils, que de vivre à l'avenir en paix et en bonne intelligence ».

Ces paroles ne partaient pas du cœur, nous le savons maintenant. Les habitants n'avaient pas accepté volontiers la décision du Parlement qui les déboutait de leur demande. Ayant cru, de bonne foi, pendant 500 ans, être propriétaires en commun des patus, bois et garrigues, ils avaient éprouvé une cruelle déception à la lecture de l'arrêt ; mais, enfin, contraints et forcés et avec amertume, ils l'avaient accepté. Leur résignation était feinte. Ils le firent bien voir trente-deux ans après cet accord, en 1790.

Pendant ces trente-deux ans, la vie avait continué dans notre village et les relations entre Seigneur et habitants avaient été normales. Chacun obéissait à l'arrêt de 1752. En 1773, Philippe

De Lamond mourait. Le 13 Novembre, selon ses dernières volontés, il fut enterré dans l'église paroissiale de Sauzet. Sa disparition n'entraîna aucun changement dans la situation des habitants. Sa veuve, Jaquette De Paradés, continua à bénéficier des droits féodaux.

Pendant ce temps, les embarras financiers du Royaume provoquaient la réunion des Etats généraux. Les événements se précipitent ; la Société est bouleversée : c'est la prise de la Bastille, l'abandon des privilèges.

Les descendants des habitants de Sauzet, élevés dans la conviction que le Parlement s'était trompé en attribuant au Seigneur la propriété des communaux, pensèrent qu'en raison des événements, ils pourraient faire juger de nouveau la question, mais en leur faveur ; Dans ce but, ils demandèrent à un avocat de Montpellier, Me Madières, quel était son avis sur les chances de succès d'un nouveau procès.

La consultation de Me Madières existe dans nos archives communales. Elle est précieuse, elle est motivée et très étudiée.

Cet avocat reprend toute la question depuis l'occupation romaine.

Il estime que les pâturages étaient communs anciennement dans tous les lieux où les hommes vivaient en communauté. Ils continuèrent à être communs lors de la conquête des Gaules par les Romains, puis par les Goths, ensuite par les Francs auxquels les Romains cédèrent une partie de leurs terres.

Il est dit dans le code des Wisigots, art. 8 du titre 2 du livre 10 que lors de ce partage il fut laissé des pâturages et bois pour être jouis en commun et par indivis entre les Goths et les Romains. La propriété de ces bois et pâturages résidait sur l'universalité des habitants, sur la communauté, non sur les particuliers qui en avaient l'usage. (Justinien, Institutes : De rerum divisione et acquirendo earum Dominio § 6).

Il n'a jamais été permis aux particuliers qui en avaient l'usage de les diviser ni de les mettre en culture. (Papon, livre 13, art. 1 et 2).

Depuis les Romains, il a été admis que la dépaissance est une servitude, et toute servitude exclut la propriété.

Malgré cela, l'autorité des Seigneurs leur a donné la facilité de se faire des titres contre les communautés lors même qu'en les confirmant dans leurs usages dans les bois et pâturages communs, les Seigneurs ne leur ont accordé que ce qu'elles avaient déjà.

Quoiqu'il en soit des moyens employés par les Seigneurs pour s'attribuer la propriété des communaux, il faut toujours s'en tenir aux titres s'il en existe et, comme dans le cas présent, le Seigneur de Sauzet a des titres de propriété des bois et pâturages communs il faut convenir que la communauté n'a que l'usage de ces bois et pâturages.

Cette propriété des Seigneurs est fondée, non seulement sur le titre de 1232 où il est dit que les usages et facultés dont jouissent les habitants sont de la concession du Seigneur sous une censive de deux sols, mais encore sur une foule d'autres titres qui ont conservé aux Seigneurs de Sauzet la directe universelle des bois et pâturages communs jouis par les habitants et le droit exclusif de disposer de la propriété par des baux à cens ou autrement.

Le Parlement a donc bien jugé, cependant, à mon avis, continue M<sup>e</sup> Madières, l'on a donné trop d'étendue au droit du Seigneur en lui permettant indéfiniment de bailler à cens les terres servant à la dépaissance des habitants, sans le consentement de la communauté, ce qui peut causer des difficultés.

Le Seigneur, en effet, bien que propriétaire des fonds, ne peut ni changer la nature du sol, ni en diminuer l'étendue par des baux à cens sans le consentement de la communauté.

Et M<sup>e</sup> Madières, de citer Papon, Dunod, ainsi que les coutumes des Burgondes.

D'ailleurs, le Seigneur l'avait reconnu par l'acte du 22 Mai 1324, lors qu'il consentit une diminution de la censive pour avoir la liberté de prendre quelques toises du sol des pâturages communs pour y construire un bâtiment, et aussi par la transaction de 1609.

Cet avocat concluait ainsi :

1<sup>o</sup>) Le Seigneur a la propriété du sol des bois et pâturages dont les habitants ont l'usage ;

2<sup>o</sup>) Les consultants ne peuvent se pourvoir contre l'arrêt de 1752 qu'a raison de la disposition qui autorisé le Seigneur à donner indéfiniment à cens les fonds assujettis et après toutefois avoir obtenu des lettres de relief du laps du temps que M. le Garde des Sceaux ne peut refuser puisqu'il s'agit ici du droit du public qu'il importe de rétablir.

3<sup>o</sup>) Mais que la Communauté obtienne des lettres pour faire retracter l'arrêt ou qu'elle le laisse subsister, il faudra toujours pour obtenir la liberté de défricher partie des pâturages, le consentement du Seigneur.

Du reste, ajoute M<sup>e</sup> Madières, tout ce que nous venons de

dire est relatif à l'ancien régime, et la suppression des justices Seigneuriales peut opérer un changement ; en effet, soit que les Seigneurs aient abusé de leur pouvoir pour acquérir la propriété des communaux ou non, il est certain qu'ils ont toujours réclamé les bois et pâturages communs comme une dépendance de la haute justice et ces droits doivent être supprimés comme une usurpation faite sur le public, puisque la justice des Seigneurs est supprimée par le même motif.

Il faut donc que l'assemblée Nationale s'explique sur ce sujet, et la seule chose que je vous conseille, c'est de lui faire une adresse pour lui demander de s'expliquer le plus tôt qu'il sera possible à cet égard.

Cette consultation est datée du 7 Août 1790 (1).

Pendant ce temps, les événements se précipitaient : L'année 1792 voyaient des troupes armées et nombreuses, envahir les châteaux, brûler les meubles et surtout les titres de propriété. La plupart des châteaux de la Gardonnenque et de nombreuses maisons de notables furent pillés et incendiés.

Le 4 Avril 1792, soixante hommes pénétrèrent à Gajan, dans l'habitation de Jaquette De Paradès, veuve de Messire De Lamond. C'était une heure et demie de l'après-midi. Ils dévastèrent la maison et incendièrent le mobilier (2).

Dès qu'elle apprit ce désastre, Mme De Lamond, sans désespérer, par une lettre datée de Nîmes du 7 Avril, trois jours après, écrivit à la garde nationale de Sauzet, pour calmer l'effervescence du moment, qu'elle abandonnait ses censives, ainsi que ses droits féodaux à Sauzet et autres lieux. (Archives Départementales I.L.8.73).

Le procès était donc fini et les habitants n'avaient plus rien à réclamer.

Mais, même si Madame Jaquette De Paradès n'avait pas renoncé à ses droits, la Commune (3) aurait néanmoins obtenu satisfaction. En effet, les lois du 28 Avril 1792, art. 8 et 10 Juin 1793 art 1<sup>er</sup> attribuent aux communes les terres vaines, vagues, garrigues, landes, marais, etc... appartenant aux Seigneurs justiciers.

---

(1) Coût de la consultation : pro honorario, 36 l. ; pro clerico, 3 l. ; Total, 39 l.

(2) Rouvière : Histoire de la Révolution dans le Gard.

(3) De Sauzet.

SEANCE DU 11 FEVRIER 1955

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Bâtonnier Des Guerrois, ancien président.

Étaient présents : M.M. le Bâtonnier Bosc, le Chanoine Anthérieu, Huc, Antonin, le Chanoine Bruyère, le Chanoine Cantaloube, Hubert-Rouger, Mlle Lavondès, le Docteur Mix Vincent, Cabouat, Hutter, Docteur Baillet, Docteur Paradis, Colonel De Balincourt, Livet, Davé, Barnouin, membres résidants ; M. De Joly, membre non-résidant ; Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Président rappelle qu'il y a deux vacances à combler : celles affectant les fauteuils de M. le Docteur Reynaud et de M. le Chanoine Chabot. Deux candidatures sont présentées celles de M. Théron, entomologiste distingué et de M. Hugues, censeur du Lycée de Nîmes.

Grâce à M.M. le Docteur Cabouat et Hutter, l'Académie peut admirer des projections présentées admirablement par M. le Docteur Cabouat et savamment commentées par M. Hutter. Ces vues ont été prises en grande partie à Djemila, anciennement appelée Cuicul. Cette cité romaine avait été construite à proximité de la frontière de la Mauritanie césarienne et surveillant la voie de communication avec Igilgili (Deidèle actuelle).

M. le Docteur Cabouat fit admirer les principaux monuments romains : le Nord avec ses blocs énormes, tout un peuple de statues honorant les empereurs ou leur génie, dont il ne reste presque que des socles, l'escalier monumental du Temple, le *Cardo Maximus*, les maisons d'Europe, d'Amphitry, de l'Ane et de Castorius, l'arc de Caracalla avec sa silhouette majestueuse. Toutes ces belles images donnent une idée de la puissance romaine.

M. Hutter par ses savants commentaires, accentuait et précisait le rôle de Rome. Il rappelait l'étendue de la domination romaine allant du désert de Tripolitaine à Tanger et Sala. Ce territoire était partagé en quatre provinces : Afrique pro-consulaire, Numidie, Mauritanie césarienne, Mauritanie tingitane. Il donnait des détails sur la région de Lambèse. Rome assurant la sécurité avec seulement 27.000 hommes.

M. Hutter retraçait les principales phases soit sous l'empire de Rome, soit sous l'influence chrétienne.

M. Lacombe présentait ensuite le compte rendu d'un ouvrage posthume de M. François de Ramel : « Les vallées des

papes d'Avignon ». Après avoir rappelé le rôle tant de M. Fernand de Romel que de son fils François dans le Gard et les origines de leur famille, M. Lacombe rendait hommage à Mme de Ramel, née de Montesquieu, qui a publié les derniers ouvrages de son mari.

C'est une exacte et belle page de notre histoire locale de l'époque où les papes étaient à Avignon. On y voit le rôle joué par les nobles familles cévenoles pour défendre Avignon contre les invasions redoutées. Dans ce but furent fortifiées les trois vallées des Cévennes confluent sur le Rhône : vallée de l'Ardèche (avec Verfeuil), vallée de la Cèze, vallée du Gardon, dont les principaux passages sont défendus par Portes, Thyerargues, Bagnols.

---

SEANCE DU 25 FEVRIER 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de Maître de Montaut-Manse, Président.

Etaient présents : M.M. Bosc, Huc, Paganelli, Mlle Lavondès, Hutter, Seston, Des Guerrois, Max Vincent, Lignières, Brunel, De Balincourt, Livet, Enjoubert, membres résidants ; De Joly, Robert, membres non-résidants ; Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. Robert, professeur de littérature grecque à la Sorbonne, est venu prendre séance en qualité de membre non-résidant.

M. Montaut-Manse, qui présidait, l'a accueilli par un discours dans lequel il a retracé les phases d'une brillante carrière universitaire dont le couronnement est une chaire en Sorbonne.

M. De Montaut a analysé ensuite quelques ouvrages de M. Robert, un récit de l'histoire de la littérature grecque et une belle étude sur Homère.

M. Robert expose tout l'intérêt que peut prendre l'Académie à une étude sur Aspasia et l'influence qu'elle a pu exercer sur la pensée grecque sous Périclès. Il parle d'abord de l'iconographie. Charles Picard, dans son manuel de sculpture, a cru reconnaître l'image d'Aspasia dans une pièce du musée du Vatican, mais l'inscription qu'elle porte est postérieure, non seulement à la sculpture mais à Aspasia elle-même.

Il existe au muséum d'Oxford la représentation d'une déesse sous les traits d'une femme vivante. On a tout lieu de penser que ces traits sont ceux d'Aspasia. Au point de vue historique, M. Robert énumère les documents à la disposition de l'historien : les écrits de Platon dont il faut se prémunir contre l'esprit ironique, les poètes comiques, les lexiques. Ces documents, dont la plupart sont partiels, permettent d'établir une chronologie et de situer les relations de Périclès et d'Aspasia vers 445 av. J.-C. après avoir examiné ces questions, était-elle une courtisane ? Est-elle responsable de la guerre de Samos ? Quel rôle a-t-elle joué dans la guerre de Péloponèse ?

M. Robert conclut qu'il convient de ne pas ajouter foi à bien des calomnies et qu'elle a eu une grande influence dans le domaine intellectuel et qu'elle a introduit des doctrines issues des Indes.

---

SEANCE DU 11 MARS 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de Maître de Montaut-Manse, Président.

Étaient présents : M.M. Gibelin, Paganelli, Des Guerrois, Chanoine Bruyère, Chanoine Cantaloube, Mlle Lavondès, Huc, Hubert-Rouger, Max Vincent, Seston, Antonin, Livet, Barnouin, Enjoubert, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Après constatation de l'accomplissement des formalités requises par le règlement, il est procédé à l'élection de deux membres résidants en remplacement du Docteur Reynaud et M. le Chanoine Chabot. Ont été élus M. Thérond et M. Hugues.

M. Gibelin fait hommage d'un ouvrage intitulé « Leçons sur l'histoire de la Philosophie d'Hegel » dont il a publié la traduction.

M. Hubert-Rouger, continuant l'histoire de Nîmes, examine la seconde partie de l'œuvre édilitaire de la municipalité Blanchard : ouverture de la rue de la Banque, construction du passage Guérin, dégagement de la porte d'Auguste, aménagement de la Fontaine et du Mont Duplan. M. Hubert-Rouger retrace l'historique de la question du lycée. Il cite plusieurs projets qui ne purent être exécutés, il donne des détails sur l'érection des statues d'Adrien et Jean Reboul. Après avoir rappelé la sagesse de l'administration Blanchard, M. Hubert-Rouger trace un sympathique portrait de cet éminent Nimois que fut Adolphe Blanchard. « Quelque soit, dit-il, le jugement que purent porter sur le maire royaliste ceux que heurtait sa foi militante, l'élévation de son caractère et une indiscutable bienséance lui valurent le respect de tous ».

M. le Docteur Max Vincent a ensuite pris la parole pour traiter de la magie au XIX<sup>me</sup> siècle. Il constate que dès la plus haute antiquité, l'homme a désiré obtenir un pouvoir surnaturel, ainsi que le prouve l'exploration des grottes néolithiques et les demeures de tribus sud-africaines. M. le Docteur Vincent rappelle un fait typique qui s'est déroulé au XV<sup>me</sup> siècle, en Belgique, ainsi qu'un fait contemporain dont il a été le témoin

dans le Tarn. La crédulité actuelle est toujours la même de nos jours, elle prend un caractère pseudo-scientifique. On l'appelle métapsychique. L'orateur fait aux guérisseurs un double reproche : ils font un diagnostic sans contrôle scientifique et leur panacée prétend guérir toutes les maladies. Il arrive que le malade laisse passer le temps où la vraie maladie est curable. Cette magie des voyants guérisseurs, cette pseudo-science est en réalité très loin de la magie classique telle que nous l'ont décrite les auteurs anciens.

---

SEANCE DU 25 MARS 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de Maître De Montaut-Manse, Président.

Etaient présents : M.M. Gibelin, Hec, Des Guerrois, Paganelli, Hubert-Rouger, Lignièrès, Max Vincent, Mlle Lavondès, Hutter, Livet, Enjoubert, membres résidants ; De Joly, membre non-résidant, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. Antonin ayant donné sa démission de Trésorier, M. Hutter a bien voulu accepter de le remplacer et est nommé trésorier de l'Académie.

Maître Des Guerrois est désigné pour représenter la Compagnie aux Fêtes en l'honneur de Florian, organisées par la Municipalité de Sauve, le 3 Avril.

M. De Joly, après avoir fait hommage d'un certain nombre d'opuscules sur la Spéléologie, dont il est l'auteur, fait une communication intitulée : « Propos divers » :

1) *L'Atlantrophe de Palikao* :

Une découverte de la plus haute importance a été faite en 1954, par le Professeur C. Arambourg, dans une carrière de sable du Département d'Oran. Des fouilles mirent au jour des mandibules humaines apparentées au Sinanthropus voisines de quartzites taillés en bifaces rappelant le Chelléen. Ce gisement est de plus daté par la faune. Celle-ci correspond à celle tropicale actuelle et son ancienneté est assurée par la présence de *Machairodus*, félin proche du tigre mais possédant des canines en sabres extrêmement longues, disparu de la surface terrestre depuis le quaternaire. Cela donnerait au gisement un âge de 300.000 à 350.000 ans et confirmerait la nouvelle hypothèse du berceau humain en Afrique.

2) *Châteaux peu connus de la Loire* :

Le conférencier décrit le château Renaissance de Cheverny qui est plus remarquable par les meubles et tapisseries qu'il contient que par son architecture. Une « salle de chasse » possède sur ses murs 1.800 « massacres » de cerfs.

C'est ensuite le château de Talcy en rive droite de la Loire, gentilmière construite pour la famille Salviati appelée en

France par Catherine de Médicis. Appartenant à des Suisses un peu avant la Révolution, cela le sauva du pillage. Dans ses dépendances, un pigeonnier unique en son genre, avec ses 1.500 cases et sa haute échelle rotative, attire l'attention.

Puis c'est le château de Ménars que fit édifier la Pompadour sur le coteau bordant la Loire, que décrit le voyageur. Ses jardins en terrasses parfaitement entretenus par la Société de Saint-Gobain qui en est propriétaire font l'admiration des visiteurs. L'intérieur absolument vide de meubles n'est pas livré aux touristes.

### 3) *Le Vase de Vic :*

Sur la pente du mont Lassois, près de Châtillon-sur-Seine, M. Joffroy, conservateur du Musée de Châtillon, découvrit en 1953, un gisement contenant les restes d'une jeune princesse gauloise et des richesses inhumées avec elle : un char à quatre roues, un collier d'ambre et de pierres polies, un diadème d'or de 500 gr., et un cratère grec ou étrusque en laiton embouti au marteau. Ce vase de 1 m. 40 de hauteur, pesant 180 kgs, d'une capacité de 1.100 l. contenait un vin très alcoolisé. Sa décoration se compose de scènes de guerre. Les anses sont deux gorgones fort curieuses. D'après l'inventeur ces présents auraient été offerts à la princesse pour obtenir un droit de passage sur son territoire par des commerçants venant du Sud-Est et se rendant en Cassitéride (Grande-Bretagne) pour y chercher de l'étain. On pense que cette sépulture date de vingt-six siècles.

### 4) *A propos des Soucoupes Volantes :*

A la suite de la lecture d'un livre de M.M. D. Leslie et G. Adanski paru aux Etats-Unis apportant une grosse documentation sur ces objets inconnus sillonnant le ciel, le conférencier résume ces observations. Ces auteurs citent des tablettes fort anciennes comme le Livre de Dzian, le Popol-Vuh, le Livre des Morts, où on parle de « transports aériens » sur la Terre, il y a dix-huit millions d'années. Les « Vimanas » des Indes parlent aussi de « navires aériens » dans un temps très reculé. Il y aurait lieu d'admettre que, seule la Terre perdue au milieu de milliards d'Univers Iles, possédant chacun des milliards de planètes n'est pas susceptible de porter des êtres pensants et intelligents. Ailleurs, des êtres établis différemment, sont peut-être capables de vivre sur des planètes bien différentes au point de vue physique et chimique. Ils seraient peut-être très en avance sur les hommes au point de vue évolution !

5) *L'année spéléologique :*

Des travaux importants furent faits en 1954.

Le Docteur J. du Cailar et son groupe a poursuivi ses recherches souterraines dans le massif du Marbore au S. du Cirque de Gavarnie. Il a trouvé des cavernes et des avens vers l'altitude de 3.000 m. contenant souvent des glaciers naturelles.

Dans le Vercors, un groupe de Grenoble, dirigé par M. Petzl parvient pour la première fois, à 900 m. de profondeur. L'eau courante trouvée vers 250 m. colorée par M. Petitdidier est ressortie aux « Caves de Sassenage » en rive G. de l'Isère. On ne sait encore si l'homme pourra suivre le fil de l'eau sur toute la profondeur.

Dans le massif du Mont Margareis (Tende) M. J. Rouire et ses camarades découvrent après trois années de prospections et des descentes de 500 m. un réseau hydrologique dont la coloration indique que l'eau ressort 1.340 m. plus bas, après avoir percé deux montagnes. Une tentative sera faite pour la suivre de bout en bout. Ce serait la plus profonde caverne du monde.

Pendant l'année, il y eut six accidents mortels démontrant qu'une technique sérieuse et un matériel adapté doit être en possession des spéléologues avant de se lancer dans ces incursions dangereuses.

Malgré ces risques, l'attrait de la découverte passionne toute une jeunesse en quête d'évasion.

M. De Montaut-Manse adresse les condoléances de la Compagnie à M. le Docteur Baillet et à M. De Régis, à l'occasion des deuils qui les ont frappés.

---

Nouvelle Série

Le N° : 150 frs

N° 5

**BULLETIN  
DES SEANCES**

DE

**L'ACADÉMIE DE NIMES**

=====

2<sup>me</sup> Trimestre 1955

=====

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND  
**NIMES** – 12, RUE PRADIER, 12 – **NIMES**

1955



# SOMMAIRE

---

## FAITS ACADEMIQUES

Les fêtes de Florian à Sauve -- Discours de M. le Bâtonnier Des Guerrois, au nom de l'Académie de Nîmes .....	111
L'Académie et la Foire de Nîmes .....	125-145
Vœu pour le respect de constructions anciennes .....	126
Identification d'une médaille .....	126
Publication de « Nîmes, ses antiquités », par M.M. Hutter et Baillet .....	127
Réception de M. Théron, membre résidant .....	127
Réception de M. Hugues, membre résidant .....	145

## COMMUNICATIONS

M. le Colonel De Balincourt : Une maison de Nîmes et ses propriétaires successifs depuis Henri IV jusqu'à M. Coty .....	118
M. Gibelin : Le Cheval de Bonaparte .....	119
M. Lacombe : Florian et Rivarol .....	119
M. Gibelin : Le théâtre français d'après Henri Heine en 1830 .....	125
M. Bosc : Recherches nouvelles sur et autour de Léonard .....	133
M. Huc : La peinture moderne .....	163



**BULLETIN**  
**DES**  
**SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES**

---

DISCOURS DE M<sup>e</sup> DES GUERROIS  
*prononcé à Sauve, à l'occasion du*  
BI-CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE FLORIAN  
(3 Avril 1955)

Messieurs,

Chargé par l'Académie de Nîmes, en raison d'un empêchement inopiné de Monsieur le Président, de la représenter aux cérémonies de ce bi-centenaire, je n'ai pas la prétention de vous donner, en quelques mots, une biographie de Florian et de redire ce que d'autres ont beaucoup mieux dit ou écrit.

Je veux simplement vous parler, pendant quelques instants :

- de l'Homme de bien ;
  - du Fabuliste ;
  - du Méridional attaché à son pays natal,
- et vous parler, en même temps, des rapports de Florian avec l'Académie de Nîmes.

I. — *L'HOMME DE BIEN.*

Il le fut dans toute l'acception du mot ayant puisé ses principes dans l'entourage du Duc de Penthièvre qui fut son protecteur et son guide.

Ce petit-fils de Louis XIV, par son père, le Comte de Toulouse, fils du Grand-Roi et de Madame de Montespan, passa, peut-on dire sa vie à faire le bien et à secourir les malheureux.

Avec lui, Florian s'en allait de chaumière en chaumière chercher à consoler la misère, ajoutant aux sommes qu'il distribuait cette grâce supplémentaire qui double le bienfait.

De sa bonté, le Duc devait être peu récompensé, éprouvé durement dans ses affections les plus chères.

Il perdit successivement sa femme, la Duchesse de Penthièvre, en 1754, sa mère, la Comtesse de Toulouse, en 1766, son fils, le Prince de Lamballe, à peine âgé de 20 ans, le 6 Mai 1768 ; il devait, en outre, partager les souffrances morales de sa fille, la Duchesse d'Orléans, et devait mourir en 1793 des suites de la tragique émotion éprouvée par lui lors du massacre de sa belle-fille, la Princesse de Lamballe, compagne de Marie-Antoinette, victime des assassins de Septembre 1792.

On a peint, quelquefois, Florian comme un homme faible.

D'où vient, dit P.J. Stahl, dans sa préface des Fable qu'on accuse volontiers de faiblesse un homme qui n'a jamais fait de mal à personne ? Et comment se fait-il que dans ce monde où les mauvais exemples abondent, où certes il est plus difficile et trop souvent moins profitable de bien faire que de mal faire, il semble qu'on ne puisse être fort et bon tout ensemble ?

Le séjour de Florian à Ferney, et toute la première partie de sa vie pourrait prouver que rien ne justifié cette accusation de faiblesse. L'indice certain d'une grande force de caractère est de rester soi en dépit du milieu où l'on vit, et il faut dépenser une grande énergie pour se soustraire aux influences de son époque.

Peut-on croire que Voltaire, qui ne respectait rien, respecta la candeur de l'écolier, ou bien la bonne nature de l'enfant résista-t-elle au contact du sceptique vieillard ? Toujours est-il que Florian sortit Florian des mains de Voltaire, la plus grande domination de son siècle ; qu'il sut maintenir, à côté de lui, son individualité et que ceci suffit à prouver l'indépendance complète de son esprit.

Page du Duc de Penthièvre, élève de l'Ecole d'Artillerie de Bapaume, Officier du Régiment de Dragons de Penthièvre, enfin gentilhomme attaché à la Maison du Duc, Florian sut toujours, dans toutes les circonstances, se montrer digne des exemples qu'il avait reçus de son protecteur.

Ceci ne veut pas dire qu'il fut un personnage rébarbatif d'une vertu austère ou un soupirant platonique digne de ses Pastorales. Il sut, à l'occasion, faire preuve de passion et conquérir les cœurs, mais il garda toujours la juste mesure si souvent dépassée dans ce XVIII<sup>me</sup> siècle.

N'ayant fait de tort à personne, soucieux, dans son esprit de famille, de se montrer fidèle à la mémoire de son père, il se ruina pour payer les dettes de celui-ci et de son aïeul, en même temps qu'il sacrifiait une partie de ses ressources pour

assurer les derniers jours (avant la Sécurité Sociale) des vieux serviteurs de sa famille et notamment, ainsi qu'on peut le voir dans ses Lettres, de sa vieille servante Margoton.

N'ayant rien à se reprocher, il mourut, cependant, victime des passions révolutionnaires. Suspect aux Révolutionnaires, comme protégé de la Maison de Penthièvre, interné à la prison de Port-Libre, dont le dévouement de Boissy d'Anglas devait le tirer, il ne résista pas à l'ébranlement causé par les débordements politiques d'une Société si différente de celle qu'il avait peinte dans ses Bergeries et dans ses Fables.

Ceci nous amène à parler du Fabuliste.

## II. — *Le FABULISTE.*

Les Fables de Florian, dit Stahl, sont un de ces livres très rares où la pensée est si chaste, l'esprit si parfaitement honnête, la forme si attentive qu'ils semblent avoir été écrits presque uniquement en vue des jeunes lecteurs et pourtant il n'en est rien.

Parmi beaucoup d'autres préjugés, ajoute-t-il, il y a, en France, un préjugé fatal à la jeunesse. Ce préjugé consiste à croire que pour convenir aux enfants, un livre doit être fait dans des conditions telles que l'âge mûr n'y puisse trouver son compte.

Ceci conduirait tout simplement à dire qu'un homme de talent ne saurait se faire comprendre des enfants sans cesser d'être un homme de talent, sans se rapetisser et que les livres qui se font aimer des enfants ne sauraient être que des livres médiocres.

C'est calomnier à la fois et les enfants et les livres qu'ils goûtent. Leur esprit est une terre féconde dans laquelle pas une semence ne se perd ; ce qui importe c'est qu'il n'y soit semé que de bons grains. Et, dans ce qui est du ressort de l'imagination, on pourrait écrire un livre que les plus forts esprits puissent regarder comme un chef-d'œuvre et qui, pourtant, par la seule vertu de sa pureté, put mériter d'être mis surtout entre les mains de la jeunesse.

...Ce qu'il faut pour qu'un livre convienne à la jeunesse, c'est d'abord qu'il soit sain ; la simplicité, cette première condition des belles œuvres, est précisément ce qui convient à l'enfance. C'est ensuite que, dans ce livre, il n'y ait point de confusion entre le Bien et le Mal et que l'un y soit séparé de l'autre assez scrupuleusement pour qu'un méchant esprit n'y puisse trouver sa justification.

Or, pour faire un tel livre, il faut être à la fois un grand esprit et surtout un très honnête homme.

Et c'est précisément parce que la réunion de ces conditions est essentielle, que les livres qui peuvent instruire tous les âges et plaire à tous les âges sans en blesser aucun, sont extrêmement rares...

Florian n'est pas l'égal de La Fontaine. Il n'est point son frère et il ne saurait être son rival ; mais aussi il n'est point son imitateur et c'est pour cela même qu'il a mérité de prendre place immédiatement après le prince des fabulistes anciens et modernes.

La Fontaine a du génie ; Florian n'en a pas, et pourtant en lui tout est grâce, tout est tendresse et raison, mais combien compte-t-on d'hommes de génie ?

Si nous prenons certaines des fables de La Fontaine, notamment *La Cigale et la Fourmi*, *Le Chien qui porte à son cou le dîner de son Maître*, *Le Loup et l'Agneau*, *Le Curé et la Mort*, on peut dire, sans vouloir manquer à la mémoire du « Bonhomme » que les conseils donnés dans ces fables procèdent plutôt de l'égoïsme, de l'intérêt, de la force brutale, de l'esprit frondeur et jaloux.

Toutes différentes sont les fables de Florian. On peut même dire qu'à un certain point de vue, elles sont plus modernes que celles de La Fontaine. C'est ainsi que nous trouvons un résumé de la solidarité dans *l'Aveugle et le Paralytique*, de l'amitié dans *Le Lapin et la Sarcelle*.

Est-ce à dire que ces fables sont ennuyeuses et dépourvues d'esprit ? On aurait tort de conclure ainsi, il suffit, pour prouver le contraire, de lire cette délicieuse, (pourrait-on dire comédie) du *Singe qui montre la Lanterne Magique* ?

Pour que son auditoire put apprécier les merveilles qu'il leur montrait, il n'avait oublié qu'un point :

...C'était d'éclairer sa lanterne...

Et si nous prenons ce charmant apologue de la *Carpe et des Carpillons* que l'on pourrait, par certains côtés et toutes proportions gardées, comparer à la Fable de la Fontaine, *l'Hirondelle et les Petits Oiseaux*.

Dans un cas comme dans l'autre, une personne d'expérience donne à la jeunesse des conseils que celle-ci s'empresse de dédaigner. On fait comprendre à l'aïeule qu'elle n'est plus de ce siècle et qu'elle radote.

Mais la jeunesse ne tarde pas à être punie, les petits oiseaux qui n'ont pas voulu arracher les graines que l'on venait de semer sont pris aux pièges destinés à protéger la moisson.

Les carpillons qui ont voulu, suivant les débordements de l'eau, sortir du lit de la Seine, sont surpris par le retrait des eaux...

« Qu'arriva-t-il ? Les eaux se retirèrent  
Et les carpillons demeurèrent  
Bientôt ils furent pris  
Et frits... ».

Je ne veux pas abuser des citations, mais je ne résiste pas au plaisir de vous parler d'une dernière fable dans laquelle Florian dit en quelque sorte leurs faits aux conquérants : « Il s'agit du *Château de cartes* ».

Une famille est réunie le soir autour de la table, elle se compose du père, de la mère et de deux enfants. Ces deux enfants ont un caractère très différent : l'un grave, studieux, l'autre vif et léger mais plein de gentillesse « sautait, riait toujours, ne se plaisait qu'au jeu ».

Celui-ci construisait un château de cartes pendant que son aîné, qui lisait son histoire, demande soudain à son père :

« Pourquoi certains guerriers sont nommés conquérants  
Et d'autres fondateurs d'empires ?  
Ces deux noms sont-ils différents ? ».

Pendant que le père médite une réponse sage, le fils cadet, qui a terminé son château, s'écrit : « Il est fini ». L'aîné furieux d'être interrompu :

« Se fâche et d'un seul coup détruit son long ouvrage  
Et voilà le cadet pleurant  
Mon fils, répond alors le père,  
Le fondateur, c'est votre frère,  
Et vous êtes le conquérant ».

### III. — *LE MERIDIONAL.*

Je veux maintenant vous parler du méridional, membre de l'Académie de Nîmes.

Anatole France, rendant compte d'une fête donnée par les Félibres de Sceaux, s'est moqué, en quelque sorte de l'enthousiasme qu'ils ont montré pour Florian : « Florian, dit-il, né dans la belle Occitanie, est leur compatriote. Il est vrai qu'il écrivit dans la langue des Barbares, dans l'idiome de La Fontaine et de Voltaire ; il est vrai qu'il vécut et mourut sur la terre étrangère. Mais les Félibres sont indulgents. Ils sont pleins de joie et d'oubli. Ils ont tout pardonné. Leur piété facile, leur riante sagesse, égaièrent chaque année la tombe du poète. On y chante, on y boit. C'est-à-dire qu'on y accomplit les actes les plus agréables de la religion populaire. Ces Félibres entendent admirablement la vie et la mort tout leur est fête ».

Ce jugement d'un homme du Nord est à la fois injuste et sévère. D'ailleurs, dans le même article, Anatole France don-

ne, en quelque sorte, des armes contre lui en citant un passage d'*Estelle* dans lequel Florian a décrit son pays :

« Sur les bord du Gardon, au pied des hautes montagnes des Cévennes, entre la ville d'Anduze et le village de Massane, est un vallon où la nature semble avoir amassé tous les trésors. Là, dans de longues prairies où serpentent les eaux du fleuve, on se promène sous les berceaux de figuiers et d'acacias. L'iris, le genêt fleurit, le narcisse émaille la terre ; le grenadier, l'aubépine exhale dans l'air des parfums ; un cercle de collines parsemées d'arbres touffus ferme de tous côtés la vallée et des rochers couverts de neige bornent au loin l'horizon ».

Je ne trancherai pas la question, n'ayant pas qualité pour le faire, de savoir où est le lieu de naissance de Florian. Le Château de Florian ? Durfort ou Sauve ? M. Germain qui est à l'heure actuelle en France l'homme qui connaît le mieux la question, l'a tranchée en faveur de votre ville, notre présence, ici, constitue un acte de foi en faveur de ses conclusions.

Mais au surplus, ce n'est pas là mon propos, et de toute façon, quel que soit son lieu de naissance, Florian est un méridional attaché à ses chères Cévennes.

Ceci m'amène à parler de l'Académicien de Nîmes en vous citant encore une lettre de lui :

Cette lettre est de 1787, elle est adressée à son ami et compatriote, M. Séglier. Elle traite de sa candidature à l'Académie de Nîmes.

« L'association dont l'Académie veut bien m'honorer serait flatteuse pour tout écrivain, mais elle l'est davantage pour un compatriote. Il est doux d'être le confrère de ceux qui font le plus d'honneur à son pays ; il est doux de fortifier encore par les sentiments de fraternité, l'estime que l'on doit aux talents et l'amour de la Patrie. Il me semble, Monsieur, que je l'aime davantage depuis que vous avez bien voulu m'admettre parmi vous. Je me plaignais souvent au Destin d'avoir perdu, par le malheur des circonstances, les biens que mes pères ont possédés en Languedoc. Vous réparez tous les maux que m'avait faits la Fortune. Vous m'attachez à ma patrie par des liens plus doux que ceux qui n'existent plus et votre indulgence amitié me rend plus que je ne regrettais... ».

Dans une autre lettre, du 1er Avril 1788, adressée à M. Vincent de Saint-Laurent, il lui dit :

« Je n'oublierai point, Monsieur, que c'est à vous que j'ai dû la flatteuse adoption de l'Académie de Nîmes. C'est à mon premier patron que je m'adresse pour témoigner à cette Académie que les grâces que m'a faites la mère ne me rendent pas moins sensible aux faveurs dont m'honore la fille ».

Il venait, en effet, d'être reçu à l'Académie Française, mais attachait néanmoins un grand prix à l'hommage des Nimois.

Il ajoute, d'ailleurs, dans la même lettre : « Je ne pouvais pas mieux choisir mon temps pour publier un ouvrage où la Ville de Nîmes joue un grand rôle. Les succès de M. Peyre au théâtre, ceux de MM. de Saint-Etienne et de Boissy, dans toutes les Sociétés où on les a connus, où on les chérit, où on les regrette, ont rendu le nom de Nîmes intéressant pour tous les Parisiens. Estelle a profité de la prévention où l'on était déjà pour son Pays. Les charmantes poésies de Madame la Baronne de Bourdic ont fait penser que la bergère Estelle avait attrapé quelques fleurs échappées aux mains de la Dame de son village, et quoiqu'on ait été trompé dans cette attente, par respect pour la Châtelaine, on a laissé chanter la paysanne ».

Nîmes, en effet, joue un grand rôle dans Estelle et Némorin, la fin du roman s'y déroule. L'armée de Gaston de Foix se trouve concentrée dans les Arènes, l'ennemi assiège la ville et tout se termine par un combat singulier entre Gaston de Foix et le Chef de l'Armée ennemie sous les yeux des Nimois qui garnissent les remparts.

C'est en languedocien que chante la paysanne, je ne vous répèterai pas son chant, vous le connaissez tous.

Florian a-t-il été un Académicien de Nîmes assidu ? Je ne le saurais le dire et je ne le crois pas, ses nombreuses occupations l'attachaient à Paris et à ses environs. Je ne sais s'il prit séance parmi nous, mais, de toute façon, sa mémoire y a été conservée et en 1832, l'Académie Royale du Gard mit au concours l'éloge de Florian.

Je n'ai pu, malheureusement, retrouver le compte-rendu de ce concours.

En 1856, M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, donna à ses confrères une étude sur Florian, lue dans la séance du 27 Décembre 1856, étude dont j'ai extrait les lettres que je viens de vous lire.

Il est temps de conclure. Je ne veux pas abuser de vos instants. Je me contenterai de dire, après et avec les autres orateurs, que par son œuvre et par sa vie, Florian a bien mérité de la grande patrie française et de la petite patrie méridionale.

### SEANCE DU 22 AVRIL 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> De Montaut-Manse, Président.

Étaient présents : M.M. Bosc, Chanoine Anthérieu, Baillet, Gibelin, Huc, Chanoine Bruyère, Des Guerrois, Antonin, Flaugère, Seston, Velay, Brunel, Max Vincent, De Balincourt, Mlle Lavondès, Livet, De Régis, membres résidants, De Joly, membre non-résidant, Lacombe, secrétaire perpétuel.

Sous le titre : « Une maison de Nîmes et ses propriétaires successifs depuis Henri IV jusqu'à M. René Coty », M. le Colonel De Balincourt a fait revivre des souvenirs et des figures de Nîmes.

Il s'agit de la maison sise au coin de la rue des Lombards et du Boulevard Gambetta et dont l'auteur de cette communication est l'actuel propriétaire. Il est probable qu'elle était dans un rectangle habité sous l'occupation romaine.

La maison, on peut l'affirmer, était à l'emplacement actuel dès le XIII<sup>e</sup> siècle, et on peut en préciser l'histoire à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle appartenait alors à Pierre Fauquier, Seigneur de Fourniguet. Anne de Béranger la vendit à Daniel de Guirand pour être achetée par Pierre Fauquier. Lorsque l'enceinte nord des remparts fut rasée et le grand cours aménagé, bien des terrasses disparurent. La façade de la maison Fauquier est demeurée témoin de ce passé.

M. De Balincourt donnait également des détails biographiques sur les propriétaires successifs : Jean de Mellet, Scipion Reinaud, dont le fils, personnage notable de Nîmes, épousa Mlle de Genas, baronne de Vauvert. Il donnait aussi des détails sur la famille de Génas et ses malheurs, et donnait lecture de lettres inédites traitant des événements des temps révolutionnaires.

Rappelant les origines normandes de la famille De Balincourt, il rappelait la mémoire de son grand-oncle qui fut membre de l'Académie de Nîmes et écrivit l'histoire de la famille de Genas.

Cette communication ayant attiré l'attention de la Compagnie sur la topographie de Nîmes, M. le professeur Brunel rappelait le problème du peuplement nîmois sous les Romains et son érudition lui permit de distinguer Romains, Latins et vétérans de la population nîmoise d'alors.

---

SEANCE DU 6 MAI 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> De Montaut-Manse, Président.

Étaient présents : M.M. Gibelin, Chanoine Anthérieu, Antonin, Max Vincent, Hubert-Rouger, Chanoine Cantaloube, Brunel, Mlle Lavandès, Seston, Hutter, De Régis, Livet, Barnouin, membres résidants, M. De Joly, membre non-résidant, Lacombe, secrétaire perpétuel, Huc.

L'Académie a entendu deux communications. La première de M. Gibelin, intitulée « Le cheval de Bonaparte ». Il s'agit non des chevaux en chair et en os qui ont servi à Napoléon, mais du cheval qui fut le symbole de sa gloire et qui figure sur le célèbre tableau de David. A la montée vers la gloire s'oppose la chute. Victor Hugo nous parle du cheval qui s'abat, dans le poème intitulé « Napoléon II ». Adolphe Thiers fait aussi allusion à cette chute dans son « Histoire du Consulat et de l'Empire » (Passage de la Bérésina). Enfin, Auguste Barbier a développé ces deux idées dans la pièce fameuse des « lames » intitulée « La Cavale ».

La communication de M. Lacombe était sur : « Florian et Rivarol ».

Voici deux noms qu'on n'a pas coutume de rapprocher. De ces deux hommes, l'un paraît doux, délicat ; l'autre violent, rude. Le vocabulaire de celui-là : léger, pastoral ; de celui-ci : réaliste. L'un, accueillant, presque trop ; l'autre, d'abord difficile, presque trop également. L'un, tenant houlette ; l'autre, armé d'une plume acérée. Et pourtant...

Tous deux de la même époque ; tous deux languedociens ; tous deux bannis par la Révolution, tous deux morts jeunes. La différence et le paradoxe s'atténuent. Ils disparaissent si l'on s'approche de plus près. Tous deux sont venus, jeunes, de la même province, à Paris pour chercher la gloire ; tous deux, pour réussir prennent le même moyen : pénétrer dans les derniers salons, y briller par la conversation et tous deux y réussissent. Enfin un autre trait commun ; tous deux moralistes.

Florian, homme de salon ? « On ne s'en douterait pas à le lire », remarque d'abord Sainte-Beuve. Puis, il ajoute aussitôt : il avait de cette malice en causant..., il excellait à railler, à contrefaire... Florian, pour réussir dans le monde et saisir la veine du moment, avait eu à choisir dans ses propres goûts ; il y avait en lui un coin de pastoureau et de troubadour langoureux qu'il s'était plu à développer exclusivement, plu-

me en main : sa réalité, plus mêlée et plus vive, valait mieux que cet idéal là. (En composant Estelle et Galathée, il était sincère encore et il obéissait sans doute à une inclination languedocienne, mais il en supprimait toute une moitié non moins essentielle, et il ne se montrait qu'à demi...).

Faut-il chercher beaucoup pour découvrir l'autre moitié ? En trouvons-nous la première esquisse dans cette petite cour du Château d'Anet où, dès qu'il paraît, il est goûté, applaudi ? dans sa répugnance par les sciences exactes pendant son stage à l'école d'artillerie de Bapaume, dans son commandement de la Compagnie que le duc de Penthèvre lui octoie, commandement qui lui laisse des loisirs qu'il met à profit pour se livrer, de préférence aux études tactiques, à la culture des belles lettres. Ce n'est pas davantage dans son éloge de Louis XII, encore moins dans Ruth, Galathée ou Estelle que l'autre face — celle du méridional causeur et enjoué — peut se montrer...

Mais, suivons-le au théâtre. C'est là qu'un autre trait nouveau apparaît. A qui s'en prend-il ? A un bonhomme, qui n'a rien de sérieux, rien de compassé et qui promet d'être drôle, bavard et dont les propos et les attitudes donnent l'espoir d'être cocasses. Voici Arlequin. Chacun sait comment il a transformé ce fantoche de la Comédie italienne. Un Arlequin tout nouveau, un personnage neuf.

Il l'a réhabilité et ce, sans le dénaturer. Cet étourdi, ce bafoué, devient un bonhomme habillé à la française, plein de bon cœur, de bon sens, de bonne humeur. Je ne pense pas me tromper beaucoup en lui attribuant une certaine parenté avec certains personnages chers à M. Pagnol. Et pour créer et faire vivre, causer et évoluer de pareils types, je pense aussi qu'il faut être né au Sud de la Loire. Je n'insiste pas et préfère vous renvoyer aux Arlequinades du chevalier de Florian.

Mais si nous voulons connaître un peu plus intimément le second Florian, celui qui rit, qui cause et se fait dans les salons une brillante réputation de causeur, et qui le rapproche par là de Rivarol, il faut écouter quelqu'un qui l'a bien connu. Puisque ce personnage et lui se trouvèrent face à face devant la même femme, ce qui est une occasion exceptionnelle de se bien observer. Il s'agit de Lacretelle pour le rival. La femme c'est Mlle Senechal. Sa famille fuyant la révolution, s'était réfugiée à Caen. Il y avait trois filles dont l'une s'appelait Marquise de Chérisay, la seconde Marquise d'Audiffret et enfin la troisième de 19 ans, Sophie, qui n'était pas marquise, aurait été digne de la devenir si nous en croyons un de ses amoureux Lacretelle lui-même. Dès qu'elle entendait raconter une belle action, nous dit-il, ses yeux lançaient une noble flamme, elle aimait avec un goût trop vif les traits saillants de l'esprit, ce

qui faisait ma désolation, car je ne pouvais soutenir avec elle ce genre de lutte attenda que le ciel m'a refusé le don des vives réparties. Avouez que seul l'amour peut, en une unique phrase être aussi laudatif et à la fois aussi modeste. Non seulement, il n'avait pas le don de réparties, mais il était aussi démuné de chance. Il déclara donc son amour mais non à la demoiselle, mais à sa mère et il obtint cette réponse que Sophie était aimée du chevalier de Florian ; puis, elle ajouta, et ceci n'est pas tout à l'honneur de notre ancien confrère : « J'ai vu l'amour du chevalier décliner à mesure que notre fortune lui a paru baisser et chaque jour de la Révolution en compromet les restes. N' imaginez pas qu'il soit l'homme de ses bergeries ; il a trop de probité pour être un séducteur, mais il a trop de prudence et de calcul pour être un Némorin », qui par sa franchise du moins aurait fait une excellente belle-mère. Tels furent les propos de cette respectable femme. Lacreteille ne les tint pas l'explication pour une fable et prit la fuite devant le chevalier à l'amour déclinant.

Donc, nous pouvons le tenir pour un témoin peu suspect, comme il était de surcroît écrivain critique, il se devait de tracer un portrait. Eh bien, c'est là ; que par un détour un peu long — et je m'en excuse — c'est là que je voulais en venir, au portrait de Florian où apparaît le sourice malicieux, la lèvre prête à lancer du bon mot et la courbette qui tient à la fois de la révérence et de la pirouette. Bref, une physionomie d'où la ressemblance avec cet autre causeur dans un même cercle, n'est pas tout à fait absente. Ajoutons-y un trait commun : la gêne se mouvoir en temps de révolution ; un temps où la guillotine est au bout de la rue.

Ce dernier trait a été aussi noté par notre portraitiste. Voyez plutôt : « Si la Révolution tenait un peu dans l'ombre un talent qui n'était pas fait pour se mesurer avec de tels événements, avec de telles passions, c'était encore une bien jolie existence que celle du chevalier de Florian, jolie comme plusieurs de ses ouvrages, ses Arlequinades, et surtout ses Fables où se trouvent tous les mérites de l'excellent conteur si non tout le coloris des poètes ; la Reine, les Princesses, toutes les dames de la Cour et le public en avait raffolé. Ses ouvrages et même Estelle lui avaient rapporté beaucoup plus que l'Émile ou la Nouvelle Héloïse ne l'avaient fait à Jean-Jacques Rousseau. Sa figure était fort agréable et son esprit plus piquant et surtout plus malicieux que ne le supportait sa candeur ».

Il y avait donc chez Florian deux natures : celle qu'il choisit parce qu'il crut que c'était le moyen de réussir, que l'heure était aux pastoureaux et l'autre, d'après Lacreteille, qui était sa vraie : enjouée, bavarde, spirituelle, répandant des bons mots.

Mais il ajoute : « c'est un don de l'expérience et même d'une profonde étude que d'être familier et de rire avec ses lecteurs. Ainsi s'expliquerait que nous ne trouvions pas souvent dans l'œuvre de Florian, l'occasion si non de rire au moins de sourire. Ceux qui l'écoutaient ont eu seuls ce privilège.

Ce concours des mêmes louanges ; ce geste pour cueillir les mêmes lauriers devaient mettre Florian et Rivarol l'un en face de l'autre. De fait, ils se rencontrèrent. On a gardé au moins la mémoire d'une de ces rencontres qui est bien connue. Ce jour-là, c'était dans la rue et de la poche du père d'Estelle sortait un manuscrit : « Prenez garde, Monsieur, dit Rivarol, on pourrait vous voler, puis (*In cauda venenum*) si on ne vous connaissait pas ».

Ce n'est pas bien méchant, mais pas très flatteur non plus.

Personne, mis à part les coquettes, qui affichent aussi des bijoux, n'est aussi jaloux que les faiseurs de bons mots et cette jalousie aurait fort bien pu les brouiller. Il n'en fut rien. Et voici un autre trait qui prouve que Rivarol estimait Florian.

Rivarol était, à ce moment, en pleine bataille. Contre qui ?

Contre cette foule d'auteurs inspirés davantage par la vanité que par le génie, qui grisés par des applaudissements de petits cercles, s'en échappaient en essais compacts ; contre cette mode, cet engoûement qui, il faut bien le dire, se reproduisent périodiquement au grand préjudice de la langue et du bon goût français. Quant à la langue, Rivarol qui a bataillé et vaincu pour elle en Prusse, n'entend pas la laisser meurtrie en France. On l'a beaucoup loué de sa victoire, mais peut-être ne s'avise-t-on pas suffisamment des services qu'il a rendus à notre langage dans d'autres circonstances, pour ne pas dire durant toute sa vie. L'arme qu'il employait au moment où nous nous plaçons n'était peut-être pas la meilleure. Il publiait son *Petit Almanach de nos grands hommes*. Outre l'ironie et la malice du titre, mettant en opposition les deux qualificatifs : petit et grand ; il y avait une méchanceté qui se révélait dès la première page ; les auteurs étaient rangés non par ordre de présence mais par ordre alphabétique.

Songez, Messieurs, à une affiche de spectacle ou de cinéma rédigée ainsi :

Quelles clameurs dans le clan des vedettes ! Priver un auteur de ce à quoi sa vanité tient le plus son rang ou ce qu'il croit être son rang : c'est un raffinement de persifflage. Mettre Voltaire après Andrieu ou Cerutti.

Il y a plus : ne pas figurer parmi les trois grands hommes devenaient un honneur et de fait les vrais littérateurs n'y figuraient point. Il y eut une exception : Voltaire y était, alors que

— au point de vue purement littéraire — il n'aurait pas dû s'y trouver. Mais, Rivarol s'en est expliqué. Le patriarche, à ses yeux, avait le tort d'abriter sous son manteau royal, la foule des insignifiants et pour les en faire sortir, il fallait bien secouer un peu les pans, et si le grand homme en subissait quelque dommage, ce n'était qu'une punition pour sa fâcheuse et vaniteuse complaisance. L'illustre ami du Roi de Prusse accusa le coup, écrivant : « ...un nouveau poison fut inventé... ce fut d'outrager les vivants et les morts par ordre alphabétique ». Rivarol n'avait-il pas lancé une flèche empoisonnée sur ses victimes disant : « Il y a une foule de notices qui ne signifient rien et ce sont malheureusement les plus ressemblantes ».

Pas de notice sur Florian. C'est que l'auteur de l'Almanach ne le confondait pas avec la foule des folliculaires. Il le mettait fort au-dessus. Complaisance de compatriote ? Certes non, car il ne le ménageait pas à l'occasion. Ayant à juger un des ouvrages de Florian, il ne put retenir cette boutade : « il y a la moitié de l'ouvrage en blanc et c'est ce qu'il y a de mieux ». Mais, avec cet homme, il ne faut pas confondre boutade et jugement. Florian était alors en pleine ascension, mais non encore parvenu au sommet de sa carrière. Numa Pompilius venait de paraître et, la Reine avait dit : « Quand je lis Pompilius, il me semble que je bois de la soupe au lait ».

Rivarol n'aimait pas cette soupe et il écrivit un article pour le Mercure. On y aurait lu : « M. de Florian s'annonça d'abord par des poésies fugitives et des pastorales d'un ton fort doux. Il avait dans son style cette pureté et cette élégance continue dont les gens de goût se croient tous doués..., mais quand M. de Florian s'est élevé de petites pièces en petites pièces jusqu'à une sorte d'épopée, les gens du monde l'ont abandonné aux gens de lettres..., il faut bien être jugé par ses pairs. L'ingénieuse modestie de l'auteur qui se fait remarquer dans la gravure qui est à la tête de son livre a forcé tout le monde à comparer Numa avec Télémaque... La comparaison ne réussit pas à l'auteur de Numa, il faut donc convenir que M. de Florian n'a pas comme Fénelon le bonheur du sujet..., on a aussi remarqué dans Numa un défaut absolu de mouvement et de variété... Mais à quoi sert d'analyser plus longtemps un écrivain, de qui les femmes ont exigé décidément qu'il serait de l'Académie... ».

Evidemment, ce n'est pas tout à fait flatteur, mais si l'on veut bien y regarder d'un peu près, il y a là une intention qui n'est pas mauvaise. J'y trouverais pour ma part, le souci d'avertir un écrivain de mérite qu'il se trompe de voie ; qu'il tourmente sa nature et que lorsqu'on a cette pureté et cette élégance de style on doit chercher le succès ; non chez les mondains, mais

chez des gens plus sérieux. On pourrait dire que ce berger et le mot n'est pas déplacé pour le pastoureau qu'est Florian, se devra s'imposer la tâche de ramener la brebis au bercail.

Nous pouvons le juger ainsi avec le recul du temps, mais les amis de Florian qui ne songeaient qu'à l'instant présent, furent d'un autre avis.

Ils se précipitent chez Rivarol. Y pensez-vous écrire cela au moment où tous les bonheurs assiègent la porte de cet excellent homme. Lisez ce qu'il vient d'écrire à Boissy d'Anglas : « J'ai obtenu en trois semaines le brevet de lieutenant-colonel, la Croix de Saint-Louis, mon fauteuil académique et une abbaye à six lieues de Paris pour une tante à moi, religieuse à Arles. Osez-vous troubler cette bien innocente allégresse ? ».

Et Rivarol remet son manuscrit, non pas au Mercure, mais dans son tiroir d'où il ne sortira que bien des années plus tard et lorsque la fortune de Florian ne risque pas d'être atteinte car, quand on lira ces lignes, Florian sera mort.

Assurément, ce n'est pas un trait d'héroïsme, mais pour Rivarol qui a dit et subi tant de méchancetés de son vivant, c'est encore un geste qui a son mérite.

Et si comme des fables, il fallait tirer une morale, ne pourrait-on pas dire que cette anecdote fait honneur et à Rivarol et à Florian.

---

SEANCE DU 20 MAI 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. De Montaut-Manse, Président.

Etaient présents : M.M. le Bâtonnier Bosc, Docteur Baillet, Gibelin, Huc, Mlle Lavondès, Flaugère, Docteur Max Vincent, Colonel De Balincourt, Livet, Barnouin, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Président dépose une demande émanant de la Librairie Calendal, tendant à organiser, dans le stand de l'Académie de Nîmes, à la Foire Commerciale de Nîmes, à la Fontaine, une réunion d'écrivains au cours de laquelle ceux-ci dédicaceraient des livres.

L'Académie, désireuse de laisser au stand qu'elle occupera, un caractère purement intellectuel, à l'exclusion de toute apparence d'opérations commerciales, ne croit pas pouvoir accueillir cette demande.

M. le Docteur Baillet explique dans quelles conditions et dans quel esprit l'Académie participera à l'exposition, faite dans son stand à la Fontaine, à l'occasion de la Foire de Nîmes.

Après avoir entendu les détails donnés par le Docteur Baillet, lui exprime, en même temps qu'à M. Hutter, Commissaire Général de la Foire, ses remerciements.

M. Gibelin a fait une communication sur le théâtre français d'après Henri Heine, en 1830. Cet Allemand, qui juge assez sévèrement ses compatriotes, constate que la gaieté en France a diminué après les Révolutions successives qu'elle a subies. La femme et les désordres conjugaux font le principal sujet des pièces. Il apprécie le talent de Mlle Dejazet. Dans la tragédie la femme mariée est le personnage principal, alors qu'en Allemagne, c'est la jeune fille. On n'ose pas faire revivre les personnages de l'ancien régime. Il n'apprécie pas le drame naturaliste. V. Hugo et A. Dumas sont pour lui les meilleurs poètes tragiques. Jugement que la postérité n'a pas ratifié. Il fait l'éloge de Frédéric Lemaître, mais lui préfère Bocage. Il cite Mallefille, Rougemont, Bouchardy. En musique, il préfère Rossini à Meyerbeer. Dans l'opéra, on goûte surtout la mise en scène. Mais on applaudit Liszt, Chopin et Berlioz.

Heine explique ces changements dans le théâtre par des raisons qui tiennent à la fois à la politique et aux bouleversements sociaux.

M. Gibelin explique comment on devient vicomte à propos de Victor d'Alincourt et termine cet intéressant exposé en citant à ce sujet quelques anecdotes piquantes.

Sur le proposition de M. le Docteur Baillet, l'Académie vote le vœu suivant :

« Devant l'évolution inéluctable de toute ville suivant les exigences de l'urbanisme moderne, tant par la suppression de vieux immeubles, que par la création de constructions nouvelles, l'Académie de Nîmes émet le vœu que le respect le plus attentif s'attache à la conservation des vestiges du passé, témoins de l'histoire de la Cité : sculptures, architectures, notamment des façades du Boulevard Gambetta qui rappellent par leurs terrasses, la création au XVIII<sup>me</sup> siècle du grand et petit Cours ».

M. le Docteur Baillet a pu identifier une médaille que possède l'Académie : il s'agit du Saint Evêque Saint Clément qui évangélisa les peuples slaves.

---

SEANCE DU 3 JUIN 1955

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> De Montaut-Manse, Président.

Étaient présents : M.M. Bosc, Baillet, Chanoine Bruyère, Des Guerrois, Huc, Flaugères, Mlle Lavondès, Seston, Max Vincent, Chanoine Anthérieu, Gibelin, Antonin, Brunel, Lignières, De Balincourt, De Régis, Barnouin, Thérond, membres résidants, Raoul Stéphan, membre non-résidant, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Docteur Baillet met la Compagnie au courant de l'édition et de la publication du livre édité sous le patronage de l'Académie : « Nîmes, ses antiquités ».

L'Académie autorise M. Hutter à traiter avec M.M. Azémard cousins. M. Hutter présentera un rapport.

L'Académie de Nîmes, au cours de sa dernière séance a procédé à la réception de M. Thérond, élu membre résidant, en remplacement de M. le Docteur Reynaud.

M<sup>e</sup> De Montaut-Manse, en l'accueillant, a loué le savant entomologiste dont la réputation a franchi les limites régionales et a atteint les sphères savantes internationales. M. Thérond fournit des identifications de coléoptères aux musées et organisations de France et de l'étranger qui ont recours à sa compétence exceptionnelle. Ses études patientes sont recueillies par les publications de tous pays. Il salue en lui un représentant, dans la Compagnie, de l'esprit et de la recherche scientifique.

M. Thérond a répondu en ces termes :

Monsieur le Président,  
Messieur,

Je suis trop au courant des traditions de l'Académie pour être surpris des aimables paroles de bienvenue qui viennent de m'être adressées. Je savais à l'avance, Monsieur le Président, que ces choses-là seraient finement dites, je ne doutais pas qu'elles seraient agréables à entendre, mais, je n'en attendais pas d'aussi flatteuses.

On ne peut pas venir, sans une grande émotion, prendre place pour la première fois dans ce cénacle, qui depuis tant d'années, célèbre le culte des Lettres, de l'Histoire Locale, des Sciences et des Arts. La mienne est immense. Ma famille est fixée à Nîmes depuis plusieurs générations ; et, comme tout

Nimois, qui aime sa petite patrie et s'intéresse à son histoire, je connais les titres de noblesse de son Académie, sa valeur, le crédit et l'autorité accordées à ses membres. C'est, Messieurs, vous dire sans préambule que je ressens pleinement l'honneur que vous me faites en m'accueillant aujourd'hui parmi vous.

Je n'ai pas ambitionné cet honneur ; je n'aurais même jamais osé y prétendre. Je ne me fais pas illusion sur mes mérites personnels : la formation scientifique habitue à voir la vérité en face... Quelques amis que je compte dans votre Compagnie ont pris l'initiative de mettre mon nom en avant, sans m'avoir prévenu. Ils ont, ensuite, su vaincre mon hésitation, j'allais dire ma résistance, en faisant valoir à mes yeux que vous souhaitiez agrandir la place que vous faites aux Sciences Naturelles. Dans ces conditions, j'ai dû me rendre à leur raison et accepter de briguer vos suffrages. Je ne puis que vous exprimer ma gratitude et je vous assure de ma reconnaissance.

Passionné d'Histoire Naturelle, je le suis depuis mon enfance. Naturaliste, je crois l'être devenu avec le temps et à force d'étude, mais, peut-être pas dans le sens que vous pensez et que vous êtes en droit d'espérer.

Vous avez déjà senti que je suis un orateur malhabile. Ce n'est pas moi qui serais capable de vous charmer en vous racontant, avec la perfection du style comme le ferait un émule de Buffon ou d'Henri Fabre, ce qu'il y a de surprenant et de merveilleux dans les mœurs et le comportement des Insectes. Je ne suis qu'un systématique... Or, s'il y a beaucoup de poésie pour celui qui sait lire dans la Nature, la Systématique est presque à l'opposé des Belles-Lettres... Ainsi, j'aurai à coup sûr beaucoup d'intérêt à suivre vos séances, mais je crains de n'y pouvoir tenir une place très active.

NATURA MAXIME MIRANDA IN MINIMIS. C'est la devise de la Société Entomologique de France, dont je suis membre depuis trente-quatre ans. J'occupe mes soirées à examiner et à disséquer sous le microscope, des êtres, qui ne mesurent souvent pas plus d'un demi-millimètre. Je me plais à contempler des détails, connus seulement des initiés. Ma joie déborde si je découvre des caractères spécifiques inédits : c'est que l'animalcule que je tiens sous les yeux est une « nova species » comme nous avons l'habitude de dire entre nous. Il faut alors lui donner un nom et la décrire. Une diagnose latine concise, suivie d'une description en français aussi détaillée et précise que possible, accompagnées d'un ou plusieurs dessins schématiques, qui parlent encore mieux et plus clairement que je ne sais le faire avec des phrases... je reconnais que cela est un peu maigre pour prétendre à une place dans une Académie.

Mais, votre bienveillance a suppléé à tout ce qui me manque : je vous demande de me la continuer et je vous en serai infiniment reconnaissant.

Pourtant, j'approuve votre idée de faire dans votre Assemblée, une place à l'*Entomologie*, même si je regrette que vous n'ayez pas eu le choix sur la personne. Je ne prétends pas faire œuvre de haute Science, mais je suis convaincu que l'Entomologie a embelli ma vie.

Je ne doute plus que les satisfactions purement intellectuelles élèvent l'Homme, puisque elles me valent une place dans votre Compagnie. En tous cas, elles donnent le goût de la recherche et le souci de l'exactitude. De plus, elles dématérialisent en quelque sorte, puisque les études de ce genre sont forcément désintéressées et gratuites. Je crois que cela est reposant dans un temps où l'intérêt fait marcher le Monde. Enfin, comme on ne peut pas travailler dans l'isolement, elles mettent obligatoirement en rapport avec des savants spécialistes du monde entier ; et, c'est justement parce que je sais ce que valent de telles relations intellectuelles, qui finissent presque toujours par être la base d'une solide amitié, que j'apporte déjà, Messieurs, et à l'avance du prix à celles qui vont commencer entre nous.

Mais, les études entomologiques, justement parce qu'elles sont captivantes, présentent un danger d'autant plus grand qu'il est agréable. Elles deviennent une passion et risquent d'accaparer tous les loisirs si on n'y prend garde. Hélas, Messieurs, j'avoue que je me suis laissé gagner et je n'ai jamais ressenti aussi fort où le bât me blesse qu'aujourd'hui où vous me donnez à prendre la place d'un homme de bien. Car, Messieurs, qui a porté plus haut et plus fièrement les vertus sociales que le Docteur Maurice Reynaud, à qui j'ai l'honneur et la lourde charge de succéder ?

Il est des hommes, dont la vie fut toujours si admirable et si pure, dont toutes les actions eurent su visiblement pour mobile, l'amour du bien et le bonheur de leurs semblables qu'on est heureux d'avoir à retracer le souvenir de leurs vertus et de leur dévouement. Ce qui faisait du Docteur Maurice Reynaud une des natures les plus accomplies, c'étaient les qualités de son cœur. Il joignait à la droiture et à l'honnêteté, qui sont les plus beaux privilèges des âmes d'élite, une bonté, une bonté, une générosité et une abnégation bien rares.

Jugez vous-mêmes par ces dates comment fut bien remplie cette vie de soixante quinze ans :

Le Docteur Maurice Reynaud est né à Nîmes, le 18 Mars 1878. A la suite de brillantes études secondaires, faites dans

la Maison de l'Assomption à Nîmes, il a poursuivi ses études médicales à la Faculté de Lyon.

En 1900, il est interne des Hôpitaux de Lyon, en 1903, interne et lauréat des Hôpitaux de Grenoble, en 1904, interne de l'Hôpital Saint-Joseph de Lyon. 1906, est l'année de sa thèse, qui a pour titre « Contribution à l'étude de la tuberculose rénale et de son traitement par la néphrécotomie ».

- 1907, il s'établit à Nîmes ;
- 1908, il est membre correspondant de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes ;
- 1909, Chirurgien-adjoint, nommé au concours des Hôpitaux de Nîmes ;
- 1910, année de son mariage avec Mademoiselle Marin et de son entrée à la Société Française d'Urologie ;
- 1913, celle de son élection comme membre résidant à l'Académie de Nîmes, où il entrait comme le benjamin et dont il est devenu un des presque doyens ;
- 1919, Chirurgien en Chef des Hôpitaux de Nîmes ;
- 1923, Président de notre Académie ;
- 1924, Président de la Société Médicale Saint-Luc et Saint-Côme ;
- 1930, il reçoit la médaille d'honneur de l'Assistance Publique et est nommé Officier d'Académie ;
- 1923, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Il s'inscrit comme membre à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Nîmes et du Gard ;
- 1941, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Gard et Chirurgien Honoraire des Hôpitaux de Nîmes.

Entre temps, il a :

- Non seulement publié diverses notes en Urologie et Chirurgie bénévole dans des revues professionnelles ;
- Fait des conférences aux Infirmiers Catholiques du Service de Santé (1934-1944) et à la Ligue Anti-Cancéreuse (1930-1933) ;
- Eté chargé de l'enseignement de l'Anatomie Artistique à l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes et a exposé en 1922, 1932, 1934, plusieurs aquarelles et pastels, qui ont été très remarqués ;
- Mais encore, il a fait des causeries et des communications diverses non médicales, dont je ne citerai que quelques unes :
- Essai sur la question des langues universelles, le « Romanal » (Académie 1932) ;

- Plantes subtropicales susceptibles d'acclimatation à Nîmes (Syndicat d'Initiative, 1937) ;
  - Plantes à acclimater ; Compte-rendus d'essais personnels, (Société d'Agriculture, 1938) ;
  - Mycologie, cueillette et consommation (Académie, 1938) ;
  - Restrictions et gaspillage (Académie, 1945) ;
  - Etudes sur l'utilisation de l'huile de cade, sur la conservation des aliments gras par les tocophérols ;
  - L'exotisme de Nîmes et de sa région des points de vue botanique et touristique (Syndicat d'Initiative, 1952) ;
- Etc..., etc...

Je n'ai pas eu le privilège d'être de ses intimes, mais je le rencontrais assez régulièrement aux banquets des Anciens Elèves de l'Assomption et nous sympathisions. Sa modestie, sa grâce, sa courtoisie, sa bonne humeur, sa franche gaieté m'avaient conquis. J'avais senti qu'il était doué d'un esprit judicieux et pratique. J'aurais aimé de le fréquenter davantage et j'aurais certainement cherché à le faire s'il n'y avait eu entre nous, la différence de l'âge.

Mais, vous, Messieurs, avez bien connu le Docteur Maurice Reynaud, puisqu'il a été des vôtres pendant quarante années et qu'il était un des fidèles à vos réunions du vendredi. Tous, vous l'avez estimé ; plusieurs d'entre vous se flattent d'avoir été de ses amis.

C'est pourquoi, Messieurs, au moment où il m'incombe de faire son éloge, j'ai redouté de n'avoir rien à vous apprendre, tellement il me semble qu'une vie aussi pure, dont l'activité s'est exercée presque toute dans notre bonne ville, devait être connue de tous. C'est évidemment vrai pour ce qui est de sa carrière médicale, mais je pense qu'il y a intérêt à vous faire connaître ce qui semble le mieux caractériser son esprit. Alors, je ne puis mieux faire, je crois, que de vous transmettre à peu près textuellement le portrait moral que m'en a fait son fils, le Docteur Jean Reynaud, répondant aux questions précises que je lui ai posées en vue de notre réunion d'aujourd'hui. En modifier ou en transformer les termes, serait-ce pour les commenter, serait peut-être mal traduire la pensée et le pieux sentiment de celui qui l'a approché de plus près.

La bonté et l'esprit d'humanité étaient sûrement les traits dominants de son caractère. C'est pourquoi je crois pouvoir dire qu'il a été un médecin dans le plein sens du terme.

L'intérêt qu'il portait à ses semblables lui rendait indispensable et instinctif le geste fraternel qui doit demeurer la source même de l'acte médical.

Pendant plus de trente années, il a consacré à la clientèle hospitalière et à bien d'autres malades pauvres, beaucoup de peines et de fatigues, mais je sais qu'il ne les a jamais regrettées. Beaucoup de ceux qui l'ont connu en parlent encore avec reconnaissance, et, ce fut, pendant les dernières années de sa vie sa plus haute et plus chère récompense, celle qui consacrait un homme de bien.

Mais, la formation médicale de sa jeunesse l'avait profondément marqué dans le domaine de l'esprit. La Médecine n'était pas alors aussi essentiellement technique que celle qu'il connut plus tard et pratiqua aussi.

Un esprit curieux y trouvait matière à s'enrichir d'une culture générale qui tend à devenir plus rare à l'époque des spécialistes et des techniciens. C'est ainsi, je crois, que l'Anatomie Comparée l'avait conduit à quelques études archéologiques ; la Chimie et surtout la Botanique à des recherches scientifiques qui le passionnèrent par la suite.

Si tout médecin n'est pas nécessairement un homme de Science, le vrai médecin demeure toute sa vie un curieux, sinon un chercheur. Cette « réceptivité », cette curiosité intellectuelle à l'égard de la Nature est un des beaux côtés de la formation médicale. Le Docteur Maurice Reynaud en été imprégné ; il en retira de profondes satisfactions.

Enfin, la Médecine est un Art, et la Chirurgie, par définition, un « Art manuel ». C'est à cela, sans doute, et à son tempérament aussi, qu'il devait ce goût permanent de beauté et d'équilibre, qui l'a si souvent poussé à traduire en images, comme il l'éprouvait, la poésie, la lumière d'une heure, d'un paysage, d'un état d'âme.

Vous le voyez, Messieurs, j'aurais eu tort de chercher à commenter le portrait fidèle du Docteur Maurice Reynaud que m'a tracé un fils qui a si bien compris son père. Il s'était fait de sa profession un Idéal et il l'a servi avec amour et conscience. En dehors de la Médecine, il avait enrichi son esprit d'une vaste culture artistique et scientifique, qui a fait de lui un homme de bon conseil et estimé de tous.

Enfin, Messieurs, avant de m'asseoir, veuillez me permettre de faire parler encore une fois mon cœur et de remplir un devoir de piété reconnaissante en vous rappelant la mémoire de deux chers amis regrettés, Messieurs Margier et Cabanès. Ils furent vos confrères et je sais que vous ne les avez pas oubliés. Beaucoup d'entre vous les ont appréciés et aimés, mais vous ne savez peut-être pas qu'ils ont daigné, les premiers, s'intéresser aux essais scientifiques d'un adolescent, qu'ils l'ont encouragé et qu'ils furent ses premiers guides dans l'Entomologie.

L'Académie a applaudi ensuite une communication de M<sup>e</sup> Bose sur des recherches nouvelles sur et autour de Léonard.

J'ai déjà eu l'occasion de vous signaler et d'essayer de commenter devant vous toute une série d'études qu'a suscitées en 1952 le cinquième centenaire de la naissance de Léonard.

Je viens d'en lire d'autres, avec un profond intérêt et, pardon si j'abuse de votre patience et si vous souriez de me voir me cantonner dans un même sujet, il m'a paru intéressant de vous en entretenir. Je vous disais, il y a un an et demi : « Léonard, plus on l'étudie et le creuse, plus il apparaît profond et déconcertant ». Les nouvelles lectures que je viens de faire ne font que me confirmer dans cette opinion. Ajouterai-je seulement « plus il apparaît attachant ».

Le Centre National de la Recherche Scientifique a organisé un colloque international consacré à « Léonard et l'expérience scientifique au XVI<sup>e</sup> siècle ». Ce colloque a groupé un certain nombre de spécialistes du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne, Israël, Italie, Pays-Bas, U.S.A. Il s'est tenu à Paris du 4 au 7 Juillet 1952 au Palais de la Découverte, sous la présidence de M. Lucien Febvre.

Ce qui surtout y a été étudié, c'est Léonard, homme de science. C'est ainsi que M. Georges Sarton, Professeur à Cambridge a traité de Léonard de Vinci, Ingénieur et Savant, que M. Martin Johnson, Professeur à Birmingham, s'est demandé pourquoi Léonard cherchait les manuscrits scientifiques d'Archimède et comment il les avait trouvés, que M. Paul Henri Michel, de la Bibliothèque Mazarine, a examiné le Maître en présence du problème de la pluralité des Mondes, que M. de Santillana, du Massachusetts Institute, complétant l'ouvrage fameux de M. Duhem, a traité de ceux que Léonard n'avait pas lus, que, entrant de plein pied dans les questions fort techniques, M. Pierre Francastel, Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études, s'est attaqué à sa conception de la perspective, M. Sergescu, Secrétaire Général de l'Union Internationale d'histoire des sciences à celle des mathématiques, M. Dugas, Maître de Conférence à Polytechnique, à sa mécanique, M. Ronchi, Directeur de l'Institut National de Florence, à son optique, M. Gilles, archiviste, à la technique de son temps, M. Taylor, Directeur du Musée des Sciences de Londres, à la chimie, M. Hooykaas, Professeur à Amsterdam, dans une communication particulièrement intéressante à la « Théorie corpusculaire de Léonard », que M. Bodenheimer, Professeur à l'Université d'Israël a étudié le biologiste et M. Elmer Belt, de Los Angeles, l'anatomiste.

Toutes études d'un intérêt certain, mais surtout pour des spécialistes. Rassurez-vous, je ne vous infligerai pas une apa-

lyse. On en trouve d'ailleurs la toute première ébauche dans le livre classique de Seailles, et ceux d'entre vous qu'elle pourrait intéresser se rapporteront à l'ouvrage publié par les Presses Universitaires de France.

Ce que je voudrais, c'est retenir votre attention d'abord sur le discours inaugural de M. Lucien Febvre, ensuite et surtout sur le rapport final, synthétisant tous les autres de M. Alexandre Koyre, Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études et sur les paroles de conclusions de M. Febvre.

Le discours inaugural de M. Febvre marque nettement le but que doit se proposer le Congrès, qu'il appelle avec raison un Colloque.

D'abord retrouver « la somme plus ou moins impressionnante d'acquisitions collectives, dont se trouvent disposer les contemporains de Léonard », le trésor de faits, d'interprétations, d'idées et de conjonctures dont était fait au XV<sup>me</sup> siècle, ce que nous appelons la Science, en fixer la valeur initiale, voir ce que l'expérience du temps en a fait, redonner « à cette masse de faits et d'idées leur valeur ancienne, leur valeur de 1470 ou de 1500 ou de 1520 ».

Puis, en face de tout cela, reconstruire l'homme Léonard. Définir sa position.

Fut-il un savant, un inventeur, un chercheur ?

« Où le situer, comment le situer dans cette hiérarchie qui nous est familière ? De quel nom allons-nous baptiser son effort ? A quel type d'homme connu de nous allons-nous le rattacher ? ».

Un savant ? C'est tout le problème posé par le livre de Duhem. Un inventeur ? Oui. Un chercheur, au sens où l'entend le XX<sup>me</sup> siècle. C'est à discuter. Et lors de cette discussion, se posera la grande question : raison ou intuition.

Et cela est grave, car il faut éviter l'anachronisme, signalé par Montesquieu, éviter de « transporter dans des siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit — c'est des sources de l'erreur, celle qui est la plus féconde ».

Il faut retrouver ce qu'étaient vraiment les hommes du XV<sup>me</sup> siècle, dans la vie de l'esprit. Et M. Febvre, avec une ingéniosité et une profondeur frappante, se demande comment ils avaient les organes des sens. A l'heure actuelle, pour lui, le sens intellectuel par excellence, c'est la vue. Au temps antique, c'était l'odorat « Homo naris Emunctoe » dit Horace. Au XV<sup>me</sup> siècle, c'était l'ouïe. Ainsi de siècle en siècle, on s'élèvera de plus en plus vers l'intellectualité pure. Odorat, sens animal, ouïe, plus raffinée, vue, sens intellectuel par excellence.

Le XV<sup>me</sup> siècle, avec la Réforme, se recommande de la parole. Luther et Calvin parlent la Bible. La foi est audition.

Les poètes de la Pleïade sont des auditifs, la tempête du Tiers Livre de Rabelais, est toute en claquements de voiles, elle n'a pas une notation de couleur. Au surplus, les mots abstraits sont à peu près absents du vocabulaire. Ni chez Ambroise Paré, ni chez Bernard Palissy, on ne les rencontre.

Ainsi le XVI<sup>me</sup> siècle apparaît-il à l'orateur comme un « siècle de précurseurs. Siècle de précurseurs qui s'est promené pendant des années en vue de la Terre Promise, sans parvenir cependant à s'y installer durablement. Pourquoi ? Parce que l'état de ses connaissances, le degré d'avancement de ses recherches, surtout l'imperfection de son outillage mental ne lui permettaient pas de réaliser certaines conquêtes préalables qui lui eussent été nécessaires pour se surpasser. Lesquelles ? La conquête du Moi par exemple. Et la conquête de la notion de Vérité scientifique. Mais plus que tout, le sens de l'impossibilité ».

Et M. Fevbre cite ici un mot étonnant, postérieur d'ailleurs à Léonard, puisqu'il est de 1641 et a été écrit par Cyrano.

« On ne doit pas croire toutes choses d'un homme, parce qu'un homme peut dire toutes choses. On ne doit croire d'un homme que ce qui est humain ».

Le XVI<sup>me</sup> siècle est donc un siècle de précurseurs. Et Léonard apparaît comme un précurseur dans un siècle de précurseurs

Ainsi la tâche du Congrès sera difficile et rude. En somme, retrouver le milieu et n'y placer l'homme qu'après l'avoir lui-même retrouvé. Pour étudier le grand Léonard, mettons en commun toutes nos « expériences, réalisons pour un temps trop court une de ces libres républiques de savants qui peuvent être si fortement, si utilement créatrices ».

Nous allons, à l'issue des travaux du Congrès, demander à M. Koyre et à M. Fevbre lui-même, si ce but a été atteint ?

M. Koyre constate tout d'abord que le Colloque apporte « une modification et un enrichissement de l'image de Léonard de Vinci ».

Au surplus, il a l'impression de la présence d'une pensée qui a été à peine mentionnée, celle de Duhem avec son livre fameux « Etudes sur Léonard de Vinci, ceux qu'il a lus et ceux qui l'ont lu ».

Sur ce point, je suis, hélas, incapable de donner à la Compagnie mon avis personnel. Les trois volumes de Duhem sont épuisés et malgré toutes mes demandes à des librairies d'occasion, malgré des annonces dans les catalogues, il m'a été, à mon très vif regret, impossible de me les procurer. On en annonce une réédition, mais quand viendra-t-elle ?

Pour M. Koyre, Duhem a substitué « à une image mythique de Léonard, celle d'un géant solitaire, proles sine matre, créateur ou du moins annonciateur de toutes les conceptions de la science moderne (image que Seailles avait déjà combattue), une conception rigoureusement historique ».

Et alors, ébloui par la découverte de la science médiévale, et des éléments médiévaux, dans la pensée de Léonard, il a fait de lui un érudit, dernier aboutissant de la tradition médiévale et parisienne que lui-même aurait transmise aux hommes du XVI<sup>e</sup> siècle et du XVII<sup>e</sup> siècle.

Or, les savants modernes savent que pour s'imprégner de la tradition médiévale « Léonard n'a pas eu besoin de recourir aux textes, de lire Albert de Saxe, Nicolas Oresme, ou Nicolas de Cues. Ils savent que la tradition de la physique de la force était dans l'air, partout présents.

Dès lors, ce serait une erreur que faire de Léonard un médiéval, isolé dans son temps. Il convient au contraire de le ramener à son temps. Et les différents auteurs de mémoires ont rappelé l'existence de la littérature scientifique et technique en langue vulgaire, signalé que les dissections de cadavres humains avaient existé bien avant Léonard, que des dessins techniques des machines étaient parus, qu'il existait enfin des instruments mathématiques, d'inspiration vitruvienne et ptoléméenne.

Certains même ont cherché à rattacher Léonard à l'antiquité Hellénique, Archimède, qu'à mon avis, il a certainement lu ou les Présocratiques dont il a spontanément retrouvé l'esprit.

A l'image donc d'un Léonard « rat de bibliothèque » on substitue celle d'un Léonard illettré, qui n'a rien lu et que nul n'a lu.

N'est-ce pas aller trop loin? Sans doute Léonard est un autodidacte. Il a cependant lu et surtout des livres scientifiques.

Et ici, je suis en plein accord avec M. Koyre. Je rappelle simplement toutes les citations des écrits de Léonard, que je vous ai faites à la recherche d'un Archimède et notant avec soin les noms et adresses des Florentins qui en possédaient un exemplaire.

Dire que Léonard n'a pas lu, est nier l'évidence.

Et M. Koyre note ici la si subtile observation de M. Fevbre. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, c'est par l'oreille et non par l'œil que l'on lit. Or Florence bavarde beaucoup, agite dans des conversations tous ces problèmes et Léonard a fréquenté des hommes de haute culture, un Marliani, un Luca Pacioli, peut-être même des « Cusiniens ».

Ainsi a-t-il pu se poser ce problème de « la pluralité des

mondes», problème traditionnel de la philosophie médiévale, après Aristote.

Et puis, les ateliers de peintre, d'un Ghirlandajo, d'un Verrocchio étaient de véritables écoles où l'on apprenait bien des choses : calcul, perspective, géométrie etc... Les hommes qui sortaient de ces ateliers si leur savoir était empirique, il n'en était pas pour cela négligeable. L'atelier de Verrocchio conditionne le Vinci.

C'est chez ces hommes Verrocchio Alberti, Léonard, que l'esprit de la Renaissance trouve sa meilleure incarnation.

Sans doute, la notion de Renaissance n'est plus aux yeux de la critique moderne, ce qu'elle était pour un Burckhardt. Elle apparaît toute imprégnée d'esprit médiéval, comme aussi elle imprègne celui-ci. Néanmoins, Léonard apparaît comme un renaissant « par l'affirmation vigoureuse de sa personnalité, par  
« l'universalité de sa pensée, par sa révolte contre la tradition  
« et l'autorité livresque par sa perception directe et aigüe de  
« la réalité visible, son sens profond de l'espace, son sentiment  
« du dynamisme du réel. On pourrait même dire qu'à certains  
« égards, ainsi en ce qui concerne son humanisme sans fissure  
« et son indifférence entière en face de la conception chrétienne  
« du monde, Léonard parachève une inspiration fondamentale,  
« bien que rarement réalisée, de la Renaissance ».

Léonard lui apparaît comme un artiste ingénieur, un constructeur de machines, ce qu'il cherche, ce sont des solutions pratiques, approchées, réalisables au moyen d'instruments mécaniques. Son art d'ingénieur est toujours un art de géomètre.

Cependant, ces conditions utilitaires et pratiques ne jouent pas chez lui un rôle prépondérant. Plus qu'un constructeur, il est un inventeur. La machine inventée, il s'en désintéresse. Ce qu'il a recherché c'est plutôt « le pouvoir intellectuel de l'homme  
« capable de concevoir des machines, que la puissance effective  
« que ces machines pourraient lui donner... ».

Et c'est là, chez M. Koyre une réflexion qui nous paraît d'une parfaite exactitude, parmi d'autres considérations contestables. Oui une fois la conception découverte, Léonard se désintéresse de sa réalisation. Chez lui, l'homme scientifique ressemble à l'artiste. L'artiste s'est toujours désintéressé de ses tableaux ou de ses statues une fois ceux-ci conçus. Rappelez-vous l'histoire du Grand Cheval.

M. Koyre examine ensuite le Léonard physicien et nous ne le suivons pas dans cette technicité. Notons seulement qu'il conclut que « les textes de Léonard nous révèlent un double  
« effort, de réformer la physique en la « dynamisant » et de  
« la rendre scientifique en la « mathématisant ».

Dans son œuvre anatomique — admirable — c'est l'observateur qui triomphe et dégage la structure interne du corps humain.

Enfin il note chez Léonard, la valeur suprême attribuée à la peinture (le visus) et l'absence totale de préoccupations musicales, d'intérêt pour la musique (l'auditus).

Ici n'y-a-t-il pas quelque exagération. Sans doute Léonard proclame que la peinture est l'art suprême, mais n'oublions pas que quand il va chez le More, il emporte une lyre de son invention, d'argent et en forme de crâne de cheval et il charme tous les auditeurs par la suavité de ses chants.

Je passe également sur les rapports de la pensée de Léonard avec celle du Cardinal de Cuxes et surtout sur leurs divergences. La théocentrisme du cardinal, sa doctrine de l'infini, avec un espace tout frémissant de vie et d'inquiétude n'est pas celui de Léonard.

Celui du Vinci, c'est l'espace optique, l'espace de Lumen que l'âme humaine, au moyen de l'œil, transforme en Lux, en lumière de la vision, de la connaissance des choses dans l'étendue à la fois limitée et jamais achevée de l'espace visuel.

C'est pour Léonard dans la vision que se réalise la connaissance et partant, la prise de possession du monde. Et c'est pour cela que la peinture est la science et l'art suprême. Fondée sur la géométrie et le calcul, elle les dépasse, elle nous révèle l'être intime et secret des choses, non dans un isolement brutal, comme la sculpture mais dans leur liaison avec l'unité de l'espace. L'homme créé, par des moyens analogues à ceux de Dieu, par la lumière et la couleur un espace visuel pour y placer les créations de sa fantaisie.

Et M. Koyre débordant le côté scientifique pour aborder l'artistique, conclut que Léonard est avant tout un artiste et que c'est sa recherche constante d'une perfection impossible à atteindre qui explique son échec final « le rejet de la finitude le condamnait à l'inachèvement ».

Travail d'un profond intérêt, parce que aux analyses patientes, des diverses communications, il substitue une puissante synthèse.

Et c'est cela qui importe. Sans doute, les diverses communications ont-elle leur intérêt. Sans doute était-il curieux de savoir ce que Léonard devait à son milieu et à ses prédécesseurs et ce qu'il leur avait apporté.

Mais cependant, n'était-ce pas là question subalterne, plaisir d'érudit. Ce qui importe, c'est de retrouver, de dresser dans la grande lumière l'admirable figure de l'homme, de le

faire vivre, de ressusciter à nos yeux l'homme du XX<sup>e</sup> siècle, ce génie du XV<sup>e</sup>.

Que M. Fevbre, après M. Koyre se demande si Léonard est vraiment un savant, s'il est un observateur ou un chercheur, que m'importe après tout. Il est Léonard et j'aime mieux chercher pourquoi il m'émeut, pourquoi il éveille en moi des échos d'admiration ou d'affection, que retrouver comment il y arrive.

M. Chastel dans une étude publiée en appendice « Léonard et la culture » voit encore en lui « le savant qui, un siècle et demi avant Pascal en appelle aux droits de l'expérience contre le respect de l'autorité ». C'est possible. Et que m'importe de savoir qu'il est arrivé à Florence à 17 ans, sortant de l'école de son village avec un fort mince bagage. Que m'importe qu'il ne sut pas le grec. Cela peut m'intéresser mais non m'émouvoir et toute cette érudition disparaît devant l'émotion profonde que me cause le sourire de la Joconde ou le doigt levé du précurseur.

Du 7 au 12 Juillet s'est tenu le Congrès international du Val de Lure et combien je regrette de ne pas avoir pu y prendre part. Tours, Amboise, Chenonceaux, Azay le Rideau, les congressistes se sont promenés dans le Val de Lure, sans oublier d'aller visiter le clos Lure où François I<sup>er</sup> abrita les dernières années du Maître.

Les Etudes d'Art de Paris-Alger ont édité (et cela forme leur numéros 8, 9 et 10), les communications données à ce Congrès. Elles sont d'un puissant intérêt, parce que cette fois, c'est l'artiste qui est étudié et Léonard fut avant tout un artiste.

Elles sont de diverses sortes. Les auteurs des communications se sont surtout préoccupés (et c'était naturel, on était en France) de la fin de l'existence du Maître et de ses dernières années passées au Clos Luré.

C'est ainsi que M. Germain Bazin conservateur en Chef des Peintures du Louvre, examinant le problème dans son ensemble, a consacré sa communication à « Léonard et la France ».

que M. André Dezarrais, conservateur honoraire des Musées Nationaux a étudié la « Vie Française de Léonard ».

que M. François Gébelin pour le replacer dans son cadre a écrit sur « les Châteaux de la Loire ».

et le Docteur Lesueur, Conservateur du Château et des Musées de Blois, sur « Léonard de Vinci et Chambord »,

tandis que M. Martin-Demezil, archiviste en Chef du Loir-et-Cher, étudait « Léonard de Vinci et la Cène de Blois ».

M. Nicomedi, secrétaire Général du Comité consacrait sa

communication à une « Initiation aux recherches sur les activités « de Léonard de Vinci en France ».

Après ces communications, il convient d'en citer un certain nombre consacrées aux recherches scientifiques sur la technique picturale du Maître.

Me Jacqueline Bouchot-Saupique, conservateur du Cabinet des Dessins du Louvre, présente quelques notes relatives à divers de ces dessins.

Mlle Magdeleine Hours, Chef de Laboratoire au Louvre des notes « sur l'étude de la peinture de Léonard de Vinci au « Laboratoire du Musée du Louvre ».

M. Jean Rudel, chargé de mission traite de sa « technique picturale ».

Certaines études envisagent des aspects particuliers du Maître comme Jean Alazard, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, ses rapports avec Giorgione ou Me Kate Steinitz de Los Angeles Poussin illustrateur de Léonard de Vinci et Me Valentin, dont on connaît la compétence « Léonard et les Maniéristes toscans ».

Enfin, M. Brion ne pouvait pas laisser échapper cette occasion d'exposer à nouveau ses idées sur les « Nœuds » que Léonard s'est plu à dessiner. Nous avons dit ce que nous en pensions.

Il ne saurait être question de passer en revue devant vous toutes ces études et de les analyser. Je vous ai déjà parlé du séjour de Léonard en France et des problèmes techniques que soulèvent ses tableaux.

Je veux seulement retenir deux communications d'un intérêt spécial.

Une de M. Fumagalli, Professeur à Milan « les embûches à l'étude de Léonard ».

La deuxième de M. Mario Salmi, professeur à Rome « les enseignements de Léonard ».

La première embûche, d'après M. Fumagalli est la tentation qu'a celui qui étudie le Maître, de l'attirer dans son propre orbite de pensée. C'est « l'illusion, écrit-il, de faire un étendard de son grand nom ».

Or, sa pensée, comme celle de son époque, tout entière se prête à des interprétations multiples et même opposées. C'est pourquoi Léonard reste l'objet d'une bataille jamais terminée entre pontivisme, Aristotelis. Il n'est pas facile de dégager ses propres opinions.

Ajoutez à cette difficulté, le fait que ses manuscrits sont

en partie perdus, qu'il est certains sujets dont il n'aime pas parler, que ses écrits affectent la forme de notes éparses, tout cela rend son étude à la fois attirante et problématique.

Ainsi, s'est créé autour de lui une sorte de mythe, qui n'a pas épargné l'homme lui-même, que Vasari célèbre comme une apparition céleste que Lomazzo imagine comme « une incarnation sévère et prophétique de l'étude ». Il est devenu le prototype du surhomme de d'Annunzio l'ascète de la pensée de Valéry, l'être aux complexes freudiens.

Il est temps de le « rendre à l'humain, dont il semblait « presque arraché ».

Pour cela (et l'auteur a bien raison) il faut le remettre à sa vraie place dans la culture de son temps.

Il faut rechercher des racines culturelles et là dessus, les jugements sont souvent discordants. Pour les uns, il a, le premier créé la science moderne. Pour d'autres, il n'a fait que recueillir principes anciens.

Quoiqu'il en soit, il n'en reste pas moins que sa voix a été la première à se faire entendre.

A-t-il subi l'influence néo-platonicienne ? C'est douteux. Et ici, nous touchons à une question que j'ai déjà abordée devant la compagnie.

Jusqu'à quel point se demande M. Fumagalli, peut-on le dire néo-platonicien, lui positiviste, et rationaliste ? Cette question semble résolue dans son ensemble : son adhésion s'arrêterait à la limite du mysticisme et de la métaphysique.

Le problème est à l'ordre du jour et a fait l'objet d'études récentes. Elles arrivent à des conclusions opposées. Pour le professeur Garin, c'est comme homme de science qu'il aurait adhéré au néo-platonisme, « en reprenant à Platon et à Marcile Ficin le thème de l'insertion de la recherche empirique dans les postulats mathématiques qui constituent la structure du Tout ». Pour Cerlesi, au contraire, il fut « très éloigné du rationalisme mathématique platonicien ».

Le principe platonicien que la connaissance philosophique est seule véritable, alors que la connaissance empirique, est une pseudo-connaissance apparaît opposé aux déclarations de Léonard sur les vraies sciences et sa condamnation des principes abstraits trompeurs ».

Existe-t-il un document explicite prouvant l'adhésion de Léonard aux doctrines de Timée ?

Et l'auteur établit que Léonard semble ignorer la conception fondamentale de Platon, ennemie de la science empirique.

Et il conclut « un fait demeure qui coupe court à toute « incertitude de jugement d'ensemble; c'est que Léonard ne

« se réfère jamais aux structures platoniciennes... mais toujours à la confiance en l'expérience et en la raison ». C'est pour cela qu'il préfère Archimède, qui néglige les conceptions philosophiques basées sur l'abstraction.

En un mot, son néo platonisme serait avant tout esthético-religieux.

Et après de très longues et très savantes considérations, par lesquelles il serait trop long de s'appesantir, l'auteur conclut : « qu'il me suffise de dire que Léonard se rapproche d'idées platoniciennes et aristotéliciennes, mais en même temps s'en éloigne plus encore par cette philosophie cosmique, qui le rapproche, esprit et forme, des présocratiques, dont il n'a rien connu ou très peu ».

Et M. Fomagalli remarque avec raison qu'il est dangereux de « scinder et classer en appartenance à des sources bien distinctes ce qui fut au contraire, l'unité vivante de son très riche esprit ».

« Au fond, il fut toujours occupé à se construire ou à se dévoiler son propre monde ».

Ses contacts avec des courants de pensées différentes nous désorientent, mais ils sont la caractéristique de son temps. Pic de la Mirandole n'a-t-il pas essayé de concilier Platon et Aristote.

A cela, nous ajouterons le colloque des Camaldules, dont je vous parlerai peut être un jour, qui a tenté de concilier Platon et Jésus.

Ce syncrétisme est preuve de liberté d'esprit.

Certains ont dit que son secret est dans l'équidistance par rapport aux diverses tendances et ils en ont fait un éclectique.

C'est donc une embûche que de surestimer l'un des éléments d'une aussi vaste personnalité. En lui, on trouve un des écrivains les plus puissants d'Italie, un poète, un scientifique, un peintre surtout, un visuel, dont la peinture est l'écriture, un rationaliste, qui limite sa connaissance à l'horizon terrestre. Un lyrique par dessus tout, d'après l'auteur, dont le lyrisme éclate dans ses tableaux comme dans ses écrits.

Il se dit « uomo senza lettere » parce qu'il est fils de l'expérience.

Et l'auteur conclut « qui pourra se flatter de jamais connaître la véritable image de Léonard ».

Et il a bien raison. Image fuyante et impossible à fixer. Faust, disait Michelet, Hermes Trismegiste, Prométhée dira Fred Berence il reste hermétique et impossible à cerner de façon complète.

Peut être parce que nous le voyons à travers la complication d'un sens moderne et il faut nous débarrasser de toutes ces idées préconçues pour le bien comprendre. Un homme avide de tout savoir, de tout connaître, que la découverte de Platon et des œuvres de l'antiquité (n'oublions pas que Médicis collectionne les Antiques et que la Laocoon vient de surgir de terre), enflammé d'enthousiasme, homme qui, avant tout possède le divin don de peindre, tel est peut être le vrai Léonard moins complexe que nous l'imaginions et qui a su fixer sa conception du monde dans le sourire de Mona Lisa ou le doigt levé du Précurseur.

Laissons toutes ces embûches et lisons M. Mario Salmi. Il va en dix pages, nous résumer les enseignements de Léonard.

Avant tout, il est peintre. Cela, nous le savons et on ne saurait trop le répéter. C'est à la peinture qu'il assigne la première place dans les arts et même les sciences. S'il chercha à découvrir les secrets de l'homme et du monde, c'est pour rendre son art plus parfait. C'est pourquoi il devient homme de science, pourquoi, avant de sculpter le monument de François Sforza, il étudie l'anatomie du cheval longuement et minutieusement.

Son premier enseignement prend d'ailleurs un caractère hautement moral. Ne peut devenir un artiste d'après lui, que l'homme qui a patiemment accepté une discipline, celui qui a su discipliner « l'impatience, mère de la sottise ».

Son clair obscur, son « sfumato » lui sert à créer des « états d'âme ».

Et l'auteur reconstitue « la subtile transformation de son « style en ses rapports avec la lumière ».

Première période : la lumière et le clair obscur se résolvent en des contrastes dramatiques (l'Adoration des Mages), ce sont des modulations plastiques.

Puis, la lumière nuancée donne une impression de calme (la Vierge aux Rochers). Les tendances aux contrastes s'adoucissent peu à peu « jusqu'à attendre un clair obscur léger et « dégradé. Léonard parvient à cette vision, sans contraste, « lentement, à travers la Joconde pour atteindre, par le vague « du paysage à une paix silencieuse et même dans le détachement du monde des humains ».

C'est cette lumière qui illumine le Précurseur.

L'influence de Léonard s'est marquée sur tous les grands artistes italiens : Le Corège, Giorgione, le Tintoret, et cet artiste magnifique que l'on commence à redécouvrir : le Caravage. On peut même trouver des rapprochements entre lui et Rembrandt.

Et l'auteur conclut ce beau travail :

« l'œuvre de Léonard nous a rappelé des noms illustres, cela  
« prouve qu'elle ne se borna pas à illuminer le cercle restreint  
- de ses disciples, comme il arrive généralement aux génies,  
« mais qu'elle a survécu par sa valeur poétique, non seulement  
« dans l'histoire de la civilisation, mais parmi les artistes,  
« toujours stimulante et admirée ».

Est-il utile d'ajouter quelque chose à ces dernières lignes ?  
Elles évoquent magnifiquement l'artiste incomparable qui a  
su accéder aux plus hauts sommets de l'art.

Léonard c'est l'esprit.

---

SEANCE DU 17 JUIN 1955

La séance est ouverte à 17 Heures sous la Présidence de Me De Montaut-Manse, président.

Etaient présents: MM. Bosc, Docteur Baillet, bâtonnier Des Guerrois, Inspecteur Paganelli, Antonin, Flaugère, Chamoine Bruyère, Huc, Brunel, Max Vincent, Hubert-Rouger, Tailhades, Mlle Lavondès, Docteur Paradis, Livet, Davé, Seston, de Régis, Enjoubert, Barnouin, de Balincourt, Théron, Hugues, Lacombe secrétaire-perpétuel.

M. le Docteur Baillet dépose le diplôme décerné à la Compagnie à l'occasion de la Foire Exposition.

M. le Président remercie MM. Hutter et Baillet d'avoir su aménager un stand qui a fait apparaître le rôle intellectuel que depuis un glorieux passé elle n'a cessé de tenir dans les activités de la Cité.

M. Pierre Hugues, ayant été élu par l'Académie de Nîmes à la place vacante par la mort de M. le Chanoine Camille Chabot, y est venu prendre séance le Vendredi 17 Juin 1955, et y a été accueilli par M. Bernard de Montaut-Manse, président, qui a prononcé le discours suivant :

Monsieur,

C'était le temps où votre jeunesse inquiète cherchait des refuges. Mais votre âme était déjà d'une exceptionnelle délicatesse et c'est pourquoi votre choix ne pouvait se résoudre à se déterminer.

Vous ne pouviez songer au havre de grâce qui s'ouvre, aujourd'hui, devant vos voiles gonflées au vent d'une belle existence. Qu'eussiez-vous fait, alors, parmi des sages... Et c'est pourquoi, vous contentant d'un aimable cénacle, vous aviez pris rang, à l'époque où je fis votre connaissance, parmi les compagnons de la « Jouvenco Nimesenco », qui ont si souvent à Nîmes, fait parler d'eux.

Vous cultiviez là, déjà, pensant vous être mis à l'abri de cette amertume qui est le lot des solitaires incompris — les lettres et les arts — Vos camarades organisaient d'aimables et bruyantes réunions, vous travailliez. Ils improvisaient... vous prépariez. Ils conquéraient des prix aux jeux floraux, vous conquériez les vôtres à la Faculté. Ils se faisaient proclamer maîtres en gai savoir, vous obteniez qu'on vous déclarât maître ès-scien-

ces latines; et, c'est ainsi que votre jeunesse studieuse assurait les bases de votre vie et pourvoyait de savoir votre carrière de professeur.

Vous aviez, en effet, résolu d'enseigner aux jeunes hommes la voie des satisfactions et des jouissances supérieures, qui avaient déjà comblé votre existence. C'est en ce temps de votre existence et à ce point de vos déterminations que je vous ai rencontré. L'occasion, Monsieur, vaut, peut-être, que je la rappelle.

S'il vous en souvient, c'était à l'issue de cette fête annuelle où le Félibrige célèbre ses rites et ses mystères... Cette année là, Sainte Estelle, déléguée, par Mistral à présider les agapes des patriotes provençaux, tenait ses assises à Narbonne. Il y flottait un air de bravoure et de grandeur où l'histoire le disputait à la légende, et même, aux mythes des plus vieilles religions. A travers le fumet des plats, nos jeunes narines respiraient l'odeur à peine apaisée des bûchers albigeois.

Dans le tumulte inséparable des réunions gastronomiques et félibréennes, nous entendions encore un galop lointain de cavales sarrasines... et, ceux d'entre nous qui étaient plus enclins à la rêverie n'étaient point insensibles aux effluves que le vent du Sud leur apportait de l'étang Leucate. Les yeux mi-clos, ils se souvenaient des plus vieilles ascendances. La déesse qui brille aux nuits sereines de l'Orient, de l'Hellade et de la Provence, il leur semblait que son regard troublait leurs jeunes corps apolloniens.

Ajouterai-je que les orateurs mettaient le comble à nos désordre intérieurs en invoquant, le bras tendu, la bannière sang et or des Comtes de Toulouse, le drapeau rouge et or du grand Consul Ferroul.

Nous n'en pouvions plus. Et c'est alors que j'échangeais avec vous dans l'ivresse de la « Coupo Santo » l'accolade fraternelle qui scelle l'indéfectible amitié. Dieu sait où cette amitié vous entraîna. Elle vous conduisit, dès le lendemain, en prison.

Je vous revois, suivant votre nouvel ami, dans un acte de Foi qui devait s'avérer téméraire. Quittant Narbonne, il nous plût de démontrer qu'il n'y avait plus de Pyrénées, et, nous coiffant ensemble de la « barrétina » catalane aux sanglantes couleurs, nous voulûmes démontrer qu'il n'y avait plus de lois espagnoles.

Quelle équipée, grand Dieu ! et pourquoi faut-il que l'emploi comme moyen de locomotion d'une vulgaire automobile m'interdise l'emploi du terme convenable « quelle chevauchée ». N'étions nous pas, en effet, des paladins.

A Narbonne nous avions maudit la centralisation parisienne. A Barcelone, nous surgissions pour maudire la centralisation

madrilène ! Comme vous aviez bel air, Monsieur sous votre bonnet écarlate, courageusement porté à la façon phrygienne!... Vos cheveux noirs, votre teint mat, vos regards sombres, vous valaient les vivats catalans. Je jubilais. Provence et Catalogne, rénétais-je tout haut, dans une sorte d'extase!... Hélas ! pourquoi faut-il qu'en ce temps l'Espagne ait été la proie d'un dictateur — il s'appelait Primo de Rivera... — et que la soldatesques ait mis fin à notre témérité...

Vous et moi, nous fîmes connaissances avec la forteresse de Montjuich, et, comme Saint Pierre qui connût le martyre en la capitale des chrétiens, nous connûmes la torture en la Capitale de notre race d'Oc et de notre langue.

Qui ne sait, en effet, que cette langue, fleuve d'or, s'écoule par sept branches dont le provençal et le catalan sont égaux en illustration...

Dût en souffrir votre modestie, cette Compagnie doit connaître qu'elle accueille aujourd'hui, en votre personne, le savoir et la finesse littéraire sans doute, mais aussi le courage...

Vous étiez aussi digne de louange dans votre prison catalane qu'aimable et digne d'amitié dans votre banquet narbonnais. Dieu nous tira de cette épreuve, et nous revîmes, enfin, le pays de nos pères.

Votre esprit de mesure, votre modestie vous y fit reprendre votre place, mais il fallut votre labeur et votre mérite pour qu'elle y fut aménagée aux proportions de votre valeur et la mesure de l'équité.

Vous avez, professeur plein de sagesse et tout autant de savoir-faire avec vos jeunes disciples, enseigné non loin de Nîmes, à Sète, sur les bords de cette mer qui vous est chère. Nul mieux que vous, qui êtes resté fidèle à la foi de vos pères et qui êtes nourri d'afficisme, ne connaissait cette rive où le vieillard des mers vit dans leur manteau bleu passer les Troies Maries.

Nul mieux que vous ne pouvait respirer cet air latin qui nourrit la limpide pensée.

Lorsque votre carrière, si largement et si noblement parcourue, vous a ramené à Nîmes, vous avez apporté à cette Cité, en votre personne, un répondant de la parenté avec ce bel équilibre méditerranéen dont elle se réclame si souvent.

Si, par fortune, quelque étranger reçoit votre hospitalité, et parcourt la ville sous votre conduite, j'aime à croire que lorsqu'il vous a entendu parler, il n'a point eu de peine à reconnaître en vous un maître de la belle eurythmie... et, s'il veut, un jour, se souvenir de vous en rendant à vos qualités le juste hommage qu'elles méritent, je veux imaginer que, sem-

blable à Phédon, il se dit tout bas : « Hé quoi ! Ce Nîmes... ce  
« jour-là, tout au moins, ... où je lui ai parlé... n'était ce point  
« Athènes... et lui n'avait-il pas incarné... la sagesse de  
« Platon... ».

M. Hugues remercie en ces termes :

Monsieur le Président,

Votre bienveillance, qui s'accompagne parfois de malice, va de pair avec votre éloquence, qui est une des gloires de notre Midi. Vous me comblez.

Après m'avoir servi de caution, ici-même, il y a quelques mois, pour m'y accueillir aujourd'hui en des termes si flatteurs que ma confusion déborde ma gratitude. Et je crains fort que vos auditeurs ne s'aperçoivent trop vite d'une assez grande disparité entre le portrait que vous venez de broser et son original.

« Racine peint les hommes tels qu'ils sont »... Maître Bernard de Montaut, magicien du verbe, les peint tels qu'il les veut. Son esprit recrée tout ce qu'il touche, — ou le transfigure —, et, à son gré, les loups deviennent des agneaux; les alouettes des rossignols; les nains, des géants; le rustique cheval de Camargue, un nouveau Pégase qui enlève Mireille et Vincent vers quelques constellation mistralienne « à travers la nuit bleue et le ciel étoilé »; et ... une excursion en Catalogne sur les pas « de Béranger, du roi Pierre et des trouvères d'Aragon » se transforme en une authentique chevauchée qui entraîne ses auditeurs des tours de l'Hôtel de Ville de Narbonne jusqu'aux murs de la Citadelle de Montjuich.

Mais, si je cédaï à l'enchantement qu'il y aurait à le suivre ainsi, ne risquerais-je pas d'être emporté, moi-même, trop loin des réalités, trop loin du simple propos qui doit être aujourd'hui le mien !...

Monsieur le Président, Mademoiselle, Messieurs,

Le 10 Mars dernier, en m'élisant en qualité de membre résidant de l'Académie de Nîmes, vous m'avez, je ne saurais en douter, conféré l'immortalité. Que n'a-t-elle aussitôt chassé la maladie, qui, en m'éloignant de Nîmes pendant de longues semaines, m'a empêché d'achever le cours de visites académiques, dont je me promettaï le plus vif agrément et les plus précieux conseils !

Que ceux d'entre vous à qui je n'ai pu encore apporter l'hommage de ma gratitude veuillent bien m'en excuser et l'a-

gréer publiquement aujourd'hui. C'est du fond du cœur que je vous remercie tous d'avoir bien voulu me recevoir parmi vous.

Pour un nimois, digne de ce nom, il n'est pas, en effet, à mon avis peut-être partial, de plus grand honneur que de siéger dans votre illustre et savante compagnie qui, depuis bientôt trois siècles, est le Sénat intellectuel de notre antique cité.

Il n'en est pas aussi de plus redoutable, et ma fierté n'aurait d'égale que mon étonnement, si je ne pensais qu'en m'appelant parmi vous, vous avez surtout voulu honorer une fois de plus le lycée de Nîmes, héritier comme vous du Collège des Arts fondé par François I<sup>er</sup>, et, comme vous, gardien de ces études désintéressées dont Anatole France a dit qu'elles avaient pour but d'apprendre à penser.

Sans doute, en m'élisant, avez-vous également voulu témoigner votre sympathie au Félibrige auquel j'appartiens depuis plus de trente ans, et avec lequel je n'ai cessé de travailler, comme vous le faites si excellemment vous-mêmes, pour préserver toutes les valeurs intellectuelles qui sont l'âme et le charme de notre terre d'Oc.

Quoiqu'il en soit, c'est très sincèrement, et avec toute ma plus respectueuse considération, que je vous dis ma joie d'être désormais l'un des vôtres.

Cette joie est profonde. Elle serait sans aucune ombre, si je retrouvais, ce soir, dans cette salle, ceux de mes maîtres qui, il y a quelques années encore, y étaient les éminents représentants d'un lycée dont j'ai l'honneur d'être censeur.

Permettez-moi de saluer la mémoire de M. Dubesset, mon ancien proviseur, cet administrateur d'élite dont les élèves appréciaient tant la bonté, la distinction et le tact; — celle de M. Guerin, professeur d'histoire, aussi bouillant dans sa classe qu'il le fut dans la défense du languedocien nimois; avec lui entraient dans nos salles tous les parfums de la garrigue et tous les effluves de la mer bleue; — celle de mon professeur de Rhétorique, M. Terrin, brillant Normalien, qui nous arriva, au lendemain de la Grande Guerre auréolé de jeunesse et de gloire militaire et tout frémissant d'ambitions littéraires.

Enfin, et surtout, laissez-moi évoquer le souvenir de M. le Professeur Bernard Latzarus, combattant volontaire et héros lui aussi de la Guerre de 14. Il restera pour les hommes de ma génération le type accompli du grand Universitaire. Esprit indépendant et libéral, d'un désintéressement total, pédagogue incomparable, il était entièrement dévoué à son enseignement et à ses élèves. Il avait beaucoup d'esprit, mais il avait encore plus de cœur.

Il savait tout; sur tout il avait des lumières; et il ressuscitait

l'Antiquité au point qu'on pouvait lui appliquer ce que, au Banquet d'Agathon, Alcibiade disait de Socrate, en faisant allusion à certaines figurines rapportées d'Eleusis : « Ouvrez-les, et vous trouverez, cachées à l'intérieur, les statues des dieux ».

Tous ceux qui ont eu le bonheur de bénéficier de ses leçons et de son amitié ne cesseront jamais de vénérer cet homme et sa mémoire sera également, je n'en doute pas, longtemps honorée dans cette Académie, dont il fut, pendant plus d'un quart de siècle, une des plus brillantes illustrations.

\*

\*\*

L'hommage du disciple ainsi rendu à ses maîtres, c'est avec une plus grande sérénité d'esprit que ma pensée peut s'attacher à la personne de M. le Chanoine Chabot, dont j'ai le devoir de vous présenter, ce soir, l'éloge.

Certes, de tous ceux qui sont ici, je suis probablement celui qui a le moins bien connu, de son vivant, M. l'abbé Camille Chabot, Chanoine honoraire de Nîmes et de Toulouse, Président honoraire de votre compagnie, Mestre en Gai Sabé du Félibrige, dont vous m'avez convié à prendre la place.

Non seulement, il a, durant de longues années, siégé parmi vous, mais encore, MM. Eloy-Vincent, Latzarus, Gérard Lavergne, et M. le Chanoine Bruyère, vous ont, tour à tour, en des circonstances diverses, dit les mérites de celui dont ils étaient le confrère et l'ami.

Pour ma part, c'est seulement en 1943, quand je revins à Nîmes, après vingt ans d'absence, que je fis sa connaissance.

Il était alors curé de Saint-Paul dont il avait fait la paroisse félibréenne de Nîmes, et, aussi, membre de la Société « La Tour Magne », dont je faisais moi-même partie. Il m'apparut comme un prêtre éloquent et disert, aux manières raffinées, au visage fin et souriant, à l'allure pleine de distinction et de dignité, très élégant dans sa soutane ornée du rabat gallican. Et, jusqu'à la fin de sa vie, alors que, frappé d'une demi-cécité, il ne sortait plus que portant des lunettes noires, sa canne blanche à la main, appuyé sur sa gouvernante et précédé de son caniche, il ne cessa de représenter un beau type de Chanoine et d'Académicien, inspirant à tous le respect et la sympathie.

Par la suite, quand, pour parler honnêtement de lui, j'ai étudié sa vie et son œuvre, ce contact a fait naître en moi, pour ce bon prêtre et ce délicat lettré, une sorte de déférente affectueuse amitié posthume.

En lisant son œuvre manuscrite — sermons et conférences en français et en provençal, communications à l'Académie ou à la Tour Magne (dont les originaux ont été mis à ma disposition

par Mlle Burret, sa fidèle gouvernante, que je remercie vivement) —; en dépouillant vingt-sept années de vos Bulletins et de vos mémoires; en parcourant trente-sept années de Bulletins des paroisses qu'il dirigea de 1911 à 1948, je me suis chaque jour attaché un peu plus à cet homme d'élite dont Nîmes gardera longtemps le souvenir.

Diogène Camille Chabot naquit à Avignon en 1871 d'un père languedocien et d'une mère comtadine, issus l'un et l'autre d'une famille d'agriculteurs.

Sa première formation fut confiée au Pensionnat des Frères de sa ville natale. Puis, sa famille étant venue s'établir à Nîmes en 1886, il entra en notre lycée, où, déjà titulaire du Certificat d'Études de l'enseignement spécial, il prépara le Baccalauréat ès-Sciences qui lui fut accordé, en 1887, par la Faculté de Montpellier.

Il venait d'avoir seize ans, et voulait entrer à l'École Polytechnique, dont, toujours en notre vieux lycée, il commença à préparer le concours. Mais, comme l'a écrit un de ses confrères, « la voix de Dieu l'appelait au service de son église », et « il renonça d'un cœur léger à la carrière qui s'ouvrait devant lui ».

Il fut alors admis au Grand Séminaire de Nîmes, y apprit le grec et le latin, fut envoyé ensuite à Lyon pour y suivre les cours de la Faculté catholique, et ordonné prêtre à Nîmes le 10 Mars 1894.

La mort de son père, survenue peu après, le laissait sans appuis, sa mère étant décédée encore jeune en 1887.

Dès lors, commença pour l'abbé Chabot une longue vie ecclésiastique, dont il est intéressant de suivre les jalons.

Il est prêtre. Il a vingt-trois ans. Il enseigne d'abord les Mathématiques à Nîmes au Collège Saint-Stanislas, où il a comme élève l'Abbé Veyrat, son futur ami, qui, par une coïncidence singulière, sera enterré le même jour que lui, au cours d'une même cérémonie.

Vicaire à Saint-Hippolyte-du-Fort, où il restera deux ans, il y assure les cours d'instruction religieuse à l'École des Enfants de troupe.

En 1896, il est nommé, au même titre, à Saint-Baudile de Nîmes, paroisse dirigée, alors, par M. l'abbé Germain, le futur Archevêque de Toulouse, celui dont, pour les félibres, la mémoire restera toujours liée au pur souvenir de la poëtesse Antounieto de Béucaire.

M. le curé Germain, ayant été appelé à l'Evêché de Rodez, l'Abbé Chabot quitte Saint-Baudile pour la Cathédrale, où l'autre vicaire est l'abbé Lepage. Plus tard, vous deviez les réunir

de nouveau tous deux en cette Académie. Il fut presque six ans au service de la Basilique. Quand il la quitta, il en avait lui-même trente-cinq.

D'après certains de ceux qui l'ont connu, il semblait, à cette époque, promis à de hautes destinées sacerdotales. Pensa-t-on un moment à lui pour l'Épiscopat, comme il en avait été pour son protecteur et ami, Monseigneur Germain ? En pût-il avoir un moment l'espérance ? Peut-être... Mais il fallait, en attendant, prendre la direction d'une paroisse....

Monseigneur Béguinot l'envoya à Saint-Gervazy, au pied de la colline dite de la croix miraculeuse. Il y passera trois ans, au milieu des vignes et des oliviers, administrant son fief, recevant les pèlerinages, voisinant à l'occasion avec Monseigneur de Cabrières, qui venait chaque été se reposer dans son terroir de famille, où il se flattait de trouver « bon vin, bon oli et « bon aïgo ».

Quand il quitte Saint-Gervazy, c'est pour aller à Bouillargues, autre village de la banlieue de Nîmes. C'est de son côteau que Saint-Baudile aurait, jadis, contempilé notre ville, avant d'y venir subir le martyre. Cette tradition est chère au jeune curé, qui a un culte particulier pour ce saint, pour lequel il fera, plus tard, frapper une médaille, et auquel il rendra, un jour, grâces de l'avoir préservé d'une dangereuse opération chirurgicale.

Cinq ans, il se dévoue à ses paroissiens, parmi lesquels il compte Batisto Bonnet, l'ami du baïle Daudet; par intermittences, Michel Pons, le candidat de Barrès à l'Académie Française; et une petite fille qu'il vient de baptiser, Yolande Coste, qui sera, en 1941, Reine du Félibrige.

C'est à Bouillargues, en 1911, qu'il publia le premier numéro de cette longue série de bulletins paroissiaux, dont je vous ai parlé, et dans les nombreux volumes desquels on peut suivre la vie du prêtre, en même temps que celle de l'ami des lettres et des arts.

Avant de quitter Bouillargues, il est fait Chanoine honoraire de la Basilique Métropolitaine de Toulouse par Monseigneur Germain, qui y célèbre ses noces d'or sacerdotales.

Et c'est couvert de cette dignité, et avec le titre de curé-doyen, qu'il prend possession de l'importante paroisse de Remoulins. Remoulins, si fière de ses vergers et de ses fruits, qu'il y crée, en 1914, la fête des Cerises, manifestation de folklore vivant, que cette offrande des Cerises à la Vierge, réplique de celle de l'agneau pendant la Messe de Minuit aux Baux...

Ses pérégrinations touchent à leur fin. Il a cinquante ans. Le camail de Chanoine honoraire de la Basilique Cathédrale

de Nîmes et la belle paroisse de Saint-Paul couronnent sa carrière, sans la terminer. Pendant vingt-sept ans encore, à un poste digne de ses talents, s'épanouira son âme apostolique, et s'accomplira son œuvre de félibre et de lettré.

Il se retirera du saint Ministère en 1948.

La mort nous l'enlèvera le 1<sup>er</sup> Septembre 1954.

Ainsi, pendant soixante ans, il fut, à la fois, administrateur, organisateur, professeur, prédicateur, créateur de belles liturgies. Mais il laissera surtout le souvenir d'un pasteur d'âmes, secourable à tous les malheureux, ami de la conciliation, de l'union et de la paix, et d'une telle largeur de vues qu'il était l'ami de tous : catholiques, protestants et incroyants. Si ses amis le poète Laforêt, Eloy-Vincent et Henry Beauquier étaient encore de ce monde, ils vous en apporteraient le témoignage.

Pour ma part, j'en donnerai, comme exemple, l'anecdote que m'a rapporté récemment un de mes amis.

Le Chanoine Chabot, avec lequel il venait de parler Félibrige, lui faisait visiter son jardin. Sur le bord d'une allée se trouve une statuette de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, et, à ses pieds, un jet d'eau. Il s'appropriait, en l'honneur de la petite Sainte et de son visiteur, à le faire fonctionner. Mais il est pris d'un scrupule. Il interroge : Etes-vous bon catholique ?

— Pas le moins du monde, Monsieur le Chanoine, répond mon ami. — Protestant ? — Pas davantage. — Alors, c'est que vous êtes spiritualiste, affirme l'Abbé Chabot, et, sans plus attendre, il actionne le jet d'eau, pour lui, certainement, symbole de l'âme toujours en jaillissement vers l'infini.

Son mémento nécrologique a résumé avec élégance et concision les différents aspects de sa vie ecclésiastique : « Gentilhomme pour ceux qui le voyaient; orateur disert pour ceux qui l'entendaient; érudit pour ceux qui l'écoutaient; apôtre pour ceux qui doutaient; cœur d'or pour ceux qui souffraient; véritable ami pour ceux qui le fréquentaient; en un mot, prêtre, et totalement, pour tous... et la délicatesse même ».

\*

\*\*

Totalement prêtre, et pour tous ! Mais le Chanoine Chabot ne fut pas seulement cela. Il fut aussi un prêtre-félibre.

Il avait appris la langue d'oc sur les genoux de sa mère, et cette langue ne fut jamais pour lui une langue livresque. Il suffisait de l'entendre pour en être assuré.

Sa jeunesse, son adolescence, il les a vécues à la belle époque de l'ère mistralienne. Dans les rues d'Avignon, il rencontre souvent les grands primadiés : Roumanille, Aubanel, Mistral. Le promoteur de l'enseignement de provençal dans les

écoles primaires, Savinien Pons, est de Villeneuve-les-Avignon, comme son père, et aussi frère des Ecoles Chrétiennes, comme les maîtres dont il reçoit ses premières leçons. Son meilleur camarade de classe, le futur Chanoine Aurouze, est, depuis sa plus tendre enfance, un familier du Maître de Maillane, qu'il voit souvent, rue Saint-Agricol, chez Roumanille, dont la librairie est en face du magasin de blanc de ses parents. Les deux jeunes écoliers parlent souvent du poète de Miréio.

C'est aussi l'époque, à laquelle le Père Xavier de Fourvières, XPrémontré de l'Abbaye de Frigolet, met son éloquence, sa verve, sa science au service du Félibrige.

Directeur du journal « Lou Gau », traducteur en provençal des Evangiles, éditeur du Petit Trésor du Félibrige, chroniqueur, conteur, poète, essayiste, il est surtout un prédicateur fougueux qui va porter en provençal la parole de Dieu dans les villes et les villages du Midi. Son exemple enthousiasma le jeune Abbé Chabot.

Dans le sermon qu'il fit, un an avant sa mort, à Frigolet, pour le centenaire du P. Xavier, le Chanoine Chabot a raconté ce que fut leur première rencontre, alors que, encore séminariste, il l'entendit parler en plein air à Maillane, un tonneau lui servant de chaire : « De ma vido, jamai ausiguère raia d'uno « bôuto, vo d'uno cadiero, un tau flume d'elouquenci ».

Quand il arriva à Saint-Baudile de Nîmes, le P. Xavier y avait récemment prêché. Dans toute la paroisse, nous dit-il, on ne parlait que de son sermon, et, son curé, le futur Archevêque de Toulouse, voyant l'intérêt que son nouveau vicaire portait à la langue provençale, lui fit présent « de quelques beaux volumes « de conférences du P. Xavier à Marseille, qu'il tenait sûrement de lui ». Et, alors, continue le Chanoine Chabot : « Ièu « me diguère : aco es un mestre. E, me fasén sou'n umble « disciple, m'atalère au pres-fa di predicacioun prouvençalo « dins Nime ».

Le grain semé, il faut le temps qu'il lève, et aussi le climat. Bien que la première pousse en apparaisse déjà dans le Bulletin paroissial de Bouillargues, où il publie des inédits de Michel Pons et de Batisto Bonnet, le premier épi fut réservé à Toulouse. Le premier discours en langue d'oc que nous connaissons de lui, est le toast qu'il porta à Monseigneur Germain, le jour de ses noces d'or sacerdotales. « Il me semble qu'en ce beau « jour, dit-il à son ancien curé, vous aurez de la joie à entendre « le doux parler du pays ».

Sous l'orage les blés se couchent. Toutefois, pendant la grande Guerre, le Bulletin paroissial de Remoulins publie, de temps en temps, des récits en provençal, dus à ses paroissiens. Une anecdote sur Mistral nous a frappé, qu'il tient de son ami

l'Abbé Aurouze. Elle peut intéresser ceux qui s'interrogent sur la nature du catholicisme du poète. Résumons-la. Peu de temps avant la mort du Maître, l'Abbé Aurouze le rencontra en Avignon, portant un grand Christ sous le bras, et Mistral lui explique : « Vois-tu, petit, quand on se fait vieux, il faut penser  
« à tout. Quand je serai prêt à partir et que le capelan viendra  
« dans ma chambre, sur la commode, en vue, il y ait un bon  
« Dieu qui marque bien. Alors, je suis venu en Avignon,  
« exprès pour acheter celui-ci ».

En 1921, le Chanoine Chabot revient à Nîmes comme Curé de Saint-Paul. Sans doute, connaît-il l'apostrophe de Jean Reboul (que Roumanille a appelé « le Père du Félibrige ») au jeune chantre de Miréio : « Mistral, n'oublie pas que c'est un bon  
« catholique de la paroisse de Saint-Paul qui a posé la couron-  
« ne sur ta tête ».

Saint-Paul ! la paroisse de Jean Reboul, et aussi celle de Louis Roumieux ! C'est à Nîmes que le Chanoine Chabot va accomplir son « pres-fa felibren », et c'est, à Saint-Paul, que va se faire la moisson.

La ville est, d'ailleurs, en pleine effervescence félibréenne.

Aux élections générales de 1919, le félibre-charretier Lafortêt, chef de file de la liste dite des Poilus, a enthousiasmé les amis de notre vieux langage par sa campagne électorale en provençal.

A la même époque s'est constitué le Comité des Revendications Méridionales. Il a publié un manifeste retentissant, et, au cri de « Toulouse e Avignon », il organise de grandioses manifestations dans les villes du Midi. Il a pour chefs : le poète Joseph d'Arbaud et trois nimois : Gaston Audry, le Marquis de Baroncelli et un jeune avocat, Bernard de Montaut-Manse, poète et gardian, qui se révèle comme un tribun capable d'être, un jour, s'il le veut, le O'Connel du Midi.

A Nîmes même, trois groupements félibréens ont une vie d'une rare activité.

La « Sociéta felibrenca de Nemausa » honore Mistral, mais se réclame de Bigot. Ses animateurs sont Eloy-Vincent, Paul Guiraud et Henry Beauquier.

La « Jovenço Nimesenco » honore Bigot, mais se réclame avant tout de Mistral, avec comme patrons immédiats d'Arbaud, Baroncelli et Montaut-Manse. Son fondateur et président, Jorgi Martin, le futur Majoral du Félibrige, a seize ans.

Les « Estrambord » se recrutent surtout parmi les étudiants. André et Octave Nadal, Edgar Tailhades, Marc Bernard, André Fraigneau en sont les membres les plus actifs. Ils forment surtout un cercle d'études.

Ces sociétés s'opposent, et se complètent, dans une noble rivalité. Chacune organise des conférences, des jeux floraux, des commémorations, des représentations théâtrales, des manifestations de toutes sortes. La Municipalité, et son Maire, Hubert-Rouger, les encouragent moralement et pécuniairement.

Il faut bien le dire, aucun milieu ne pouvait être plus favorable aux projets que, digne émule de Xavier de Fourbières, le nouveau curé de Saint-Paul mûrissait depuis plus de vingt ans. Aussi, à peine arrivé, il prend rapidement, comme l'a écrit son ami le Chanoine Gigonzac, la direction religieuse du mouvement provençal à Nîmes.

En Novembre 1922, il crée dans son Bulletin paroissial, une chronique, « en patois » (dit-il), qu'il rédigera jusqu'à l'heure de sa retraite. Il la signe d'abord « lou félibre dou Cadarau », puis « Cadaraulet ». Là, dans un style plaisant et familier qui rappelle celui des meilleures pages de l'Armana Provençau, il vient bavarder avec ses paroissiens, qui, longtemps, ignoreront que leur curé et Cadaraulet ne sont qu'une même personne.

Presque en même temps, il inaugure, dans la chaire de son église, le cycle des sermons provençaux qui feront de Saint-Paul la paroisse des félibres nimois. Pendant vingt-cinq ans, l'on y viendra de tous les coins de la ville, sans distinction de confession, pour entendre prêcher en provençal.

Chaque année, pour l'Épiphanie, le Chanoine Chabot fait appel à un prêtre-félibre réputé; le Chanoine Pépin, le Chanoine Payan, majoral du Félibrige, l'abbé Jurand, l'abbé Joseph Salvat, lui aussi majoral, Monseigneur Avril, vicaire général du Diocèse d'Avignon, etc.

Le Chanoine Chabot prêche, lui-même, le plus souvent possible, pour la Fête des Rois; de 1923 à 1939 il donnera dix fois le sermon de l'Épiphanie. Toutes les occasions, d'ailleurs, lui sont bonnes pour rassembler les amis de la langue d'oc dans les vastes nefs de son église. En 1929, il y fait l'éloge de Louis Roumieux; en 1930, année du Centenaire, celui de Mistral; en 1931, celui de Batisto Bonnet; en 1941, il y reçoit solennellement son ancienne paroissienne de Bouillargues, Yolande Coste, devenue Reine du Félibrige.

Chaque sermon est accompagné d'une somptueuse cérémonie avec sonneries de cloches, illuminations, grandes orgues, cantiques en lengo nostro, rassemblement de prêtres amis de félibres, de gardians et de jeunes filles en costumes d'Arles ou de Nîmes...

En 1943, les Allemands ayant interdit le pèlerinage de mai aux Saintes-Maries, quelques nimois demandent au Chanoine Chabot d'organiser, dans son église, une fête en l'honneur des Saintes de la Mer, si chères au cœur de tous les méridionaux. Il accepte, parle en provençal à une foule nombreuse, à laquelle

sont venus se mêler de nombreux « caraco ». La cérémonie se termine par une procession autour de l'église. Pour faire cette procession il a fallu l'autorisation des autorités allemandes. En l'accordant, le Commandant Saint-Paul a demandé pour ses officiers la permission d'y assister. Le Chanoine Chabot lui fait répondre : « Non, pas d'uniformes allemands dans mon église... » Et les hommes en feldgrau ne se mêlèrent pas aux fidèles des Saintes-Maries et de sainte-Sarah...

Le Chanoine Chabot ne se contentait pas de prêcher à Nîmes; on faisait appel à lui dans toute la région, à Sainte-Trophime d'Arles, à Notre-Dame de la Major, aux Saintes-Maries et même à Notre-Dame de la Salette. Son dernier Sermon fut celui qu'il prononça, en 1953, à Frigolet en l'honneur du Centenaire de la naissance de son maître le R.P. Xavier de Fourvières. Les Pères Blancs en conservent précieusement le texte dans leurs archives.

Nous avons lu la plupart de ses sermons provençaux. Tour à tour familiers et élevés, toujours accompagnés de cette pointe d'humour qui est la marque distinctive de tempérament de son prédécesseur, certains d'une verve digne des meilleurs conteurs provençaux, tous font honneur à la chaire provençale, tous méritent d'être relus et conservés.

Mais, cette action religieuse ne suffit pas à M. le Chanoine Chabot. En 1930, il devient l'un des membres les plus agissants du Comité nimois du Centenaire de Mistral, et, après les fêtes du Centenaire, la « Nemausa » et la « Jovenço Nimesenco » s'étant réunies pour former un seul groupement, « La Tour « Magno », présidé par Jorgi Martin, il entre dans cette société, laquelle compte alors six membres de votre Académie: MM. Eloy-Vincent, Henry Beauquier, Latzarus, Igolèn, Laforêt et... le curé de Saint-Paul.

Sous l'égide de « La Tour Magno », il fera de nombreuses conférences en français et en provençal. En voici quelques titres: « Les Noël's de Saboly », « Les Rois Mages », « Bigot », « Xavier de Fourvières », « La jeunesse de Mistral », etc, etc. Certaines ont été publiées, d'autres sont en manuscrits dans ses papiers. Toutes restent intéressantes à la lecture, et témoignent d'une très grande finesse d'esprit et d'une culture profonde et étendue.

Hostile à tout sectarisme, il unit dans une même affection Reboul, Bigot et Roumieux, et se garde de prendre parti contre ceux qu'on a appelé les patoisants. Il parle et il écrit le provençal rhodanien, non par mépris des autres dialectes ou par dédain du languedocien nimois, mais parce que le rhodanien, d'ailleurs langue des plus grands chefs-d'œuvre de notre littérature occitane, est la langue que lui ont apprise ses parents.

Ce tableau de l'activité de notre Chanoine-félibre serait incomplet, si nous n'ajoutions que prédicateur, conférencier et chroniqueur en langue d'oc, il est aussi poète. Ses petits poèmes sont généralement bien venus, et d'une facture agréable et sans prétention. Il s'intitulent « lou pan », « Vesprado », « li viéio péiro » etc... Quelques uns ont été publiés dans le Bulletin paroissial de Saint-Paul.

Félibre-mantenéire, inscrit au Cartabéu de Santo Estello depuis 1924, le Chanoine Chabot avait reçu en 1944, le titre de Mestre en Gai Sabé, c'est-à-dire qu'il était devenu une sorte de « Monseigneur » dans cette église dont le Capoulié est le Pape et les majoraux, les Cardinaux. Au Majoral Teissier, venu lui remettre la cigale d'argent en présence des membres de « La Tour Magno », il répondit en une allocution étincelante d'esprit, dans laquelle il disait notamment : « M'an fa « mestre en gai sabé. Sièu mestre de rèn, pas mèmò, lou « vesès, di finesso de nostro bello lengo, e n'en sabe pas mai « que ço que m'avès après un cop o l'autre. Pamens, pèr la « gaieta ; digò li que vengue... ».

Pendant les dernières années de sa vie, afin d'occuper sa retraite, il avait ouvert dans sa maison, un cours de provençal qui fut très fréquenté. Il l'appelait « L'Escoleta de la Font ». On y commentait Miréio et les autres œuvres de Mistral. J'ai eu, ces jours derniers, entre les mains, le cahier sur lequel il préparait ses leçons. A la première page, j'ai eu l'étonnement, — et la tristesse —, de lire ces lignes pessimistes : « Escoleta « de la Font. But : Non d'introduire le provençal dans le lan- « gage courant —, il n'est plus et ne sera plus une langue « vivante, — mais de permettre de goûter les chefs-d'œuvre « de cette langue au passé glorieux, et qui est morte en beauté ».

Pourquoi faut-il que certains hommes, au soir de leur vie, croient que tout ce qu'ils ont aimé va mourrir avec eux ? Leur œuvre aurait donc été inutile. Non ! la langue d'oc n'est pas morte et grâce à des hommes tels que le Chanoine Chabot, elle vit, et elle vivra longtemps encore.

En 1930, le Chanoine Chabot fit partie du Comité nimois du Centenaire de Mistral.

Il y représentait l'Académie, à laquelle il appartenait depuis trois ans. Vous l'aviez appelé, le 18 Mars 1927, à occuper, en qualité de membre résident, le fauteuil du Chanoine Durand, le savant historien de l'Eglise de Nîmes sous la Révolution. Il fut reçu le 1<sup>er</sup> Avril suivant, en même temps que le naturaliste Cabanès et M. le Pasteur Fayot. Votre Président était alors M. Eloy-Vincent, qui était, également, à la tête de la « Société félibrene de Nemausa ».

Peintre, écrivain, poète et chansonnier, M. Eloy-Vincent était aussi un maître dans l'art des allocutions de circonstance. Il sut fort bien dire au nouvel Académicien la joie que, lui, félibre, avait à accueillir un écrivain provençal, et faisant, sans peine, justice du reproche de « classicisme linguistique intégral » que certaines gens mal informés pourraient adresser à l'Académie de Nîmes, il assura le récipiendaire de sa reconnaissance pour le précieux concours qu'il allait apporter « aux fervents de nos langages populaires ».

La réponse du Chanoine Chabot est un modèle du genre, toute empreinte d'onction canonique et de grâce académique. Personne n'y est oublié : il remercie le président, dit sa reconnaissance au regretté M. de Valavieille, qui lui servi de parrain, et il étend l'éloge de son prédécesseur à ses confrères chanoines, à tous les autres académiciens, et à l'Académie elle-même.

Il exprime ainsi sa pleine satisfaction. Chanoine, félibre, et maintenant Académicien, son triptyque est complet.

Se présentant à ses nouveaux confrères, M. le Chanoine Chabot déclarait les attraits qu'avait pour lui « la noble tâche « de sauvegarder... la bonne tradition canonique dans le calme bien-être et le repos ». En d'autres circonstances, il devait écrire, plus tard : « ...Chanoine et Académicien, cette « situation idéale dans une bonne ville ensoleillée... ».

Une pensée à la manière du Lutrin ? Non. On se tromperait fort, et lui-même se calomniait. Car il prouva surabondamment que, pour lui, la qualité d'Académicien n'était pas un vaintitre, et que l'honneur qu'elle lui apportait avait pour conséquence directe des devoirs, et, en particulier, celui de prendre une part aussi active que possible aux travaux de l'Académie.

Ce devoir lui fut, d'ailleurs, agréable à remplir, avec, à partir de 1930, les réunions de la « Tour Magno », les séances de votre Compagnie furent le but essentiel de ses sorties. Il aimait l'Académie. Il s'y plaisait. Elle était pour lui une seconde famille, la première étant sa paroisse. Ses devoirs d'état remplis, c'était à l'Académie qu'allait le principal de ses pensées, à l'Académie qu'il venait chercher, et qu'il trouvait, ces douces satisfactions que procure le commerce des gens d'esprit qui sont en même temps des gens de cœur. Il fut un académicien très assidu, un des plus fidèles à vos réunions bimensuelles.

Quant à ses communications, elles ne furent pas seulement nombreuses, mais encore très variées. En bon félibre, il consacra le plus grand nombre de ses travaux aux hommes et aux lettres de la Provence et du Languedoc, mais sans aucun exclusivisme. Car tout l'intéressait. Il était avant tout un bel esprit, curieux de tous les aspects de la culture et de la vie. N'a-t-il pas occupé,

à certains moments, ses loisirs à étudier le russe, l'allemand et la chimie ?...

Ses confrères ont certainement gardé le souvenir de ses communications en langue d'oc, qu'il lisait avec le délicieux accent du Vaucluse. Parfois c'est un conte « L'ase de San-Jousé », et plus souvent, ces petites pièces de vers, dont je vous ai déjà parlé. A l'occasion ce sera un morceau de plus longue haleine, ainsi lorsqu'il fera le récit poétique et badin d'une excursion de l'Ecole antique au Mont Ventoux...

S'il abandonne le provençal pour le français, c'est encore pour traiter des sujets occitans.

Un jour, il étudie le dénouement de *Miréio*. Il le voudrait plus humain. Pourquoi avoir dénoué par la mort ce qui aurait pu l'être par un mariage ! Ainsi, écrit-il, « *Miréio* qui commence en idylle se serait achevé en féerie ». Une autre fois, il présente *Andréoun*, le ramasseur de limaçons, ce charmant et naïf enfant qui fera à l'héroïne de *Mistral* l'éloge de la ville d'Arles.

Mais il serait trop long d'analyser toutes les communications faites par mon prédécesseur à votre Académie.

Contentons-nous de citer, pêle-mêle, le titre de quelques-unes : « Les présents des rois mages », « La décoration de Saint-Paul par Hippolyte Flandrin », « Autour du Saint homme Job » (dont les malheurs célèbres n'auraient duré que trois ans sur une vie de 255 ans...) ; « Un poète méconnu, Denis-Casimir Cassan », « M. de Rossi » (l'archéologue des Catacombes romaines), et tant d'autres. Et je ne parle pas de ses nombreux comptes-rendus de livres.

Ses moindres communications n'étaient jamais improvisées. Toutes furent entièrement écrites et soigneusement rédigées. Cet orateur professionnel ne voulait rien laisser au hasard. Il apportait à cela le soin, la tenue, l'élégante correction, dont il s'était fait une discipline. On peut dire qu'il fut académicien jusqu'au bout des ongles.

Deux événements dominèrent cette vie quotidienne, et mirent encore mieux en valeur ses qualités d'« honnête homme ».

En 1931, vous en faites un légat, si je puis dire. Vous le chargez de représenter votre Compagnie aux fêtes du Quatrième Centenaire du Collège de France. Il s'y montre un ambassadeur parfait, tient sa place à toutes les réceptions, prend part au défilé, où, en raison de votre ancienneté — 1682... — il a l'honneur de marcher le sixième, et ce Chanoine du Grand Siècle, auquel il s'apparente, fait de toutes ses dents, honneur aux trois banquetts qui accompagnent ces manifestations.

Il en a donné le compte-rendu, au cours de la séance spéciale que vous avez tenue le 29 Mars 1932, sous la présidence de M. Gaston Domergue, pour honorer les hôtes que le Congrès Guillaume Budé avait amenés à Nîmes. Son important discours est un chef d'œuvre de délicatesse et d'esprit, et suffisamment malicieux.... M. Gérard Lavergne a pu en dire qu'il concrétisait le talent littéraire du Chanoine Chabot.

Goûtez, par exemple, le compliment que, dans ses salutations préliminaires, il adresse à M. Paul Valéry, qui devait assister à la séance : « Que dire à M. Paul Valéry qui ne soit  
« au-dessous du respect inspiré par sa dignité de grand-prêtre  
« de la poésie pure, au-dessous de l'admiration que nous lui  
« devons pour avoir relevé le prestige des Muses en les enfer-  
« mant dans les palais de diamant inaccessibles aux profanes.  
« Jadis indulgentes, elles laissaient dans une naïve confiance  
« en leur génie, la sentimentalité commune et l'héroïsme vul-  
« gaire ; désormais, seules, les âmes vraiment profondes peu-  
« vent prétendre à la coupe sacrée. Mais alors, quel délicieux  
« breverage !... »

Le second événement qui marque sa vie académicienne est sa présidence en 1940. L'orateur éloquent et habile, l'homme de cœur qu'il était, s'acquitta fort bien de cette tâche si délicate en temps normal, et que les malheurs de la Guerre rendaient particulièrement malaisée. Le discours qu'il prononça lors de l'installation de M. Coste et de M. Giran, l'éloge funèbre qu'il fit d'abord du Chanoine Bouisson, puis de M. De Loye et du Pasteur Fayot (« grand exemple, dit-il, dans l'univers pastoral chrétien »), toutes ses allocutions présidentielles sont d'un goût raffiné.

Plus tard, au début des séances de Mai et de Juin, il sut traduire avec émotion les sentiments de la Compagnie au moment où se livrait la bataille contre l'envahisseur. Et, pendant cette année d'angoisse et de deuil, au contraire de ce qui se passa ailleurs, vous n'interrompîtes pas un seul jour vos travaux. Bien plus, en un temps où la puissance de la Matière semblait pouvoir l'emporter, l'Académie et son Président ne doutèrent pas un instant de la victoire de l'Esprit, dont, depuis trois siècles, votre Compagnie entretient la flamme dans notre cité.

Mais le Chanoine Chabot vieillissait, et le moment vint, où, dans les premiers mois de 1954, sa santé fléchissante ne lui permit plus d'assister régulièrement à vos séances. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-quatrième année. Estimant que, puisqu'il ne pouvait plus participer activement à votre vie, il devait se retirer, il manifesta l'intention de vous offrir sa démission. Mais vous la refusâtes. Et votre Président, accompagné de votre Se-

crétaire Perpétuel, se déplaça spécialement pour le lui faire connaître. Ainsi, comme l'a dit M. le Chanoine Bruyère devant son cercueil, votre Académie put conserver jusqu'à sa mort « un de ses membres les plus distingués et les plus dévoués ».

La fin, il est vrai, était proche.

Pendant le Printemps et les premiers mois de l'été de 1954, M. le Chanoine Chabot sortit peu de sa thésaïde de la rue Pavée. Il priait, travaillait, lisait.

Le 1<sup>er</sup> Septembre, il se leva tôt selon son habitude, dit sa messe dans son bureau depuis plusieurs années transformé en oratoire, puis passa la journée avec des cousins en visite. Comme toujours, il fut aimable et gai.

Le soir, en se levant de table, il se retira dans son cabinet pour y lire et y méditer avant d'aller se coucher. Il faisait toujours ainsi. A onze heures, à peine au lit, il fut pris du malaise qui devait l'emporter. Il mourut avant les premières lueurs du jour. Dans ses souffrances, il appelait sa mère, cette maman qu'il avait perdue quand il avait seize ans, soixante-huit ans plus tôt, l'année de son arrivée d'Avignon à Nîmes.

Le lendemain on retrouva sur son bureau, à la place où il les avait laissés, les livres qu'il avait ouverts pendant ses ultimes heures : c'étaient sa Bible, un volume de l'Histoire de France de Lavisse, un auteur grec dont on n'a pu me dire le nom. A peu de distance était un portrait de Mistral au temps où il écrivait *Miréio*.

Tels furent les derniers compagnons de Camille Chabot Chanoine, félibre et Académicien.

Et ainsi, s'acheva la vie de cet homme, dont l'existence longue, droite, et certainement sereine, est digne de faire envie à tous ceux qui, dépassant les biens de ce monde, ont mis leurs talents au service de l'Idéal, dans une de ces professions qui, laïques ou religieuses, exigent d'abord une vocation et sont, avant tout, un sacerdoce.

Monsieur le Président, Mademoiselle, Messieurs,

J'ai été long, et je ne m'en excuse pas, car il s'agissait de l'éloge d'un homme dont la vie et l'œuvre méritaient mieux que quelques phrases hâtives.

Maintenant, le souhait très sincère que je forme est celui de pouvoir travailler longtemps à vos côtés, dans cette maison, où, fidèles à l'exemple de vos prédécesseurs, vous maintenez les traditions de science, d'érudition, de sagesse et de courtoisie

qui font de l'Académie de Nîmes un des hauts-lieux de notre Cité.

Dans une communication, M. Huc, parle de la peinture moderne.

Au XX<sup>me</sup> Siècle après les exemples donnés par Cézanne Renoir et Gauguin, les nouveaux venus s'inspirèrent de ceux-ci ainsi que de Van-Gogh, s'intitulèrent symbolistes, pour devenir plus tard des Fauves.

Pour eux l'image exacte et réaliste était périmée, la photographie s'en chargeait, et leur tendance fut décoration et symbolique. yx

Le but de l'artiste était de suivre son tempérament, préservé de toute influence ancienne, de tout souvenir de Musée, libérer l'instinct, pour aboutir à des images saugrenues et contre-sens provocants. Delà le cubisme renversant toutes les notions desquelles la peinture vivait depuis des siècles.

Le succès fut éclatant dans l'absurde, l'abstraction s'imposait, elle fut encore développée par Braque et Picasso, qui ne regardaient pas la nature, mais l'interprétaient à leur manière personnelle, s'éloignant des modèles et ne peignant que leur sentiment, sans souci de vraisemblance.

Picasso a été le meneur de toute cette génération, avec un talent incontestable, il a remué tous les genres dans cette atmosphère cubiste.

L'abstraction décorative a tout envahi actuellement cependant il ne faut pas désespérer du goût français, les modes passent et nous reviendrons aux vertus transmises par les prédécesseurs.

---

Nouvelle Série

Le N° : 150 frs

N° 6

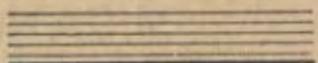
**BULLETIN  
DES SEANCES**

DE

**L'ACADÉMIE DE NIMES**



**3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Trimestre 1955**



**IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND  
NIMES — 12, RUE PRADIER, 12 — NIMES**

1955

# SOMMAIRE

(3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> trimestre 1955)

---

## FAITS ACADEMIQUES

Adresse à son Eminence, Monseigneur Grente, membre d'honneur .....	167
Réparations de la Salle des Séances .....	167-169
Travaux de classement de la Bibliothèque .....	167
M. de Montaut-Manse, élu Bâtonnier de l'Ordre des Avocats .....	169
Durée des pouvoirs présidentiels .....	172
Attribution d'une médaille d'argent à M.M. Hutter et Baillet .....	186
Lettre de M. Rojat sur l'Académie des Belles Lettres de Bordeaux .....	186
Cinquantenaire du sacerdoce de Monseigneur Anthérieu .....	188

## COMMUNICATIONS

M. Livet : Tableaux de géologie appliquée .....	168
M. Paganelli : L'apostasie de Julien .....	169
M. le Commandant Chaillet : Français élémen- re et l'éducation de base .....	170
M. Hubert-Rouger : Vie intellectuelle à Nimes en 1872-80 .....	172
M <sup>lle</sup> Lavondès : Influences féminines sur Guizot .....	185
M. Lignières : Evocation du Cid .....	188

**Ce numéro contient les tables de 1954 et 1955**

# BULLETIN

## DES

### SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

---

SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1955

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M<sup>e</sup> de Montaut-Manse, président.

Etaient présents : MM. Dr Baillet, bâtonnier Des Guerrois, Huc, Flaugère, Livet, Enjoubert, membres résidants ; M. de Joly, membre non-résidant, Lacombe, secrétaire-perpétuel.

La Compagnie adresse à son Eminence Monseigneur Grente archevêque du Mans et membre d'honneur de l'Académie de Nimes ses respectueuses félicitations à l'occasion de son jubilé épiscopal.

La Compagnie décide d'ouvrir les crédits nécessaires aux réparations de la Salle des Séances : MM. Baillet et Hutter qui ont bien voulu verser à l'Académie le produit de la vente du livre qu'ils ont fait paraître sur Nismes sont remerciés et sont priés de diriger avec M. Huc, les travaux de ces réparations.

M. Livet met la Compagnie au courant de ses travaux de classement de la Bibliothèque.

Monsieur Georges Livet, appelé au cours d'une de nos séances de 1955 et sur la demande de Monsieur Gibelin, au rôle de bibliothécaire adjoint, s'est occupé au cours des mois de Janvier à Mai derniers, du classement des quelque dix mille volumes que comprend la collection de Mémoires des Académies ou Sociétés Savantes de France que possède notre Compagnie.

Le classement adopté est géographique ; un catalogue permet de dénombrer cette collection ; un répertoire renverra à un fichier qui permettra de trouver instantanément telle documentation que l'on aura besoin de consulter dans cette énorme en-

cyclopédie. Plusieurs milliers de fiches sont déjà établies. L'Académie consciente de ce grand travail lui exprime ses plus vifs remerciements.

Monsieur Georges Livet fait ensuite une communication intitulée : Quelques petits tableaux de géologie appliquée, faisant suite à sa précédente conférence sur le passage de Pierre Termier dans le Gard.

On reproche parfois au géologue, dit-il, de broser des peintures fantaisistes des grandes formations du passé terrestre. Aucun être humain n'ayant assisté à ces drames fantastiques de la vie de notre planète, il n'est personne pour en donner un compte-rendu exact : on croit toujours voir dans une telle peinture une œuvre d'artiste, une description de poète.

Cependant, la vie quotidienne d'un géologue, en contact permanent avec les phénomènes naturels dont nous subissons tous et sans cesse les effets, présente les mêmes scènes de grandeur, d'épouvante ou d'émerveillement, dont on reproche la description à l'homme de science, entraîné par son imagination.

M. Georges Livet rappelle quelques souvenirs de sa vie passée. On y voit intervenir le feu du ciel dans des décors de montagnes aux flancs déchirés par des travaux de mines ; on y assiste au débordement soudain d'écluses souterraines insoupçonnées ; on entend s'abîmer brutalement dans l'ombre des éléments mis en équilibre instable par le jeu des failles. On y écoute surtout une série de leçons qui mettent parfois la science en défaut, placent l'homme devant des problèmes qu'il croyait avoir résolus, mais dont la solution exacte reste une menace de dangers pour l'avenir et replace toujours la frêle créature devant le Grand Mystère de l'Éternelle Création de Dieu.

---

SEANCE DU 14 OCTOBRE 1955

La séance est ouverte à 17 heures, sous la Présidence de M. le Bâtonnier de Montaut Manse.

Etaient présents : MM. Bosc, Baillet, des Guerrois, Huc, chanoine Bruyère, Paganelli, Flaugère, Mlle Lavondès, Hubert-Rouger, Seston, Lignièrès, Cabouat, de Balincourt, Livet, Enjoubert, Barnouin, Hugues, Théron, Lacombe secrétaire perpétuel.

L'Académie présente ses félicitations à son président Me de Montaut Manse à l'occasion de son élection de Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Nîmes.

M. le Dr Baillet, dans le but d'utiliser le bénéfice de la parution du livre « Nîmes » dont le chiffre se monte à 150.000 frs environ expose le projet de restauration de la Salle des séances qu'il a, avec M. Huc, conçu à cet effet. Le devis s'élève à 110.000 frs. La Compagnie prie MM. Hutter, Baillet et Huc de continuer à donner leurs soins à cette restauration.

M. Paganelli fait une communication sur « l'Apostasie de Julien ».

L'Empereur Julien, — dit l'Apostat, — ce Maître du Monde, qui, né prince et devenu l'héritier de Constantin, se révèle philosophe aussi bien qu'homme d'action et qui, à trente-deux ans, tombe glorieusement, aux bords lointains du Tigre et de l'Euphrate, à la tête de son armée, — tel est le destin de celui qui, au IV<sup>e</sup> siècle, baptisé chrétien, tenta la restauration païenne. L'Hellène Julien, grande intelligence et grande âme, ne pouvait pas plus devenir chrétien que redevenir païen : le christianisme, à ses yeux, péchait contre l'ordre de l'esprit, le paganisme contre l'ordre de la charité. La conciliation n'est pas impossible dans les natures d'élite et Julien venait à la fois trop tard et trop tôt ; mais conciliation et coexistence, c'est aujourd'hui, — qu'on le veuille ou non — le sort, commun, du christianisme et de l'humanisme, qui se joue.

---

## SEANCE DU 25 OCTOBRE 1955

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M<sup>e</sup> le Batonnier de Montaut-Manse, président.

Etaient présents : MM. Dr Baillet, Gibelin, Des Guerrois, Mlle Lavondès, Antonin, Max Vincent, Seston, Lignières; Hutter; de Balincourt, chanoine Cantaloube, Livet, de Regis, Thérond membres résidants. Commandant Chailley, membre non résidant, Dr Rocher, membre honoraire, Lacombe, secrétaire perpétuel.

M. le Dr Baillet prend la parole au sujet des travaux qu'il a fait exécuter dans la salle des séances et de ceux qui peuvent encore être envisagés. La Compagnie décide de donner la priorité à l'amélioration du chauffage, et de l'éclairage. La question sera examinée avec plus de précisions par la Commission des Finances.

M. le commandant Chailley, membre non-résidant, a fait une très documentée conférence sur deux questions à l'ordre du jour des grandes instances internationales et en A.O.F. Il s'agit du « Français élémentaire et l'éducation de base ».

Il a fait partie d'une mission en A. O. F., chargée de ces questions.

Depuis la fin de la guerre, nous assistons à une poussée d'évolution devant laquelle nous étions pauvrement outillés. Jusqu'alors, l'enseignement progressait lentement. Après 1946, on constata qu'il était impossible, même dans l'instruction rurale, de faire fond sur les langues vernaculaires. Il fallait une langue de grande diffusion. Seule notre langue permettait d'atteindre ces buts : elle est capable de traduire l'âme noire. Donc, il s'agissait d'apprendre le français, le vrai, non pas le « petit nègre ».

Trois nombres montreront l'ampleur du problème : 18 millions d'habitants ; population scolaire : 2.760.000 ; sur les bancs des écoles : 290.000 enfants.

Peut-on négliger la population active ? Quelle langue allait-on enseigner et comment ?

Là-bas, on part de zéro : langue, lecture, écriture. Le français élémentaire serait une base. Les Anglais avaient réduit « le Basic english » à un vocabulaire d'une centaine de mots. Pour nous, il s'agissait de définir ces notions et ces mécanismes au départ.

Le travail fut confié à un centre d'études, à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, 163 conversations furent enregistrées; des 213.000 mots décomptés, on en identifia 8.000 différents; on convint de ne conserver que ceux au moins répétés 29 fois. On ajouta des mots «disponibles» qu'on n'a pas souvent l'occasion de prononcer, mais qui sont à notre disposition. Le vocabulaire définitif fut arrêté à 1.126 mots lexicaux et 248 mots grammaticaux.

Pendant que s'établissait, à Paris, le français; l'A.O.T. lançait les premières expériences d'éducation de base. En A.O.F. on ne peut atteindre la scolarisation totale de la jeunesse; il faudrait absorber chaque année plus de 100.000 écoliers nouveaux, créer 2.000 classes; pendant longtemps encore l'éducation de base se trouve en bonne place. Son domaine restera double: une instruction élémentaire de tous les enfants, et une éducation des adultes.

Le domaine de l'éducation de base est le semis des villages dans la brousse. Depuis 1949, on a créé des commissions d'études, on a créé des groupes mobiles qui s'installent, un temps donné, dans un village choisi, puis, leur tâche achevée, se déplacent vers une autre agglomération; laissant sur place des agents bénévoles formés.

C'est une méthode de mieux vivre à l'échelon villageois. Dans le groupe: un chef chargé de l'éducation, un instituteur africain, un médecin africain, une infirmière, des agents d'agriculture, un groupe électrogène, cinéma, tourne-disque, matériel scolaire.

Le fonctionnement du groupe coûte quatre millions. C'est le village et non l'individu qui est reconnu comme identité.

Après avoir décrit une mission de groupe, expliqué le choix des villages, détermination des objectifs, M. le commandant Chailley fait assister ses confrères à une expérience concrète avec les visites protocolaires dans le village de Keussen, au Sénégal. Il décrit l'activité de chacun: médecin, instituteur, techniciens. Il montre des spécimens d'alphabets idéographiques, une méthode de lecture, d'écriture.

Nous n'avons pas la naïveté américaine de tout mécaniser. C'est un véritable enthousiasme que le commandant Chailley a trouvé chez l'Africain,

---

## SEANCE DU 11 NOVEMBRE 1955

La séance est ouverte à 17 h. sous la Présidence de M<sup>e</sup> de Montaut-Manse.

Etaient présents : MM. Gibelin, Huc, Hubert Rouger, Mlle Lavondès, MM. le Docteur Baillet, Chanoine Anthérieu, Chanoine Bruyère, M. le Bâonnier Fabre, MM. Livet, Hugues, Docteur Max Vincent, M. le Professeur Brunel, M. de Joly, membre non résident, M<sup>e</sup> Des Guerrois, Secrétaire en remplacement de M<sup>e</sup> Lacombe, excusé.

Est votée la proposition de M. Paganelli, aux termes de laquelle la durée des pouvoirs présidentiels, est de deux années à dater de ce jour.

M. Hubert-Rouger fait une communication sur :

### *La Vie Intellectuelle à Nîmes 1872 - 1880*

Avec ses tribunaux, son lycée, ses établissements d'enseignement secondaires, sa bourgeoisie instruite, ses hauts fonctionnaires, Nîmes a toujours offert un milieu cultivé, au recrutement de ses sociétés savantes.

1871-1880 fut une période particulièrement brillante.

L'Académie, sa vieille Académie, dont la fondation remonte à 1682 fut exceptionnellement florissante.

Le savant Ingénieur en Chef *Auguste Aurès*, l'éminent architecte *Henri Revoil*, l'archéologue réputé *Germer-Durand*, le prélat distingué *Anatole de Cabrières* qui devait finir dans la pourpre cardinalice, en étaient les joyaux parmi les lettres, érudits et savants qui faisaient partie de la compagnie : *Emile Teulon*, *Goirand de Labaume*, *Fornier de Clausonne*, magistrats, *l'abbé Azais*, le pasteur *Ariste Viguié*; l'Ingénieur *Lenthéric* le Professeur *Roussel*, le peintre *Jules Salles*; le poète *Bigot*; les maîtres du barreau : *Rédarès*, *Léon Penchinat*, *Boileau de Castelnau*; le Docteur *Puech*, et d'autres qui mériteraient d'être cités.

Parmi les membres non résidants : *Gaston Boissier* du Collège de France, de *Pontmartin* homme de lettres; Parmi ses 105 correspondants : de *Quatrefages* de l'Institut, *Jules Janin*; *F. Mistral*, *Roumanille*, félibres, le peintre *Jalabert* prix de Rome; le statuaire *Auguste Bosc*, l'Ingénieur *Cazales de Fondame*; parmi ses membres honoraires : *François Guizot*, *Pasteur*, *J. B. Dumas*, *P. Talabot*, *Numa Boucoiran*.

Parmi les académiciens élus de 1871 à 1880 : *Henri Rousselier*, *Victor Robert*, avocat, le peintre *Melchior Doze*, l'homme de lettres *Léopold Hugues*, l'historien *Albin Michel*. Les secrétaires perpétuels furent : *de Clausonne*, *l'abbé Azais*, *Aurès*, *Ch. Liotard*.

On s'imagine le rayonnement parmi les Académies de province.

Aussi dans une séance tenue en Sorbonne le 26 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique, en présence des délégués de toutes les sociétés savantes de France, décerne le prix de 1.000 Frs à l'Académie de Nîmes.

Déjà en 1870, Aurès avait obtenu le prix de mille francs pour ses études épigraphiques. En 1877 Ch. Lenthéric est lauréat de l'Académie Française, qui couronna son livre «les villes mortes du Golfe de Lion», Germer Durand, mention honorable de l'Institut latin des belles Lettres, pour sa publication le Cartulaire de la Cathédrale de Nîmes (1877). La même année, une mention honorable au Dr. Puech et le prix de 3.000 frs en 1879 de l'Académie des Sciences, pour ses études médicales et ses mémoires scientifiques, Henri Revoil se voit accorder le titre de membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

«L'Académie» organisait annuellement des concours sur des sujets variés, dont deux obtinrent un grand succès : au concours de poésie de 1874 avec pour sujet : l'hospitalité suisse à l'armée française, il y eut 19 pièces de vers reçues. Le 1er prix avec Médaille d'or à J. B. Gout d'Agen et 2 Mentions honorables à Vidal de Bergerac et Mahistre de Gajan.

Au concours d'histoire et d'archéologie, la médaille d'or à Germer-Durand pour sa monographie sur la Porte d'Auguste et le Château Royal, la médaille d'argent à Ch. Domergue pour St-Roman en Argence, le 3e prix à l'Abbé Goiffon sur l'Abbaye de St-Gilles, le 4e à Blanc sur Domazan, et le 5e à Albin Michel sur le Papegai.

D'importantes découvertes archéologiques firent l'objet de nombreuses communications à la Compagnie. Notamment celles :

- 1°) de la Vénus de Nîmes trouvée rue Pavée par les ouvriers du gaz, 103 morceaux permirent au statuaire Michel la reconstitution heureuse de la Vénus qui figurent à la Maison Carrée.

- 2°) le dallage de voies romaines aux 4 coins St Veran et au Cadereau.

- 3°) des vestiges du cirque au marché aux bestiaux à hauteur de la rue Benoît Mâlon ;

- 4°) au puech de la grue vers St-Cézaire, l'emplacement de la villa Drancinum où fut construite en 1120 la chapelle rurale de St-Pons de Transy.

Parmi les dons aux Musées : le legs Cabane de Florian, 30 pierres antiques provenant de la collection Segurier et le cabinet de l'archéologue Auguste Pelet avec ses reproductions des monuments en liège.

*La Société d'Etudes des Sciences Naturelles.*

Au côtés de la vieille Académie, mérite de figurer la jeune société qui fut fondée en 1872 par de jeunes nimois désireux de compléter leurs connaissances en associant leurs recherches personnelles. Après une réunion tenue le 17 novembre 1871, rue Bourdaloue au domicile de Gabriel Féminier, ingénieur des Ponts et Chaussées, Henri Lador, horloger d'origine suisse qui devint plus tard réparateur au Musée de Lausanne, L. Lafon, négociant en vins, J. Paradon syndic de commerce, botaniste, L. Chabaud, zoologue, A. Maurel, conducteur des Ponts et Chaussées, Géologue, A. Perchet Négociant, entomologiste, et G. Féminiel, constituèrent la Société qui fonctionna en 1872 approuvée par arrêté préfectoral du 3 décembre. Elle siégea jusqu'en Juillet 1874, rue du Refuge, 8, ensuite 18, rue Monjardin.

Elle recueillit la précieuse adhésion du jeune savant Camille Clément, âgé de 15 ans, fils de Stanislas Clément, conducteur au P.L.M. ornithologue émérite qui devint conservateur de notre muséum. Camille Clément né à Nancy le 23 décembre 1856 vint à Nimes en 1863. Intelligent, laborieux, l'esprit ouvert, il fut distingué par des maîtres et en 1870 obtint de nombreux prix et fut lauréat du concours général, Bachelier ès-lettres 28 juillet 1873, bachelier ès-sciences 18 juillet 1874, licencié ès-sciences naturelles le 12 juillet 1876, le plus grand avenir lui semblait réservé lorsque la mort le frappa brutalement le 13 mars 1877 à l'âge de 21 ans. Il laissa un cours de géologie et une collection de 3.000 échantillons. Son père Stanislas Clément le remplaça à la Société. Entraînée par l'exemple de son benjamin, la Société fut également encouragée par les géologues et naturalistes locaux et régionaux : l'abbé Magnien, Lombard-Dumas, Torcapel, de Rouville, Auguste Gide, et parmi ses membres honoraires : Camille Jullian et Rommigières. Parmi les premiers adhérents : Melvil Roux, Margarot Pauc, E. Sabatier, H. Renouard, Foulquier, Lamouroux, Falgairolles, Flamant; Gary botanistes, géologues et entomologistes.

La Société publie un Bulletin autographe en 1873 imprimé dès 1874. Elle y publie les conférences, les communications et mémoires, le résumé de ses excursions.

En 1875 elle compte 25 membres actifs, 6 adjoints, 27 membres honoraires de qualité, 37 correspondants et c'est sous son

impulsion que se fondent les Sociétés sœurs de Marseille, Béziers, Alès. Son assemblée générale annuelle de novembre est présidée par une notabilité du monde savant. En 1880 elle a pour correspondants des professeurs des Facultés de Sciences de France et de l'Étranger, Paris, Londres, Bruxelles, Genève; Helsingford, Toulouse, Bordeaux, Palerme, Gênes; Trieste; Neufchatel. Ses travaux vont porter à travers la France et le monde avec les résultats des studieuses recherches de la Société, le renom de Nimes.

Une conférence sur le Darwinisme de Stanislas Clément (peu croyant) amène une légère scission qui n'eût pas de suite dommageables ni facheuses pour la Société.

#### *Le Comité de l'art chrétien.*

Préoccupé par le souci de conserver les richesses artistiques que représentent les monuments de son diocèse Mgr Besson Evêque de Nimes, par ordonnance épiscopale du 26 février 1875, créa le Comité de l'Art Chrétien, composé de 40 membres; aux côtés d'ecclésiastiques lettrés et érudits : l'abbé Goiffon, le vicaire général Clastron, le supérieur du séminaire Gareiso, l'abbé Azaïs, l'abbé Jules Martin, professeur au Collège de Sommières, se trouvent Germer-Durand, Revoil, Lenthéric, Melchior Doze, Bruguiet-Roure de Pont St-Esprit, Alegre de Bagnols le Baron de Larcey, Numa Baragnon, le marquis de Valfons, A. de Cabrières, le comte de Montlaur.

Le Comité se partage en trois sections : 1<sup>o</sup>) archéologie monuments anciens ; 2<sup>o</sup>) archéologie pratique, reconstructions, réparations, ornementation ; 3<sup>o</sup>) archives, documents écrits, histoire.

Un Bulletin trimestriel était l'organe du Comité. Le Maire de Nimes en était président d'honneur, l'Evêque le président.

En 1879, un tableau retrouvé au Grand Séminaire, représentant une scène de la Michelade, donne l'occasion au Comité de reconstituer les plans de l'ancien palais épiscopal du XVI<sup>e</sup> siècle qui était orienté de façon différente de celle du palais du XVIII<sup>e</sup>.

La même année, ce fut sur l'initiative du Comité que fut reconstruite la Chapelle Ste Anne et St Joachim. La famille de Bernis se chargea de la décoration de cette chapelle qui renferme les restes du Cardinal de Bernis dont le tombeau fut construit sur le lieu de la sépulture.

*L'Activité littéraire et artistique — Les livres  
le Mouvement félibréen — les artistes nimois*

Au cours de la période 1870-1880, grande activité intellectuelle, de nombreux auteurs nimois marquèrent leur place dans la « République des Lettres ». Leurs œuvres furent éditées à Nîmes ou à Paris. Publications archéologiques, études historiques, récits de voyages, pièces de théâtre, études des sciences médicales, ouvrages religieux, volumes de poésie et de littérature.

Tout d'abord les œuvres maitresses : Germer-Durand publie en 1872 son « Dictionnaire topographique du Gard » et en 1876 ses deux volumes « Promenades d'un curieux à Nîmes ». Henri Revoil, un ouvrage d'architecture, et son « éloge de Vaudoier », et Ch. Lenthéric, son livre « Provence maritime » en 1879.

Ce sont ensuite des ouvrages de littérature : Chanoine A. Gilly « Les sciences du langage » ; un volume « Florian, sa vie et ses œuvres », d'Albin de Montvaillant ; des volumes de poésies, dus à Chalmeton, un volume in-18 à Auguste Gide « Poésies diverses », à Antonin Martin « Fleurs terrestres ».

Chalmeton fait également imprimer son drame en 4 actes « Jeanne de Naples » et le journaliste Jules Mourgues, sa comédie « Perruque blonde ».

Alexandre Ducros se fait éditer à Nîmes et à Paris : « Boîte de Pandore », « La peur du mariage », la Légende des vers à soie ; Adolphe Pieyre, ses deux romans « Deborah la bohémienne » et « le Capitaine La Fayolle » en 1879.

Le Docteur Laval fait paratîre chez Clavel et Ballivet en 1876 son livre « Les grandes épidémies ». Deux autres ouvrages médicaux sortent des presses nimoises en 1872 « Dictionnaire médical Homo-Lexique » et en 1879 un livre de gynécologie, tous deux dus au Docteur Garnier, qui obtint pour ce dernier ouvrage le prix Hygier de l'Académie de Médecine.

L'abbé Azaïs publia son étude sur St-Baudile et Ferdinand Béchard, fils de l'ancien député de Nîmes un livre d'histoire, en 1871 : « Les Etats généraux du Languedoc » et un livre de voyages en 1872 « de Paris à Constantinople ».

C'est à cette époque qu'Alexandre Ducros fit jouer à Nîmes la pièce de théâtre « Le Gui de chêne » : accusé par les journaux parisiens d'avoir — dans une scène — plagié le Passant de Coppée, le maître improvisateur fit la démonstration que « le Passant » fut joué à l'Odéon en 1869 et que son « Gui de chêne » avait obtenu en 1863 un succès au Comité de lecture de la Comédie Française. La pièce de Ducros jouée à Paris fit courir le monde journalistique et littéraire de la Capitale.

C'est en 1875 que fut publié par l'Association de Typographes chez l'imprimeur Clavel et Ballivet la nouvelle édition (en 7 volumes in-8 raisin) de «l'Histoire de Nîmes» de Léon Ménard.

La Revue de «l'Enseignement Chrétien» paraît en nouvelle série en 1871 avec comme collaborateurs, le Père d'Alzon, le vicaire général, Roverié de Cabrières, A. de Lamothe, architecte départemental, le R.P. Picard, Germer Durand et le père Bailly.

C'est en 1875 que Jean Ricard ancien élève du Lycée de Nîmes, publie «Poèmes de Provence» ouvrage couronné par l'Académie française. Cet événement fut fêté joyeusement par ses condisciples nîmois.

Enfin, cette même année, Ernest Daudet est nommé Directeur du «Journal Officiel» et Gaston Boissier entre le 13 juin à l'Académie Française.

#### *Le mouvement Félibréen.*

Si notre immortel Bigot — malgré l'amitié que lui portèrent Mistral et Roumanille — ne voulut parler et écrire que le patois «qu'il avait entendu murmurer autour de son berceau» Nîmes a joué son rôle dans l'histoire du Félibrige et de nombreux Nîmois tinrent leur place de prédilection dans le mouvement de la Renaissance Provençale.

N'est-ce pas Jean Reboul qui baptisa «Mireille» dans notre Cité ?

Et notamment : Louvisé de Roumieu, Ernest Roussel, Louis Berd et Léonce Dupont qui furent des premiers à s'associer aux primadiés de Font-Ségugno et Dono Andriano «l'Egérie» du poète de Maillane, lou Bachelié de Nîme.

Et parmi les «Cigaliers de Paris» groupés autour du souvenir de Florian, ne s'y trouvait-il pas le peintre Jules Salles et St-Marc Rédarès de notre ville.

A l'époque dont nous parlons lou Félibre de la Tour Magne est en plein estrambord. Lounsé de Roumiou publie en 1871 «Lou Bouquet Nouviau» et «Ode à l'amour», en 1876, deuxième édition revue et augmentée de «la Rampelado», en 1877 «La felibresse d'Areno», en 1879 : «La Mascarado» et «La Jarjaïdo».

Ernest Roussel, professeur dans un institut protestant et rédacteur en chef du «Courrier du Gard», publie en 1879 chez Aubanel en Avignon, son beau livre «Aubo felibrenco» dans

lequel il fait un récit coloré de ce que furent les premiers pas du Félibrige. C'est lui qui amena à la cause félibréenne Dona Andriano (Mme Adrien Dumas-Guiraud). Initiée à la langue provençale, très cultivée, elle voulut connaître le chantre de Maillane, qu'elle reçut en son domaine de Villary, quelques mois plus tard, Mistral lui présenta son épouse « sa mouié » et avec elle il devint un des familiers du Salon littéraire de la rue Briçonnet.

« La poésie créa entre ces deux âmes d'élite, un lien idéal » qui ne se détendit jamais, dit la plaque que notre Académie fit placer à la rue Briçonnet.

Ernest Roussel et Dona Andriano créèrent « l'Ecole de Nimes » dont un des meilleurs escoulan fut Louis *Bard* ouvrier menuisier, « poète mystique et tendre » dont les poésies furent souvent couronnées dans les Jeux Floraux, notamment à Montpellier et à Sceaux.

Louisé de Roumiu est « lou Cancelie » d'ou Consistoire dont Mistral est capoulié. En 1875, « l'Ecolo dé Nime » offre un diner à l'Hôtel des Arts aux Cigaliers : Maurice Faure, Félix Gras, au peintre Eugène Baudoin, où l'on brinda à Bigot, à Mistral, au soleil. Parmi les convives, Magnier 1er violon au Grand Théâtre de Nimes, le Docteur Mazel et Boucoiran, dont les œuvres avec celles de Roumiu furent couronnées aux fêtes latines de Montpellier en 1878 ainsi que celle de Louis Bard.

Trois autres ouvrages furent publiés à cette époque « La Bourgadiero » œuvre maitresse de Bigot en 1871; Li Vesprato de Clairac par l'Abbé Azaïs en 1873 et Dona Blanca d'Antonin Martin, 1873.

### *Les Artistes Nimois*

Si Nimes tenait une place honorable dans les lettres, elle pouvait également se prévaloir, d'une pléiade d'artistes distingués : à l'exposition de Toulon en 1873, quatre d'entr'eux furent médaillés : Numa Boucoiran, classé hors concours, Melchior Doze et Jules Salles rappels de médaille d'or, Madame Salle-Wagner, grande médaille d'or, dans la section de peinture; Henri Revoil, 1er prix d'architecture et Michel une médaille de bronze pour ses statuettes en céramique.

Au salon de 1877 à Paris, sont admises les œuvres de Adolphe Jourdan, Jules Salles, Gaston St-Pierre, qui fut un des décorateurs du Foyer du Théâtre Municipal, Raoul Arus, Mathilde Robert, peintres, Léon Pellenc, aquarelliste, Louis Vidal sculpteur.

Au salon de l'Exposition de 1878 brillent également une douzaine de Nimois, aux côtés de Gabriel Ferrier, Grand prix de Rome, Ch. Jalabert, également prix de Rome, Ad. Jourdan, Paul Colin, Jules Salles, Gaston St-Pierre, Léon Pellenc, Raoul Arus Ch. E. Delort, L. de Montford.

Parmi les peintres sur porcelaine et sur verre figure un alsacien devenu Nimois, Schalleidner.

Alphonse Simil, élève de Revoil, obtient un rappel de médaille d'or et avec le peintre Lavastre figurent dans la promotion de la Légion d'honneur.

A cette époque, naissent de jeunes talents : Léon Boisson, graveur, qui sera Grand Prix de Rome en 1878, Léopold Morice se classe parmi les 3 sculpteurs qui exécuteront le monument de la République sur la place de Chateaudun à Paris et qui obtint au salon de 1879 un premier prix pour sa Rosa Mystica qui est une des plus belles pièces du Musée, 16 rue Cité Foulc.

Lucien Pascal statuaire est choisi comme décorateur du Théâtre Bellecour à Lyon. Le sculpteur Rey auteur du trône épiscopal de Mgr de Cabrières.

En 1880, le nimois Louis Montégut sur 100 concurrents, se classe 20<sup>e</sup> pour prendre place au concours de Prix de Rome.

Un fils du pays de Nimes né à Milhaud en 1830, le ténor Villaret est dans tout l'éclat de son talent dans l'interprétation de grands ouvrages « Guillaume Tell », « La Juive », « Les Huguenots » et triomphe sur la scène de l'Opéra où il tiendra l'affiche durant 20 ans.

Le 11 novembre 1874 une foule d'amis accompagnait au Cimetière de la Route d'Alès, les restes du grand architecte Henri Espérandieu, mort à l'âge de 45 ans. Henri Espérandieu qui s'illustra par son chef d'œuvre « Le Palais de Longchamp » fut un des plus grands architectes de son époque dont la gloire fut consacrée par ses pairs.

En 1878, un nimois renouvela le succès universitaire de Gaston Darboux en 1861 ; comme lui Gaston Milhaud âgé de 20 ans, fut reçu 1<sup>er</sup> à l'École Polytechnique et 1<sup>er</sup> à l'École Normale Supérieure. Il fut professeur en Sorbonne et auteur d'ouvrages scientifiques, mort à l'âge de 60 ans.

Les sociétés savantes se recrutaient naturellement parmi les élites de la cité ; mais ces élites avaient le souci de répandre leurs connaissances dans les milieux populaires, elles créèrent des œuvres d'enseignement et des foyers d'éducation qui s'efforcèrent de relever le niveau intellectuel de la population nimoise, en initiant les ouvriers aux beautés de la littérature, de la science et des arts.

Les catholiques luttèrent contre l'Université officielle, dont

l'enseignement échappait au contrôle de l'Eglise ; ils désiraient un enseignement secondaire et supérieur imprégné de ses doctrines pour donner une éducation particulière à ceux qui étaient destinés — selon eux — à former les classes dirigeantes de la Société.

La loi sur « la liberté de l'enseignement » de juillet 1875 fit naître de grands espoirs et ouvrit des perspectives à des hommes entreprenants comme le Père d'Alzon, fondateur de l'Assomption ; il eut la grande ambition de doter Nîmes d'une université libre, poursuivant ainsi le grand rêve nimois depuis François 1er.

Les protestants se rangeaient parmi les défenseurs de la vieille Université avec tendance à compléter son enseignement par une éducation professionnelle formant des contre-maîtres et des ouvriers qualifiés pour la manufacture nimoise.

En élargissant le cercle des bénéficiaires de l'Instruction, les uns et les autres, travaillaient directement ou indirectement à hâter l'heure où ses bienfaits seraient réclamés et obtenus par tous.

Le 16 novembre 1875, les cours s'ouvrirent à l'Assomption avec des chaires de droit, de sciences, belles lettres, histoire ecclésiastique. Les cours, qui n'étaient en réalité que de simples conférences, étaient professés par l'abbé Paradan, M<sup>e</sup> Sanguinède, le R.P. Bourry, le R. P. d'Alzon.

Bientôt le père d'Alzon sollicita l'appui financier de la ville, en vue de la création de cours réguliers : droit, théologie, littérature, mathématiques, physique, destinés à préparer l'organisation de facultés libres.

Son initiative fut accueillie par l'Assemblée municipale avec une extrême réserve. La municipalité se demanda : « s'il n'y aurait pas quelque danger pour la ville, non pas à soutenir, mais à fonder un établissement d'enseignement dont l'exemple pourrait susciter de dangereuses imitations ».

A quelles imitations pensaient les Ediles ? probablement à une Faculté protestante ? Et le rêve s'évanouit, les cours disparurent.

Vers la fin de l'Empire, des nimois cultivés des milieux protestants avaient fondé : la Bibliothèque et les cours populaires au N<sup>o</sup> 3 de la rue Antonin (aujourd'hui G. Boissier) où fonctionnaient des cours de Lecture, Ecriture, Orthographe, Arithmétique, Dessin et Comptabilité.

En 1877, les sociétés protestantes inaugurèrent le cours professionnel d'instruction pratique supérieure : comptabilité, droit commercial, mathématiques, histoire, géographie, physique ; chimie, anglais, allemand, couture, lingerie ; etc...

Ces cours avaient lieu 4 fois par semaine, professés par MM. Jullian, Atger, Boyer, Mme Penchinat, Cheyron; Vincent.

En même temps on donnait des conférences sur une foule de sujets : Démosthènes, Rabelais, Michel-Ange, l'Hôtel de Rambouillet, Victor-Hugo, A. de Musset, etc... Parmi les conférenciers : Aulard, Bourguin, Ch. Bigot, Ernest Denis, Causerat; E. des Essais, Ernest Roussel, Sourrioux, professeurs de l'université, Léon Penchinat, Victor Robert, avocats, et aussi des érudits comme Bondurand, le Docteur Carcassonne et l'explorateur Paul Soleillet.

Une section de la Ligue de l'Enseignement fut fondée en 1872 par Jh. Simon, instituteur, Moline banquier; à l'origine la ligue rassemblait des fonds pour distribuer aux enfants sans ressources, sans distinction de culte, des livres scolaires gratuits. Son œuvre principale consiste à favoriser la création de bibliothèques. Celles de St-Césaire, de St-Gervasy, Salles des Casernes et la Bibliothèque pédagogique de l'Ecole Normale des Instituteurs furent fondées grâce à l'initiative de la Ligue et à son appui.

### *L'Art Musical à Nîmes*

#### *Le culte de la Musique — La chambrée musicale*

#### *Les musiciens Nimois — Le Conservatoire — Le Grand Théâtre*

Le culte de la musique a toujours eu ses fidèles à Nîmes. Sous la Restauration et la monarchie de juillet, ce culte était entretenu dans les salons Nimois où l'on se réunissait pour interpréter les œuvres musicales des compositeurs en renom de diverses époques.

Les salons de Mme Adolphe Crémieux, de la Générale Comtesse de Colbert, de Mme Donzel-Leconte de Mme Périé-Caudelle, de Mme Monnier de Taillades, étaient fréquentés par les familles de la haute société nimoise. Un moment interrompue, la tradition se renoua avec le salon de Mme Feuchères, cantatrice et épouse de l'architecte de la Préfecture 1865-1875. En même temps le Directeur du Conservatoire Alphonse Pellet, réunissait, dans l'intimité, quelques amis pour entendre l'exécution de trios et quatuors musicaux; à l'Evêché on donnait également des soirées musicales et dans les églises des auditions de musique religieuse. M. Euzet pensionnaire de l'Opéra de Paris prit sa retraite à Nîmes 1870-1880 et par l'enseignement qu'il donna, obtint d'excellents résultats pour le perfectionnement de l'art du chant dans notre cité.

A la suite d'une série de concerts remarquables donnés en 1871 par un pianiste de renom, le professeur de la Nux, un groupe de mélomanes nimois, parmi lesquels G. Blachier, Bérard, Gide, Ernest Sabatier, prit l'initiative de constituer « La Chambrée Musicale » qui durant plus de 40 ans, fera connaître à une élite musicale, les œuvres maîtresses de Haydn, Mozart, Veber, Beethoven, Mendelsohn, Schuman, ainsi que celles des compositeurs de l'époque.

Les amateurs les plus compétents, les musiciens professionnels de la ville s'y firent entendre ainsi que les artistes de valeur qui séjournèrent dans notre ville comme Raphaël Lavello pianiste, Levèque, violoniste, Charles Mager, pianiste; Emile Rousselot, facteur de piano, Victor Delaruelle, chef d'orchestre.

Un musicien de talent Laurent Comtat, le professeur de piano, L. Bonnet, le pianiste Cornu-Régis, furent les premiers animateurs.

La réputation de Comtat, de Régis, de Bonnet, dépassait l'horizon local. Parmi les concerts qui laissèrent un souvenir durable furent ceux de Delphine Mirat pianiste de la Reine de Suède, qui fit admirer son doigté merveilleux à l'audition musicale du Cercle St-Hubert (Café Tortoni) en 1879. Les concerts du pianiste réputé Plante, et du Compositeur Saint-Saens en 1879, eurent un égal succès.

*Le Conservatoire de Musique* puise ses origines dans l'enseignement de la musique dans les Ecoles instauré en 1837 par la Municipalité F. Girard. Le 16 septembre 1862 le Maire Paradan confie la direction de l'Enseignement Musical à Alphonse Pellet; une sélection opérée parmi les élèves favorisa la création d'une Ecole spéciale avec cours élémentaire et secondaire et le 3 octobre 1863 fut créée une classe instrumentale d'aptitude et d'enseignement musical.

Les cours de musique vocale et instrumentale étaient éparpillés à l'Ecole de la Calade et au Château de la Place des Carmes. Par arrêté municipal du 14 septembre 1876 ces cours prirent le titre de *Conservatoire de Musique* dont la Direction fut confiée, par le Maire Blanchard, à Alphonse Pellet.

L'année suivante le Conservatoire est réorganisé en 6 classes, avec création d'une deuxième classe de Violon, une de violoncelle et contre-basse, une de flûte et de hautbois, une de clarinette et basson et enfin une de cor piston et trombone.

Les musiciens nimois qui firent leur chemin à cette époque sont : Joseph Millet, Lauréat du Conservatoire de Paris, professeur au Conservatoire National, 1er piston à l'opéra, deux autres anciens élèves du Conservatoire de Nimes Marius Bour-

don, professeur au Conservatoire de Rochefort et 1er chef d'orchestre, et Paradis 1er prix de Clarinette en 1880 qui deviendra professeur au Conservatoire de Paris et 1er Solo de la Garde Républicaine.

*Le Grand Théâtre* — Nîmes possède depuis le début du XIX<sup>me</sup> siècle son magnifique Théâtre qui mérite une réputation solidement établie par la qualité des spectacles et la fréquentation d'un public à l'instinct musical sûr. On disait communément qu'un artiste ayant chanté à Nîmes pouvait affronter toutes les scènes de Province.

Vers la fin de l'Empire le théâtre eut une grande vogue. La société mondaine s'y donnait rendez-vous au Foyer, réservé aux 1<sup>res</sup>, Loges, et Fauteuils. Chaque *cercle* avait sa loge ou sa baignoire, et un nombreux public d'habitues familiarisé avec les pièces du répertoire appréciait avec compétence, du parterre au poulailler, la valeur des artistes avec une grande sûreté de goût.

Il n'était pas rare de voir aux entr'actes, sur le pérystile ou dans les couloirs, se former des groupes autour d'un vieil habitué, faisant la critique de la représentation, commentant judicieusement les qualités des artistes, au point de vue vocal ou de leur jeu scénique.

Les pensionnaires de la saison formaient 3 troupes sédentaires : opéra, opéra comique, — opérette — comédie. Les artistes d'opéra titulaires des premiers rôles étaient soumis *au début*. Le soir de sa 3<sup>me</sup> audition un scrutin était ouvert, dans sa salle du Foyer, sous la présidence de l'adjoint aux Beaux-Arts et l'artiste ne pouvait être définitivement engagé par la Direction, que s'il obtenait les deux tiers de « oui ». Prenaient part au scrutin les abonnés et une quarantaine d'autres spectateurs tirés au sort. Les débuts furent suspendus en 1872 mais rétablis en 1876. Le lundi représentant populaire à prix réduits appelée la « représentation des cordonniers » (plus de 2.000 ouvriers cordonniers à Nîmes).

La subvention théâtrale, d'abord réduite puis limitée à l'exonération du droit des Pauvres fut rétablie en 1876. La saison s'ouvrait du 22 au 28 septembre pour se clore après Pâques. Elle débutait généralement par un grand opéra : La Juive le plus souvent. Le Comédien Ernest Allié — un nimois — dirigea la scène de 1866-1876. Ce fut une période de prospérité. 3 Directeurs lui succédèrent, un qui fit faillite puis Bessat de Lavernière, qui, malgré ses appuis financiers, se retira après une année avec déficit d'exploitation. La saison 1879-80 fut confiée à Olive Lafont, ancien baryton.

Le grand événement théâtral de la décade, fut la levee de l'interdiction des « Huguenots ». Ils furent repris le 22 décembre 1876 devant une salle comble, la représentation faillit être renvoyée à cause de l'indisposition du Ténor et de l'impossibilité de le remplacer par les titulaires des Théâtres de Lyon, Marseille, Montpellier. Au dernier moment le ténor Mazurini chanta le rôle de Raoul et sauva la situation.

Le ténor Léon Achard, par la suite, assura le succès pendant toute la saison.

Avec « Les Huguenots » figureront sur l'affiche tour à tour : La Juive, Robert le Diable, Aïda, Guillaume Tell, Samson et Dalila, l'Africaine, Roméo et Juliette, Faust, le Trouvère; La Favorite, La Dame Blanche, le Roi de Lahore, etc...

La 1<sup>re</sup> de « Carmen » en 1875 ne fut pas appréciée par les Nimois qui qualifièrent de sombre drame l'ouvrage de Bizet qui par la suite devint leur pièce favorite. Parmi les opérettes : La Fille de Mme Angot, La Petite Mariée, La Mascotte, les Cloches de Corneville, la Fille du Tambour Major, Les Mousquetaires au Couvent et deux nouvelles opérettes jouées pour la 1<sup>re</sup> fois à Nîmes : Giroflé-Girofla en 1876 et le Petit Duc en 1878.

Au cours de ces 10 années des grands artistes tenant les 1<sup>ers</sup> rôles à l'opéra et la Comédie-Française vinrent à Nîmes jouer au « cachet » notamment la grande cantatrice Galli-Marié et le fort ténor Devoyod de l'opéra, ainsi que Mme Agar de la Comédie Française.

La basse Courtois, un nimois, qui tenait d'excellents emplois à Paris, vint souvent sur la scène nimoise.

Diverses pièces d'auteurs nimois connurent le succès. En 1871 l'opéra de F. Poise « Les surprises de l'amour », deux piécettes d'Alphonse Pellet : « sous le Palmier » et les « 2 Locataires »; « Le Tonnelier de Nuremberg » et le « Tonneau de Gandolfo » d'Emile Penchinat, la première mise en musique par Charles Mager et la seconde par Alphonse Pellet.

Enfin 2 comédies : « Il ne faut pas dire Fontaine... » de F. Chalmeton et la « Peur du mariage » d'Alexandre Ducros, qui fit également jouer un opéra comique en 3 actes « Bacchus en voyage ».

Sans vouloir analyser les causes de cette prodigieuse activité intellectuelle : Lendemain de la défaite et volonté de revanche ! Fin du Régime Impérial et aspirations démocratiques ! Louable émulation entre les traditionalistes et ceux qui plaçaient toutes leurs espérances dans le développement du Progrès ; on peut dire que ce fût une période brillante pour la plus grande gloire du pays de Nîmes.

Le Président remercie l'orateur du tableau si vivant qu'il a su faire de la vie intellectuelle nimoise à cette époque.

Mlle Lavondès donne ensuite à la Compagnie la première partie de son Étude sur les influences féminines sur Guizot.

Elle décrit l'enfance du futur historien **qui** fut Ministre de Louis-Philippe, enfance attristée par l'exécution, sous la Terreur, de son père André Guizot, guillotiné malgré ses sentiments profondément républicains. Sa femme, la mère de François Guizot, femme essentiellement énergique sut assurer l'éducation de ses enfants malgré la perte de leur père et envoya à Genève, à l'époque du Consulat, son fils François qui devait y recevoir une sérieuse formation intellectuelle.

Elle parle ensuite du projet de mariage que conçut, à ce moment là Guizot, projet de mariage auquel in ne donna pas suite et des premières influences féminines qui s'ajoutèrent, à cette époque à celle qu'avait exercée sur lui, sa mère.

Dans une séance ultérieure Mlle Lavondes suivra son héros dans son évolution intellectuelle.

Me de Montaut Manse la remercie de son étude si documentée et la séance est ensuite levée.

---

## SEANCE DU 9 DECEMBRE 1955

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M. le Bâtonnier Des Guerrois, ancien Président.

Etaient présents : MM. Gibelin, Dr Baillet, chanoine Bruyère Hutter, Inspecteur Lignières; Mlle Lavondès, Livet, Thérond, membres résidants, De Joly, membre non-résidant; Lacombe, secrétaire.

Excusés : MM. Bâtonnier de Montaut-Manse, Bâtonnier Fabre.

Le Secrétaire perpétuel rappelant les remerciements exprimés au cours de la précédente séance à MM. Hutter et Baillet, propose qu'une médaille d'argent de l'Académie leur soit offerte au moment où la Compagnie se retrouve dans une salle rajeunie et embellie grâce à eux. Il en est ainsi décidé.

M. le Dr Baillet fait passer sous les yeux de ses confrères un album de photographie retrouvé et qui contient de nombreux portraits de nos prédécesseurs.

M. Rojat membre correspondant adresse à notre Compagnie une lettre indiquant que l'Académie de Nîmes a été représentée à la réunion des Amis des Beaux Arts à Bordeaux et donnant quelques détails sur les activités de l'Académie des Sciences et Belles Lettres, l'Académie Ausone et l'Académie Montesquieu dans cette ville.

Mlle Lavondès qui avait commencé une étude sur « Les influences féminines dans la carrière de Guizot, a donné la deuxième partie de cette communication. Après avoir exposé le projet du mariage que souhaitait Mme Guizot, mère, et qui n'avait pas réussi, Mlle Lavondès reprend son exposé au moment où le futur homme d'Etat fait la connaissance de Pauline de Meulan.

Leur amitié ne tarde pas à faire place à un autre sentiment et aboutit, malgré la différence d'âge, au mariage. C'est Pauline qui lui avait dit : « Votre talent vous rend éminemment propre à l'histoire ». Les lettres échangées montrent Guizot sentimental, ce que ne soupçonnaient ni ses adversaires ni le public. Avec sa femme, il entreprend la traduction de l'ouvrage de Gibbon : histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain. Guizot est nommé professeur adjoint de Lacroix, puis professeur d'histoire à l'Université de Paris, à 25 ans. En 1814, Louis XVIII le nomme secrétaire général au ministère de l'Intérieur, puis en 1818, directeur des Affaires départementales.

Après la mort du duc de Berry, son cours est fermé, Guizot

commence « Mes essais sur l'Histoire de France au Vme siècle et la Révolution d'Angleterre ». Sa femme meurt et il reste seul avec un petit garçon de 12 ans. Une amie de sa femme, la duchesse de Broglie lui rend courage. En 1928, ils se marient.

En 1830, il est élu député dans l'Eure. Il est ministre de l'Instruction publique dans le ministère Soult.

Après la naissance d'un fils, Guillaume (1838), sa femme meurt. C'est alors et pour s'occuper de ses enfants, qu'il s'installe au Val Richer. Il correspondait avec une Nimoise, Mme Auguste de Gasparin, sœur de son ami Achille de Daunant.

Mlle Lavondès examine cette correspondance qui révèle les mouvements de sa vie intérieure. L'activité politique de Guizot transparait dans ces lettres. L'ambassade à Londres l'éloigne de toute influence féminine.

Mlle Lavondès parle ensuite de Mme de Lievin, de ses origines, de son séjour en Russie et à Londres. À Paris, elle rencontre Guizot, mais l'influence de Mme de Lievin se heurte à des divergences d'idées notamment sur l'élargissement du suffrage. Après 1848, Guizot est resté volontairement pauvre.

Il reprend ses travaux à l'Académie Française et à l'Académie des Sciences morales, des inscriptions et Belles Lettres. Le cercle de ses amis se restreint, Mme de Lievin meurt en 1857, Mme de Gasparin en 1864 ; le duc de Broglie en 1870 et ces dernières paroles seront : « Après tant et de si douloureuses pertes. Dieu m'a laissé encore une grande part de bonheur, mes enfants ont fait la douceur de ma vie ».

---

SEANCE DU 23 DECEMBRE 1955

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M. le Bâtonnier Des Guerrois, ancien président.

Étaient présents: MM. Dr Baillet, Gibelin, chanoine Anthérieu, chanoine Bruyère, Huc, Seston, Dr Cabouat, de Balincourt; Barnouin, Enjoubert, membres résidants; Alméras, de Joly, membres non résidants; Lacombe, secrétaire perpétuel.

Excusés : M<sup>e</sup> de Montaut, Fabre.

M. le Président présente, au nom de la Compagnie, ses félicitations à M. le Chanoine Anthérieu à l'occasion du cinquantième de son sacerdoce.

M. Lignières fait une communication intitulée «Évocation du Cid». Il s'agit du Cid, dans l'histoire, dans la légende et dans la littérature. Le Cid est-il né en 1040 ou 1048 ? mais ce dont on ne saurait douter, c'est qu'il était Castillan car l'âme de ce pays palpite dans son âme. En réalité il ne fut pas pareil au héros surgi de la légende. Brutal et cruel mais très courageux, il se mit au service de Ferdinand II, remporta plusieurs victoires sur les Maures ce qui lui valut son titre de Campéador. Ayant obligé le Roi Alphonse à prêter un serment humiliant ce monarque l'exila. Ce fut alors pour le Cid une vie d'aventure. Chimène était veuve et assez âgée quand il l'épousa. Il mourut loin d'elle qui fut inconsolable et, ayant fait embau-mer le corps de son mari la garda auprès d'elle. Ce ne fut que deux ans après qu'il fut enterré dans la Cathédrale de Burgos. Là on retrouve des vestiges du Cid, notamment une mesure de son épée (1 m. 40) et le fameux coffre du Cid. La légende commence au XIII<sup>e</sup> siècle avec le «Poème du Cid» et les Romances. C'est dans la littérature espagnole que Corneille a trouvé son personnage. Puis les Romantiques s'en sont inspirés à leur suite les Parnassiens. Ainsi a rayonné le prestige du Cid Campéador.

---